



# North American Palladium Ltd.

**NORTH AMERICAN PALLADIUM LTD.**

**NOTICE ANNUELLE**

pour l'exercice clos le 31 décembre 2012

datée du 30 mars 2013

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                       |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ÉNONCÉS PROSPECTIFS .....                                                             | 2  |
| MONNAIE DE PRÉSENTATION, DONNÉES FINANCIÈRES ET DONNÉES SUR LES RÉSERVES .....        | 4  |
| STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....                                                          | 5  |
| DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE .....              | 6  |
| Récapitulation des trois derniers exercices .....                                     | 6  |
| Aperçu des activités .....                                                            | 12 |
| Description générale du palladium.....                                                | 13 |
| Demande en palladium et fondamentaux de la demande .....                              | 14 |
| La propriété Lac des Îles.....                                                        | 16 |
| Autres terrains miniers en Ontario .....                                              | 31 |
| Autres terrains miniers au Québec.....                                                | 36 |
| ENVIRONNEMENT .....                                                                   | 40 |
| DIVIDENDES.....                                                                       | 42 |
| STRUCTURE DU CAPITAL .....                                                            | 42 |
| MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....                                            | 44 |
| ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS.....                                              | 44 |
| LITIGES .....                                                                         | 49 |
| HAUTS DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES ..... | 49 |
| AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS.....                   | 50 |
| CONTRATS IMPORTANTS .....                                                             | 50 |
| INTÉRÊTS DES EXPERTS .....                                                            | 50 |
| FACTEURS DE RISQUE .....                                                              | 51 |
| INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT .....                                               | 61 |
| RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....                                                  | 63 |
| MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT .....                                                        | 63 |
| TABLEAU DE CONVERSION – SYSTÈME IMPÉRIAL – SYSTÈME MÉTRIQUE .....                     | 68 |
| GLOSSAIRE.....                                                                        | 68 |

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présente notice annuelle (la « **notice annuelle** ») contient des « énoncés prospectifs » et (ou) de l'« information prospective », notamment de l'information financière prospective, au sens des dispositions relatives à la « règle refuge » (safe harbour) de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et de la législation en valeurs mobilières du Canada. Tous les énoncés autres que des énoncés de faits historiques constituent de l'information prospective. Les mots et expressions « s'attendre », « croire », « anticiper », « planifier », « cibler », « planifier », « estimer », et d'autres mots et expressions semblables, ainsi que leur emploi au futur et au conditionnel, visent à identifier l'information prospective, même s'il est possible que ces termes ne soient pas présents dans chaque information prospective. L'information prospective dans la présente notice annuelle comprend, entre autres choses, les éléments suivants : les renseignements concernant la stratégie, les plans ou le rendement financier ou d'exploitation futurs, notamment les plans d'expansion de la Société (terme défini ci-dessous); l'échéancier des projets; les plans de production; les dépenses en immobilisations ou les flux de trésorerie projetés; l'estimation des frais d'exploitation; les méthodes d'exploitation des mines ou de traitement; les résultats de prospection projetés; les estimations de ressources et de réserves; les autres énoncés qui expriment les attentes ou les estimations de la direction quant au rendement futur.

L'information prospective, notamment l'information financière prospective, est nécessairement fondée sur certains facteurs et hypothèses qui, bien qu'ils soient jugés raisonnables par la direction, sont intrinsèquement assujettis à des incertitudes considérables sur le plan des affaires, de l'économie, de la concurrence et sur d'autres éventualités. Ces facteurs et hypothèses compris dans la présente notice annuelle, qui pourraient se révéler incorrects, comprennent notamment :

- les activités de la mine Lac des Îles seront et demeureront viables sur les plans de l'exploitation et économique;
- les attentes quant à la teneur de tête, aux taux de récupération et au rendement de l'usine de traitement seront conformes aux prévisions pour la propriété Lac des Îles;
- les plans relatifs à la production de la mine, à l'aménagement de la mine, dont l'agrandissement de la mine Lac des Îles (la « **mine LDI** »), à la production de l'usine de traitement ainsi qu'à l'exploration procéderont comme prévu et selon les prévisions budgétaires;
- les indicateurs de base du marché entraîneront une demande et des prix raisonnables du palladium et des sous-produits métalliques à l'avenir;
- la Société ne subira pas de désastres environnementaux, de changements réglementaires considérables ou de perturbations liées à des conflits de travail importants;
- l'information et l'avis que la Société a reçus de ses employés, conseillers et consultants sur des questions comme les estimations des ressources et des réserves minérales, l'ingénierie, l'aménagement minier, la métallurgie, la délivrance de permis et les questions d'ordre environnemental est fiable et exact et, en particulier, les modèles servant au calcul des ressources et des réserves minérales sont appropriés et exacts;

- la Société et ses entrepreneurs réussiront à attirer et à conserver à leur service des employés compétents;
- le financement des plans d'expansion et de production de la Société pourra être obtenu à des conditions raisonnables.

North American Palladium Ltd. et ses filiales (« **NAP** » ou la « **Société** ») préviennent le lecteur que cette information prospective comporte des risques connus et inconnus qui pourraient entraîner des écarts considérables entre les résultats réels et les résultats exprimés ou sous-entendus dans cette information prospective. Ces risques comprennent notamment : la possibilité que les prix des marchandises et les taux de change fluctuent; la possibilité que la conjoncture économique se détériore; l'incapacité d'atteindre les estimations du niveau et des coûts de production; l'inexactitude des estimations des ressources minérales et des réserves minérales; la baisse du cours du palladium ou d'autres métaux peut rendre l'exploitation des réserves non rentable; la demande de services d'exploration; d'aménagement et de construction ainsi que les frais d'exploration, d'aménagement et de construction; la possibilité de retards dans la construction et la mise en service; les risques liés aux programmes d'exploration futurs, y compris le risque que l'exploration future ne remplace pas les ressources minérales et les réserves minérales qui sont épuisées; les risques inhérents aux activités d'extraction et de traitement, dont les risques environnementaux; l'incertitude entourant la capacité de la Société d'atteindre ou de maintenir les niveaux de production prévus à la mine LDI; la réalisation d'une opération ou d'un choix stratégique en particulier dans le cadre du processus d'examen stratégique entrepris quant à la vente de la division aurifère québécoise de la Société; l'incertitude éventuelle liée au titre de propriété des terrains miniers de la Société; le risque que la Société soit dans l'impossibilité d'obtenir du financement externe nécessaire pour poursuivre ses plans d'expansion et de production; la dépendance de la Société envers des tiers en ce qui concerne la fusion et l'affinage des concentrés produits à l'usine Lac des Îles; les conflits du travail, y compris à l'égard des conventions collectives entre la Société et les syndicats des employés; les exigences réglementaires notamment en matière d'environnement; les frais relatifs au respect de la législation et de la réglementation en matière d'environnement; le risque que les permis et les approbations des autorités de réglementation nécessaires pour effectuer les travaux ne puissent pas être obtenus, ou ne puissent l'être en temps voulu ou à des conditions raisonnables; la perte de personnel clé; la concurrence d'autres producteurs de métaux du groupe du platine (les « **MGP** ») et de nouveaux producteurs éventuels; les risques que comportent les instances des autorités de réglementation ou les litiges actuels ou futurs (y compris les recours collectifs); la mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux alliages pouvant réduire la demande de palladium; la capacité de la Société de respecter les conditions de sa facilité de crédit, des billets garantis de premier rang, des débentures convertibles ou des facilités de crédit futures; les risques liés aux stratégies de couverture de la Société; le manque d'infrastructures nécessaires pour aménager les projets de la Société; la capacité, pour la Société, de maintenir des contrôles internes adéquats sur la présentation de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information.

Tous les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et des autres mises en garde ou facteurs figurant aux présentes. Rien ne garantit que les résultats ou les attentes prévus se réaliseront, ni, même s'ils se réalisent en grande partie, qu'ils auront les incidences ou les conséquences prévues pour la Société. Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Sauf indication contraire, tous les énoncés prospectifs figurant dans la présente notice annuelle sont exprimés en date du 31 décembre 2012, et la Société rejette toute obligation de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs, que ce soit en

raison de nouveaux renseignements ou événements ou pour toute autre raison, à moins que la loi ne l'exige. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

## **MONNAIE DE PRÉSENTATION, DONNÉES FINANCIÈRES ET DONNÉES SUR LES RÉSERVES**

Sauf indication contraire, l'information contenue dans la présente notice annuelle est présentée au 31 décembre 2012.

Sauf indication contraire, toutes les sommes indiquées aux présentes sont en dollars canadiens. Sauf avis contraire, toute l'information financière incluse aux présentes a été établie conformément aux normes internationales d'information financière dictées par l'International Accounting Standards Board (les « **IFRS** »).

Sauf indication contraire, toutes les estimations des ressources et des réserves figurant dans la présente notice annuelle ont été réalisées conformément au *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (le « **Règlement 43-101** ») et au système de classification de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole. Le Règlement 43-101 est une règle élaborée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes pour toutes les divulgations publiques que fait un émetteur d'informations scientifiques et techniques concernant les projets miniers.

Les normes canadiennes, y compris le Règlement 43-101, diffèrent considérablement des exigences de la United States Securities and Exchange Commission (la « **SEC** »), et l'information sur les ressources et les réserves figurant aux présentes peut ne pas être comparable à l'information analogue divulguée par des sociétés des États-Unis. En particulier, et sans restreindre la portée de ce qui précède, le présent document utilise les termes « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les investisseurs des États-Unis doivent noter que ces termes sont reconnus et exigés par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, mais que la SEC ne les reconnaît pas. Les exigences du Règlement 43-101 pour l'identification des « réserves » ne sont pas non plus les mêmes que celles de la SEC, et les réserves déclarées par la Société conformément au Règlement 43-101 peuvent ne pas être admissibles à titre de réserves selon les normes de la SEC. Aux termes des normes américaines, une minéralisation ne peut être classée comme une « réserve », à moins qu'il n'ait été établi qu'elle pourrait être produite ou extraite de façon économique et conformément aux lois au moment de la classification. Les investisseurs des États-Unis sont avertis de ne pas présumer que toute partie de « ressources mesurées » ou de « ressources indiquées » sera un jour convertie en « réserves ». Les investisseurs des États-Unis devraient également comprendre que le terme « ressources présumées » comporte une grande part d'incertitude quant à l'existence de ces ressources et quant à savoir si elles peuvent être extraites de façon économique et conformément aux lois. L'on ne peut supposer que les « ressources présumées » existent, en totalité ou en partie, ni qu'elles soient reclassées dans une catégorie supérieure ou puissent être extraites de façon économique ou conformément aux lois. Aux termes des règles canadiennes, les « ressources présumées » estimatives ne peuvent former la base d'études de faisabilité ou d'études préalables de faisabilité, sauf dans de rares cas. En outre, la divulgation des « onces contenues » dans des ressources minérales est autorisée aux termes des règlements canadiens. Toutefois, la SEC ne permet normalement aux émetteurs que de déclarer la minéralisation qui ne constitue pas des « réserves » selon les normes de la SEC en tant que tonnage et teneur en place, sans mention d'unités de mesure. Par conséquent, l'information concernant les gisements minéraux indiquée dans la présente notice annuelle peut ne pas être comparable à l'information rendue publique par des sociétés qui présentent leur information conformément aux normes américaines.

## STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

La Société est la société remplaçante de Les Mines Madeleine Ltée, société constituée sous le régime de la *Loi sur les compagnies minières* (Québec) par des lettres patentes datées de 1968. La Société a complété son premier appel public à l'épargne en 1968 et a été inscrite à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») depuis le 19 décembre 1968. En janvier 1992, Les Mines Madeleine Ltée a fusionné avec 2945-2521 Québec Inc. et la société issue de la fusion est devenue la société mère constituée sous le régime des lois fédérales, 2750538 Canada Inc. (« **2750538** »). Celle-ci a modifié son nom pour Les Mines Madeleine Ltée et, en juin 1993, ce nom a été modifié pour North American Palladium Ltd. La Société continue d'exister sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** »). La Société compte deux filiales en propriété exclusive : Lac des Îles Mines Ltd. (« **LDI** ») et Mines NAP Québec Ltée (« **NAP Québec** ») (anciennement, Ressources Cadiscor Inc. (« **Cadiscor** »)).

En 1991, LDI a été constituée sous le régime de la LCSA comme filiale de Les Mines Madeleine Ltée pour détenir une participation de 50 % dans la propriété Lac des Îles située à environ 85 kilomètres au nord-ouest de la ville de Thunder Bay. En 1994, LDI a acquis de Sheridan Platinum Group Ltd. l'autre participation de 50 % de cette propriété pour en devenir l'unique propriétaire.

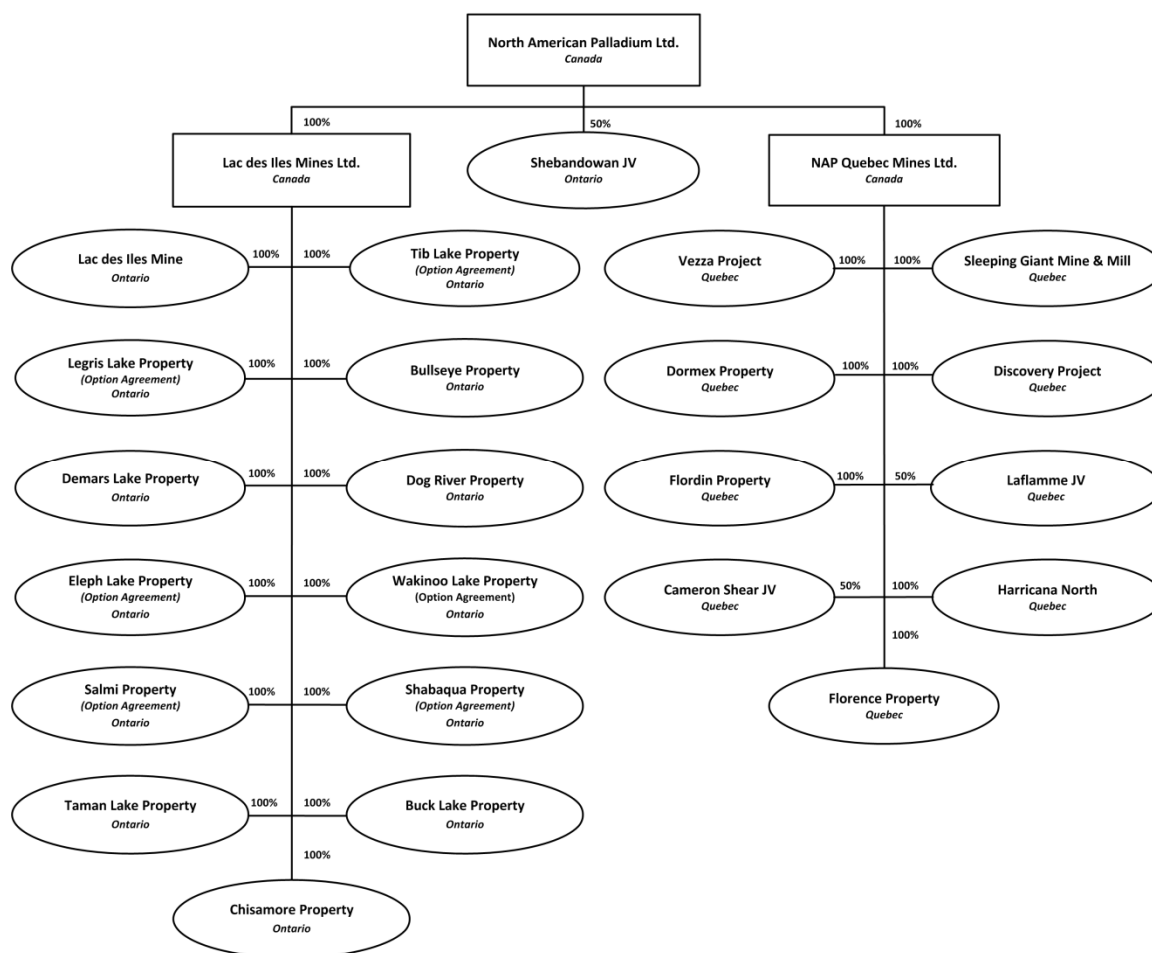
Cadiscor a été constituée sous le régime de la LCSA en 2006. Le 26 mai 2009, la Société a acquis toutes les actions émises et en circulation de Cadiscor aux termes d'un plan d'arrangement visé par la LCSA et Cadiscor est devenue une filiale en propriété exclusive de NAP. En mars 2011, Cadiscor a changé son nom pour Mines NAP Québec Ltée. Le 10 mai 2010, la Société a acquis de Mines Agnico-Eagle Limitée (« **Agnico-Eagle** ») le projet Vezza dans la région de l'Abitibi, au Québec, qui a été par la suite transféré à NAP Québec. NAP Québec détient plusieurs autres propriétés aurifères au Québec, dont la mine Géant Dormant et son usine de traitement, la propriété Flordin, le projet Discovery et la propriété Dormex.

Le 20 mai 2010, les actionnaires de la Société ont adopté une résolution spéciale autorisant une modification des statuts constitutifs pour annuler la catégorie d'actions de la Société connue sous le nom d'« actions spéciales ». La Société a hérité de ces actions spéciales par suite du regroupement avec 2750538 décrit plus haut.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 200 Bay Street, Suite 2350, Royal Bank Plaza, South Tower, Toronto (Ontario) M5J 2J2 Canada, téléphone : 416 360-7590, télécopieur : 416-360-7709.

Le graphique suivant présente les filiales et les propriétés de la Société au 20 mars 2013. Le pourcentage de participation est indiqué pour chaque entité. Plusieurs des conventions d'option mentionnées ci-dessous n'ont pas été entièrement exercées.

## North American Palladium Ltd. – Corporate Chart



## DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

### Récapitulation des trois derniers exercices

#### 2010

À la suite du redressement du cours du palladium, en décembre 2009, NAP a annoncé la reprise des activités d'exploitation à la mine LDI de la Société, qui devait être pleine opérationnelle au début du deuxième trimestre de 2010. La mine LDI a été placée en mode de surveillance et d'entretien en octobre 2008 à la suite de la répercussion de la crise financière mondiale sur les prix des métaux.

Au cours du premier trimestre de 2010, la Société a entrepris la production commerciale à la mine Géant Dormant. En raison de résultats de forage positifs, la Société a commencé l'approfondissement de 200 mètres du puits de la mine afin de permettre l'aménagement de trois nouveaux niveaux.

Conséquemment à la décision de commencer la mise en valeur initiale de la zone Offset à la mine LDI, la Société a amorcé, en février 2010, l'aménagement d'une rampe de 1 500 mètres à partir du fonds de la zone Roby jusqu'au plafond de la zone Offset de la mine LDI afin de fournir un accès initial pour la construction du puits nécessaire à l'exploitation de la zone Offset.

Le 31 mars 2010, la Société a déposé un rapport conforme au Règlement 43-101 à l'égard de la mine aurifère Géant Dormant intitulé « Updated Reserves and Resources On December 31, 2009, The Sleeping Giant Mine, Northwestern Quebec », lequel a été rédigé par Vincent Jourdain, ingénieur, en qualité de personne qualifiée aux termes du Règlement 43-101.

Le 6 avril 2010, la Société a publié une mise à jour des réserves et des ressources minérales de la mine Géant Dormant, de même qu'une première estimation des ressources minérales de sa propriété Flordin.

Au deuxième trimestre de 2010, La Société a repris la production souterraine de la zone Roby à la mine LDI. Elle a également signé une nouvelle convention collective avec le Syndicat des métallurgistes unis et a renouvelé son contrat de fonderie et d'affinage avec Xstrata Nickel (« **Xstrata** »).

Le 28 avril 2010, la Société a annoncé la clôture d'un placement par voie de prospectus sous forme d'acquisition ferme de 20 millions d'unités pour un produit brut total de 100 M\$. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de la Société (une « **action ordinaire** ») et d'un demi-bon de souscription d'une action ordinaire de la Société. Les bons de souscription ont échu le 28 octobre 2011.

Le 10 mai 2010, la Société a acquis le projet aurifère Vezza dans la région québécoise de l'Abitibi d'Agnico-Eagle. La propriété Vezza est située à 85 kilomètres par route revêtue de la mine Géant Dormant et de son usine de traitement de NAP.

Le 27 mai 2010, la Société a annoncé les résultats d'une mise à jour de l'estimation des ressources de la zone Offset à la mine LDI. L'estimation mise à jour a été établie par Roscoe Postle & Associés Inc. (« **RPA** »).

En juin 2010, la Société a signé une convention d'option et d'achat visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Lac Legris, située au sud-est de la mine LDI.

En juillet 2010, la Société a contracté une ligne de crédit d'exploitation de 30 M\$ auprès d'une importante banque canadienne. La facilité de crédit devait être affectée aux besoins de fonds de roulement et aux fins générales de la Société.

Le 16 août 2010, la Société a annoncé les résultats d'un rapport technique et d'une évaluation économique préliminaire de la zone Offset à la propriété Lac des Îles et réalisée par P&E Mining Consultants Inc. avec l'apport d'autres firmes de conseil technique. Le rapport avait pour but de mettre en évidence une approche préliminaire de l'exploitation de la zone Offset, dont des détails sur l'aménagement de l'agrandissement de la mine.

En octobre 2010, la Société a conclu trois conventions d'option et d'achat visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans les propriétés aurifères Moose Calf et Kukkee, situées près de la propriété Shebandowan de la Société, en Ontario. Ces propriétés ont été depuis renommées propriété Shabaqua.

En novembre 2010, NAP a annoncé la découverte d'une nouvelle zone possible de MGP à la mine LDI, appelée zone Sheriff, située à environ 100 mètres au sud-est de la zone Offset, et elle a annoncé la découverte de nouvelles intersections de MGP dans la zone Cowboy et la zone Outlaw de l'éponte inférieur de la zone Offset.

Le 29 novembre 2010, la Société a déposé un rapport conforme au Règlement 43-101 concernant la propriété Lac des Îles intitulé « Technical Report on the Lac des Îles Mine Property, Thunder Bay, Ontario, Canada » rédigé par RPA.

Le 6 décembre 2010, Greg Struble a été nommé vice-président et chef de l'exploitation de la Société.

Le 8 décembre 2010, la Société a annoncé qu'elle avait choisi de devancer l'échéance des bons de souscription de série A initialement émis le 30 septembre 2009 et le 8 octobre 2009. Les bons de souscription de série A sont venus à échéance le 14 janvier 2011.

## **2011**

Le 18 février 2011, la Société a annoncé la clôture d'un placement par voie de prospectus sous forme d'acquisition ferme de 2 667 000 actions ordinaires accréditives au prix de 8,25 \$ l'action pour un produit brut total de 22 002 750 \$.

Le 22 mars 2011, la Société a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé l'adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « **régime de droits** »), lequel a été approuvé ensuite par les actionnaires de la Société à l'assemblée annuelle et extraordinaire tenue le 11 mai 2011. Le régime de droits est semblable aux régimes adoptés par d'autres sociétés canadiennes et a été adopté pour veiller à ce que les actionnaires soient traités équitablement en cas d'offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la Société et pour donner aux actionnaires suffisamment de temps pour évaluer adéquatement une offre. Le régime de droits prévoit l'émission d'un droit pour chaque action ordinaire en circulation de la Société à la survenance de certains événements. Le texte intégral du régime de droits est disponible dans le profil de NAP sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Le 30 mars 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique relative au vote majoritaire visant l'élection d'administrateurs en cas d'élections incontestées. Conformément à cette politique, si un candidat ne reçoit pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, l'administrateur doit sur-le-champ présenter sa démission. Le conseil d'administration déterminera alors, dès que possible, mais dans les 90 jours suivant l'assemblée des actionnaires, s'il accepte la démission.

Le 13 juin 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation quant aux ressources minérales de la zone Offset à sa mine LDI.

Le même jour, la Société a déposé un nouveau rapport conforme au Règlement 43-101 sur la mine Géant Dormant intitulé « Technical Report, The Sleeping Giant Mine, Northwestern Quebec Reserves and Resources on December 31, 2010 » et rédigé par Vincent Jourdain, ingénieur, Donald Trudel, géologue, et Marc-André Lavergne, ingénieur.

Le 28 juin 2011, la Société a publié une mise à jour quant à la première tranche des résultats du forage de son programme d'exploration 2011 à la mine LDI, y compris de nouvelles intersections de MGP dans la zone Cowboy.

Le 14 septembre 2011, la Société a publié d'autres résultats de son programme d'exploration à la propriété Lac des Îles, y compris les résultats du forage intercalaire positifs dans la zone Offset et une importante minéralisation près de la limite la plus profonde du modèle filaire actuel.

Le 12 juillet 2011, la Société a publié les résultats de son programme d'exploration 2011 au secteur de l'or de la Société dans la région québécoise de l'Abitibi, y compris les résultats du forage de surface et souterrain au projet Vezza.

En juillet 2011, la Société a doublé de 30 M\$ à 60 M\$ sa ligne de crédit d'exploitation auprès d'une importante banque canadienne afin de se donner la flexibilité financière pour faire progresser ses projets d'aménagement. La facilité de crédit est garantie par les comptes clients et les stocks de la Société.

En août 2011, la Société a conclu une convention d'option et d'achat visant l'acquisition de la totalité d'une participation dans la propriété Salmi, située près de la mine LDI.

Le 26 août 2011, la Société a publié une mise à jour des ressources minérales de sa propriété Flordin.

Le 4 octobre 2011, la Société a vendu pour 70 M\$ de billets garantis de premier rang (les « **billets** ») dans le cadre d'un placement privé avec Sprott Resource Lending Corp. qui agissait à titre de principal investisseur dans les billets. Les billets portent intérêt au taux de 9,25 % par année, payable semestriellement à compter du 31 mars 2012, et viennent à échéance le 4 octobre 2014, sous réserve de l'option de la Société d'en prolonger la durée d'une autre année. La Société a également émis un bon de souscription pour palladium avec chaque coupure de 1 000 \$ des billets. Chaque bon de souscription pour palladium confère à son porteur le droit d'acheter 0,35 once de palladium au prix de 620 \$ US par once jusqu'au 4 octobre 2014. La Société a vendu le 1<sup>er</sup> novembre 2011 pour 2 M\$ de billets et de bons de souscription pour du palladium connexes.

Le 5 octobre 2011, la Société a annoncé une mise à jour de son plan d'expansion pour la mine LDI qui prenait en compte certains changements de valeur par rapport à l'approche précédente. Le plan mis à jour tenait compte de la quantité accrue des ressources de la zone Offset, des prix hypothétiques mis à jour pour les dépenses en immobilisations et des nouveaux renseignements sismiques disponibles qui ont eu une incidence sur certains détails de la configuration de la mine. La Société a annoncé une mise à jour de ses progrès d'aménagement, et elle a clarifié certains détails quant à la méthode de forage, à la configuration du chantier et aux dépenses en immobilisations

## **2012**

Le 17 janvier 2012, la Société a annoncé le début du traitement à l'usine de traitement de la mine Géant Dormant d'un échantillonnage en vrac prélevé sur la mine Vezza et que les résultats correspondaient aux résultats prévus. La Société a aussi annoncé son intention de cesser l'exploitation de la mine Géant Dormant en raison d'une marge d'exploitation insuffisante et qu'elle restructurerait le secteur de l'or, entraînant une dépréciation hors caisse des actifs aurifères de la Société d'environ 50 M\$, laquelle était reflétée dans les résultats financiers du quatrième trimestre de 2011.

Le 30 janvier 2012, la Société a publié une mise à jour de la troisième et dernière tranche des résultats du forage de son programme d'exploration 2011 à la mine LDI. Une minéralisation a été découverte à 300 mètres à l'ouest des zones Offset, Cowboy et Outlaw et une minéralisation en surface a été trouvée à partir des tranchées le long de la bordure nord à texture variée (à 500 mètres au nord-est de la mine à ciel ouvert Lac des Îles).

Le 24 février 2012, la Société a annoncé la nomination de M. David C. Peck à titre de chef de l'exploration de la Société, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2012.

Le 30 avril 2012, la Société a annoncé qu'elle a mené à bien un financement par voie de prise ferme d'actions accréditives pour 11 300 000 actions accréditives, pour un produit brut total de 35 030 000 \$.

Le 2 mai 2012, la Société a conclu une convention avec Vale Canada Limitée (« **Vale** ») concernant la fusion et le raffinage du concentré des minéraux de la mine LDI à la fonderie de nickel Copper Cliff de Vale.

Le 3 mai 2012, la Société a conclu une convention d'option et d'achat avec Houston Lake Mining Inc. aux termes de laquelle la Société a obtenu une option permettant l'achat d'une participation de 100 % dans la propriété Lac Tib située au nord-est de la mine LDI, sous réserve d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie (« RCSF ») de 2,5 % en faveur d'un tiers sur une partie des claims et une RCSF de 2,5 % en faveur de Houston Lake Mining Inc., sur le reste des claims.

Le 9 juillet 2012, après avoir obtenu les permis de production définitifs, la Société a annoncé qu'elle reporterait la production commerciale du projet Vezza et qu'elle commençait à examiner des occasions de dessaisissement pour ses actifs aurifères.

Le 10 juillet 2012, la Société a annoncé un financement par voie de prise ferme d'un capital de 43 000 000 \$ de débentures subordonnées convertibles non garanties à 6,15 % venant à échéance le 30 septembre 2017. Le placement a été réalisé le 31 juillet 2012.

Le 16 juillet 2012, la Société a annoncé une mise à jour de son programme d'exploration de 2012 à la mine LDI, y compris des résultats du forage intercalaire de la zone Offset et une confirmation que la zone Sheriff s'étend à la surface.

Le 8 août 2012, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources minérales de la mine LDI.

Le 13 septembre 2012, la Société a annoncé la nomination d'André Douchane, président du conseil, à titre de chef de la direction par intérim en remplacement de William Biggar, qui a pris sa retraite le 30 septembre 2012. La Société a aussi annoncé qu'elle a entrepris une recherche de cadres pour trouver un nouveau chef de la direction permanent.

Le 26 septembre 2012, la Société a conclu une convention d'achat avec Platinex inc., aux termes de laquelle la Société a acheté une participation de 100 % dans quatre claims non concédés par patente situés près de la propriété Lac Tib, sous réserve d'une RCSF de 0,5 % en faveur de Platinex inc.

Le 15 octobre 2012, la Société a annoncé une mise à jour de l'aménagement de l'agrandissement de sa mine LDI, et a déclaré que l'exploitation complète du puits a été reportée jusqu'au troisième trimestre de 2013 et que tous les autres aménagements ont progressé selon les prévisions.

Le 30 novembre 2012, la Société a annoncé la réalisation d'un financement par voie de prise ferme de 2 425 000 actions accréditives de la Société sur la base d'un placement privé par voie de prise ferme, pour un produit total de 4 001 250 \$.

Le 11 décembre 2012, la Société a fourni une mise à jour de ses activités d'exploration à la mine LDI, y compris des forages intercalaires et d'extension visant la zone Offset et d'autres nouvelles propriétés en Ontario.

Le 13 décembre 2012, la Société a annoncé la démission de Jeffrey Swinoga, vice-président, Finances, et chef des finances de la Société, à compter du 4 janvier 2013.

Le 19 décembre 2012, Tess Lofsky a été nommée vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale.

### ***De 2013 à ce jour***

Le 14 janvier 2013, la Société a communiqué une mise à jour de l'aménagement de l'agrandissement de la mine LDI. La Société a annoncé qu'elle avait fait d'importants progrès quant aux aspects indispensables à l'avancement de l'agrandissement de sa mine. À la surface, les principaux éléments de la construction sont achevés, et le fonçement du puits progressait de façon satisfaisante, le tout au rythme d'avancement prévu de la Société.

Le 22 janvier 2013, Dave Langille a été nommé chef des finances de la Société.

Le 31 janvier 2013, la Société a fourni une mise à jour des résultats de forage pour la deuxième partie de son programme d'exploration en surface et souterraine de 2012 à la propriété Lac des Îles. Des activités de forage de délimitation ont permis de découvrir de vastes zones de minéralisation en palladium à faible teneur renfermant des intervalles locales à teneur élevée, qui ont augmenté le potentiel des ressources près de la surface de la zone Sheriff.

Le 13 février 2013, la Société a annoncé le dépôt d'un prospectus préalable de base définitif qui lui permet d'effectuer des placements d'actions ordinaires (y compris des actions accréditives), de titres de créance, de bons de souscription et de reçus de souscription d'un capital global d'au plus 300 M\$ US, au cours de la période de vigueur de 25 mois du prospectus préalable.

Le 19 février 2013, la Société a déposé un nouveau rapport conforme au Règlement 43-101 intitulé « Technical Report Lac des Îles Mine, Ontario, Incorporating Prefeasibility Study Offset Zone Phase I » rédigé par Tetra Tech WEI Inc. (« **Tetra Tech** ») pour la mine LDI (le « **rapport LDI 2013** »), qui comprend une estimation des réserves minérales initiales et une étude de préaisabilité pour la phase I de la zone Offset. Pour les besoins du rapport LDI 2013, les réserves minérales englobent la phase I de la zone Offset située au-dessus du niveau 990 mètres de la mine (niveau élévation 4 490 mètres), admissible en raison de la densité du forage. Les réserves minérales diluées exploitables contenues dans le modèle filaire de la chambre selon une teneur de coupure de 2,5 g/t de palladium ont été estimées à 7 741 000 tonnes, d'une teneur de 4,30 g/t de palladium.

Le 21 février 2013, la Société a annoncé que le 31 décembre 2012, elle a examiné la dépréciation de la division aurifère et a conclu que la valeur recouvrable de cette division était inférieure à la valeur comptable. Par conséquent, la Société a constaté une dépréciation des actifs de 56,0 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le 4 mars 2013, la Société a annoncé la nomination de M. Robert Quinn à titre de président du conseil. et qu'André Douchane continuera d'occuper le poste de chef de la direction.

Le 15 mars 2013, la Société a annoncé que son conseil d'administration a adopté une disposition de préavis par règlement (la « **disposition de préavis** »). La disposition de préavis a pour but de fournir aux actionnaires, aux administrateurs et aux membres de la direction de la Société un cadre précis quant à la candidature des administrateurs pour élection au conseil d'administration et la fourniture en temps

voulu des renseignements pertinents relativement à ces candidatures. Entre autres, la disposition de préavis prévoit qu'un préavis doit être donné à la Société dans les circonstances où la candidature de certaines personnes au conseil d'administration est proposée par des actionnaires autrement que dans le cadre (i) d'une demande de convocation d'une assemblée faite conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ou (ii) d'une proposition d'actionnaires faite conformément aux dispositions de cette loi. La candidature d'une personne à titre d'administrateur de la Société ne sera admissible que si elle a été effectuée conformément aux dispositions de la disposition de préavis. La disposition de préavis est actuellement en vigueur. La Société demandera aux actionnaires d'approuver ou de ratifier la disposition de préavis à sa prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires, le 9 mai 2013. Le texte intégral de la disposition de préavis est disponible dans le profil de NAP sur SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### **Aperçu des activités**

*Le texte qui suit contient de l'information prospective et de l'information financière prospective concernant les activités de la Société. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » à la page 2. Pour une description de facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent considérablement de l'information prospective, voir « Facteurs de risque » à partir de la page 51. Par ailleurs, la description des activités de la Société qui suit comprend de nombreux termes géologiques qui peuvent ne pas être familiers au lecteur. Pour obtenir une définition de certains de ces termes, veuillez vous reporter à la rubrique « Glossaire » à la page 68.*

North American Palladium Ltd. est un producteur de métaux précieux reconnu qui exploite sa principale mine, la mine LDI en Ontario, au Canada, depuis 1993. La Société a pour mission de devenir un producteur de métaux précieux intermédiaire ayant de faibles coûts de production et qui produit plus de 250 000 onces de palladium par an.

La propriété Lac des Îles (y compris la mine LDI et l'usine de traitement) est la seule propriété importante de la Société. LDI est l'une des deux mines productrices de palladium les plus importantes du monde et elle offre aux investisseurs une exposition au cours du palladium. La mine LDI subit actuellement un important agrandissement afin d'assurer la transition entre l'extraction par rampe d'accès et l'extraction par puits d'accès au moyen d'une méthode d'extraction en vrac à grand volume. L'agrandissement de la mine est en cours et la production par puits d'accès est prévue pour la fin de du troisième trimestre de 2013. Cet agrandissement devrait entraîner un accroissement de la production de palladium à un coût effectif par once moindre. Grâce à un investissement de 127,5 M\$ en 2012, la Société a réalisé bon nombre de mises en valeur critiques et a été en mesure de faire avancer considérablement le projet. En 2012, l'aménagement de l'agrandissement de la mine était principalement axé sur : (i) la finalisation des activités de construction en surface; (ii) l'avancement de l'aménagement souterrain (y compris l'aménagement du niveau de la mine et l'installation de chantiers miniers), et (iii) le fonçement du puits.

Au-delà de l'agrandissement de la mine LDI réside un important potentiel d'exploration près de la mine, où un certain nombre de découvertes récentes peuvent possiblement faire augmenter la production à la mine LDI. Au potentiel d'exploration s'ajoute d'importantes capacités excédentaires et les infrastructures existantes de la mine LDI. Hors de la propriété de la mine LDI, les nouvelles propriétés d'EGP régionales de la Société couvrent environ 20 794 hectares (51 384 acres), y compris une majorité des complexes mafiques les plus prometteurs de la région. La Société est toujours déterminée à maintenir un portefeuille de projets d'aménagement et d'exploration près de la propriété de la mine LDI

et elle a activement entrepris d'importants programmes d'exploration visant à augmenter ses réserves et ses ressources minérales.

La Société détient aussi le projet aurifère Vezza et la mine aurifère Géant Dormant et son usine de traitement situés dans la région de l'Abitibi, au Québec, de même que d'autres projets au stade avancé, dont le projet Flordin, le projet Discovery et le projet Shebandowan Ouest. La Société estime que ces propriétés ne sont pas importantes pour le moment. La Société examine actuellement des occasions de dessaisissement pour son portefeuille aurifère du Québec (détenu par sa filiale en propriété exclusive NAP Québec).

Pour l'exercice 2012, les produits d'exploitation de la Société totalisaient 160,7 M\$. Les produits d'exploitation par marchandise de la Société totalisaient 104,5 M\$ pour le palladium, 17,8 M\$ pour le platine, 10,2 M\$ pour le nickel, 18,6 M\$ pour l'or, 9,2 M\$ pour le cuivre et 0,4 M\$ pour les autres métaux, soit environ 65,0 %, 11,1 %, 6,3 %, 11,6 %, 5,7 % et 0,2 %, respectivement, de ses produits consolidés totaux.

En date du 31 janvier 2013, la Société comptait 422 employés, dont 320 sont en poste à la propriété Lac des Îles, 23 sont rattachés au bureau chargé de l'exploration à Thunder Bay, huit travaillent dans les bureaux administratifs et des finances de la Société à Thunder Bay, 21 au projet Vezza, 25 travaillent à l'usine de traitement de la mine Géant Dormant, sept travaillent dans les bureaux régionaux de la Société à Val-d'Or, quatre sont rattachés au bureau chargé de l'exploration à Lebel-sur-Quévillon et quatorze sont en poste au siège social de la Société à Toronto.

### **Description générale du palladium**

La Société produit du concentré de minerai à l'usine de la mine Lac des Îles et peut le vendre directement à des fonderies pour traitement, ou sur le marché au comptant ou directement aux utilisateurs finaux après l'affinage du palladium. Dans chacun de ces cas, le prix du palladium devrait être établi en fonction des prix au comptant en vigueur.

Les métaux du groupe du platine sont des métaux précieux rares qui se distinguent par leurs propriétés physiques uniques et qui servent tant à la fabrication de bijoux qu'à des applications industrielles diverses. Parmi leurs propriétés uniques, on retrouve les suivantes : (1) des propriétés catalytiques marquées; (2) une conductivité et une ductilité excellentes; (3) un niveau élevé de résistance à la corrosion; (4) la force et la durabilité; (5) un point de fusion élevé. Le platine, le rhodium, le ruthénium, l'iridium et l'osmium font aussi partie des six MGP.

La demande en palladium est diversifiée par région et marché. Le palladium est surtout utilisé dans la fabrication des convertisseurs catalytiques pour l'industrie automobile, de même que dans la fabrication de bijoux et de composantes électroniques, ainsi que dans des applications dentaires et chimiques. Comme c'est un métal précieux, il y a aussi une demande pour le palladium à titre de véhicule de placement sous forme de lingots d'argent aurifère, détenus généralement en stock par des fonds cotés en bourse (les « **FNB** ») et des investisseurs institutionnels.

En général, le palladium est exploité en tant que sous-produit métallique des mines de platine de la République sud-africaine (environ 38 % de la production minière mondiale) ou des mines de Norilsk Nickel en Russie (environ 41 % de la production minière mondiale). L'Amérique du Nord fournit environ 14 % de l'offre mondiale de palladium. La mine LDI de la Société est l'un des deux principaux producteurs de palladium au monde.

## **Demande en palladium et fondamentaux de la demande**

### ***Offre provenant des mines***

Il y a très peu de régions dans le monde qui produisent du palladium et peu de corps minéralisés économiquement viables sont connus. La Russie et l'Afrique du Sud, qui sont connues comme étant des territoires très risqués, comptent pour plus de 80 % de la production minière mondiale du palladium, estimée à environ 6,3 millions d'onces en 2012. La croissance de l'offre provenant des mines de palladium est limitée, en grande partie à cause des questions liées à la politique, aux infrastructures et aux coûts d'exploitation en Afrique du Sud, au ralentissement de la production en Russie et au nombre limité de nouveaux projets dans un avenir proche.

Plus particulièrement, la production sud-africaine se bute à des mines plus profondes, aux restrictions en électricité et en eau, aux frais d'exploitation élevés, aux risques géopolitiques, au manque de main-d'œuvre qualifiée et au renforcement du change. Il ne semble pas y avoir de solution à court terme, et l'industrie minière des MGP en Afrique du Sud a commencé à constater une perte de plus de 250 000 onces de palladium en 2012, en lien direct avec l'arrêt des activités d'exploitation causé par l'agitation ouvrière et les coûts d'exploitation élevés.

### ***Offre secondaire***

L'offre secondaire provient du recyclage (estimé avoir contribué pour environ 2,2 millions d'onces en 2012) et d'une pile de stockage du gouvernement russe. La pile de stockage est estimée avoir contribué au marché pour environ 1 million d'onces par an au cours de la dernière décennie, et, par conséquent, elle a toujours été considérée comme une importante offre excédentaire sur le cours du palladium. Selon des spécialistes du secteur, la contribution de la pile de stockage de la Russie a reculé pour s'établir au-dessous des 250 000 onces en 2012 (plancher record), et l'on croit ainsi cette pile de stockage est maintenant essentiellement épuisée, ou qu'elle n'est plus un important contributeur à l'offre secondaire.

### ***Demande du secteur de la fabrication***

La source principale de la demande du secteur de la fabrication provient de l'industrie automobile, qui consomme environ 67 % de la production mondiale de palladium pour la fabrication des convertisseurs catalytiques. Le palladium est utilisé dans le système d'échappement d'une voiture et permet de réduire les émissions nocives des gaz d'échappement dans l'environnement en les convertissant en émissions moins nocives de dioxyde de carbone, d'azote et de vapeur d'eau. Le palladium, le platine et le rhodium sont les principaux éléments dans la fabrication des convertisseurs catalytiques.

Dans le secteur de l'automobile, la demande de palladium a plus que doublé au cours des dix dernières années en raison du nombre accru de véhicules construits et du resserrement à l'échelle mondiale des normes visant les émissions polluantes, ce qui s'est traduit par une croissance soutenue de l'utilisation de convertisseurs catalytiques.

Le principal facteur de la croissance du secteur automobile provient des économies émergentes, soit le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « **pays BRIC** »), où l'on retrouve une aisance économique émergente, une faible entrée de véhicules par habitant et une capacité financière surtout occasionnée par des taux d'intérêt faibles et des programmes de location. IHS Automotive prévoit que la faible

production d'automobiles mondiale devrait croître à un taux annuel composé de 4 % et augmenter de plus de 100 millions d'unités en 2017, propulsée surtout par les pays BRIC.

L'adoption de normes de contrôle des émissions des pays BRIC, qui exigent l'utilisation des convertisseurs catalytiques, est à la base de la demande pour ces convertisseurs. À mesure que les normes d'émission se resserrent, l'utilisation du palladium dans la fabrication de convertisseurs catalytiques augmente. Les fabricants de convertisseurs catalytiques ont aussi commencé à remplacer, chaque fois que c'était possible, le platine par le palladium dans les moteurs Diesel. Le taux de remplacement du platine par le palladium dans les moteurs Diesel est d'environ 30 %.

D'autres sources de la demande du secteur de la fabrication comprennent les secteurs de l'électronique (12 %), dentaire (5 %), chimique (5 %) et des bijoux (5 %). Dans le secteur de l'électronique, la demande de palladium a augmenté au cours des dernières années. Cette augmentation est grandement attribuable à une croissance de la demande pour les semi-conducteurs comportant du palladium qui sont utilisés dans bien des appareils électroniques, y compris les téléphones cellulaires, les ordinateurs de bureau et portatifs, les télécopieurs et les produits électroniques de consommation. Dans le secteur dentaire, le palladium est généralement utilisé dans les alliages servant à la restauration dentaire. Le palladium est également prisé dans le secteur de la joaillerie et peut être utilisé seul ou dans les alliages d'or gris. En outre, le palladium est utilisé dans les catalyseurs utilisés dans le raffinage du pétrole brut et les procédés chimiques et il sert également dans diverses applications chimiques, notamment la fabrication de peintures, d'adhésifs, de fibres et de revêtements. Il entre également dans la fabrication du polyester.

### ***Demande aux fins de placement***

Une importante tendance macro-économique émerge et est liée aux pressions exercées par les investisseurs, qui font augmenter la demande de palladium. Le grand intérêt des investisseurs pour les métaux précieux favorise l'établissement de prix avantageux pour le palladium. La participation accrue d'une grande diversité de participants au marché, l'amélioration en liquidité qui en a résulté et l'introduction de nouveaux instruments de placement influent sur la demande d'investissement pour le palladium.

Comme l'or, le platine et l'argent, le palladium est de plus en plus perçu comme un métal précieux intéressant permettant de diversifier un portefeuille de placement. L'on croit que les FNB détiennent, tous ensemble, plus de 2 millions d'onces, et qu'ils sont adossés à des stocks physiques de barres de palladium. En 2012, la demande aux fins de placement est estimée avoir contribué pour environ 4 % de la demande mondiale.

### ***Perspective de prix***

Selon des spécialistes du secteur, l'offre sur le marché du palladium devrait être en fort déficit (déficit commencé en 2012) en raison des perspectives favorables de la demande provenant du monde des placements et du secteur de la fabrication, de l'offre limitée découlant des défis d'exploitation rencontrés en Afrique du Sud et de la rumeur que les réserves de palladium en Russie sont presque épuisées. Il y a, parmi les autres facteurs qui contribuent au déficit prévu, l'investissement net positif prévu dans le marché des FNB, les faibles ventes de palladium en Russie et en Afrique du Sud et la demande accrue pour les applications autocatalytiques.

En 2012, le prix moyen du palladium était de 644 \$ US l'once, et les cours extrêmes ont atteint 565 \$ US l'once et 722 \$ US l'once, respectivement. Au 19 mars 2013, le cours du palladium était de 733 \$ US l'once.

### **La propriété Lac des Îles**

La propriété Lac des Îles est la seule propriété importante de la Société. Elle est située à environ 85 kilomètres au nord-ouest de la ville de Thunder Bay (Ontario), au Canada. La propriété comprend une mine à ciel ouvert, une mine souterraine accessible par une rampe, une mine souterraine accessible par un puits (en construction) et une usine de traitement d'une capacité nominale d'environ 15 000 tonnes par jour. Les principaux gisements sur cette propriété sont la zone Roby et la zone Offset, qui sont tous deux des gisements magmatiques disséminés de nickel-cuivre-MGP. La Société a aussi repéré d'autres zones minéralisées, y compris la zone Sheriff, la zone Cowboy, la zone Outlaw et la bordure nord à texture variée.

La Société a commencé à exploiter la mine à ciel ouvert de la zone Roby Zone en 1993, et, en avril 2006, elle a également commencé la production commerciale souterraine en exploitant la partie à forte teneur de la zone Roby. Le 29 octobre 2008, la mine LDI a été placée temporairement en mode de surveillance et d'entretien vu la baisse des prix du métal occasionnée par la crise financière mondiale.

À la suite du redressement des prix du palladium, la Société a annoncé, le 8 décembre 2009, qu'elle avait l'intention de redémarrer l'exploitation de la mine souterraine de la zone Roby. Le 14 avril 2010, la Société a annoncé qu'elle avait repris la production à la zone Roby.

À la fin de 2010, la Société a commencé l'agrandissement de sa mine LDI. L'agrandissement vise à assurer la transition entre l'extraction par rampe d'accès et l'extraction par puits d'accès au moyen d'une méthode d'extraction en vrac à grand volume. Dans le cadre des plans d'agrandissement, la Société fonce un puits à une profondeur d'au moins 825 mètres sous la surface et installe les infrastructures souterraines nécessaires à l'exploitation minière de la zone Offset au moyen d'une méthode d'extraction en vrac à grand volume. La production provenant du puits devrait commencer à la fin du troisième trimestre de 2013. Cet agrandissement devrait aider à transformer la mine LDI en une mine productrice de palladium à faible coût, viable à long terme.

Le texte qui suit est une description de la propriété Lac des Îles, dont le résumé a été tiré en grande partie du rapport LDI 2013 déposé le 19 février 2013, qui est disponible pour consultation sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et il est donné entièrement sous réserve du texte intégral du rapport LDI 2013. Les auteurs du rapport LDI 2013 sont des « personnes qualifiées » aux termes du Règlement 43-101. Les estimations des réserves et des ressources minérales de la propriété Lac des Îles ont été établies en date effective du 31 mars 2012.

### ***Description du projet et emplacement***

La propriété Lac des Îles est située à 49°10' de latitude nord et à 89°37' de longitude ouest, à 85 kilomètres au nord-ouest de la collectivité de Thunder Bay, dans le nord-ouest de l'Ontario. La propriété Lac des Îles englobe environ 8 649 hectares (21 371 acres) de claims et de concessions minières. LDI, filiale en propriété exclusive de NAP, détient une participation de 100 % dans six concessions minières couvrant une superficie de 3 513 hectares (8 680 acres). À côté de ces concessions se trouvent 54 claims miniers (soit 331 unités) détenus en totalité par LDI et couvrant une superficie de 5 136 hectares (12 691 acres).

**Graphique 1** : carte de l'emplacement de la propriété Lac des Îles



Le 31 août 1994, LDI, Sheridan Platinum Group Ltd. (« **SPG** ») et John Patrick Sheridan (« **Sheridan** ») ont conclu une convention de redevances aux termes de laquelle SPG et Sheridan ont cédé certains claims et certaines concessions minières de la propriété Lac des Îles à LDI en contrepartie d'une RCSF. Aux termes de la convention de redevances, NAP est tenue de payer à SPG et à Sheridan une RCSF de 5 % à la mine LDI jusqu'à l'expiration des concessions minières de la propriété Lac des Îles. Quatre des six concessions minières expirent le 31 août 2027, et les deux autres concessions expirent le 30 septembre 2027.

Les zones minéralisées de la propriété Lac des Îles sont les suivantes :

- Zone de la mine à ciel ouvert Roby : gisement de sulfure disséminé enrichi en EGP, exploitable en vrac, d'une longitude nord-sud d'un minimum de 950 mètres et d'une largeur de 815 mètres, et qui englobe la zone Twilight dans la partie sud-ouest du gisement. L'exploitation de cette zone a commencé en 1993 et se poursuit encore à ce jour.
- Zone souterraine Roby (zone High Grade) : la zone souterraine Roby se limite principalement à un segment de 400 mètres de long de la pyroxénite, quoiqu'elle s'étende vers le nord dans le gabbronorite. La zone High Grade, s'étend du nord-nord-ouest au nord-nord-ouest, s'incline presque verticalement près de la surface et s'aplanit à presque 45° en profondeur. La zone semble se terminer en aval-pendage par la faille Offset. L'exploitation de cette zone a commencé en 2006 et se poursuit encore à ce jour.
- Zone Offset : découverte en 2001, elle est située sous la structure de la faille Offset, interprétée comme déplacée vers le bas et à environ 300 mètres vers l'ouest. La zone Offset peut être divisée en trois horizons, et elle a été séparée en trois sous-zones : la sous-zone High Grade, la sous-zone Mid et la sous-zone Footwall.
- Zone Sheriff : découverte en 2010, cette zone est une combinaison des anciennes zones Roby Sud-est et fosse Sud qui ont été connectées par des activités de forage supplémentaires, et que l'on croyait être auparavant la zone Twilight. Elle est située à environ 100 mètres au sud-est de la zone Offset.
- Zone Baker : située à environ 1 kilomètre au nord-est des zones Roby et Twilight.
- Zone Moore : zone minéralisée à faible teneur actuellement non rentable, située à environ 500 mètres au sud de la fosse Roby actuelle, dont les lithologies et les textures sont similaires aux autres brèches appelées Mine Block Intrusive (« **MBI** »).
- Zone Creek : située à environ 2 kilomètres au nord-est de la fosse Roby dans le nez nord-est du MBI, près du point de contact avec le complexe intrusif archéen nord de Lac des Îles.
- Zone Cowboy : découverte en 2009, cette zone est située entre 30 et 50 mètres de la section plane à l'ouest de la zone Offset et elle s'étend jusqu'à 250 mètres de longueur et 350 mètres en aval-pendage.
- Zone Outlaw : découverte en 2009, cette zone est située à environ 30 à 60 mètres à l'ouest de la zone Cowboy et en aval-pendage dans l'éponte inférieur de la zone Offset.
- Zone Norite Sud : s'étend le long du même horizon que la zone Offset et à 150 mètres au sud du puits.

La Société déclare que ses activités d'exploitation et ses installations sont conformes à tous égards importants à la législation en vigueur en date du rapport LDI 2013 et qu'elle a obtenu toutes les autorisations et les licences nécessaires à l'exercice de ses activités d'exploitation à la mine et aux projets d'agrandissement prévus. La Société est d'avis que la mine LDI est à jour quant aux exigences relatives aux permis et aux licences.

La Société assume tous les coûts liés à la fermeture et à la remise en état de la mine LDI, et le plan de fermeture de la mine prévoit actuellement des coûts liés à la fermeture et à la remise en état d'environ 14,1 M\$. Cette obligation est garantie par une lettre de créance d'un montant d'environ 14,1 M\$. Une modification au plan de fermeture a récemment été présentée au MDNM pour y inclure les nouveaux aménagements au sein l'emplacement, y compris le puits, et l'intention de la Société de possiblement développer les activités d'exploration minière en aménageant l'agrandissement nord de la fosse actuelle et de la zone Baker.

### ***Accessibilité, climat, ressources locales, infrastructure et géographie physique***

La propriété Lac des Îles est située à environ 85 kilomètres au nord-ouest de Thunder Bay. L'accès au site se fait par une route de gravier toute saison (ouverte au public et entretenue par la Société) qui se rend à la route provinciale 527 à 16 kilomètres à l'est de la mine. L'accès par transport ferroviaire le plus près se trouverait à Thunder Bay ou à Armstrong, en Ontario, environ 85 kilomètres au sud et 133 kilomètres vers le nord, respectivement. L'accès par voie aérienne est disponible à Thunder Bay et à Armstrong, en Ontario. Thunder Bay possède un aéroport international qui est desservi par plusieurs compagnies aériennes importantes. Thunder Bay offre la plupart des services et l'essentiel des fournitures courantes de la mine et de l'usine de traitement nécessaires à la propriété Lac des Îles de NAP et à son projet phase I de la zone Offset, de même que de la main d'œuvre et du personnel expérimentés possédant une bonne expertise dans les domaines de l'exploitation minière et du traitement.

La propriété Lac des Îles est située dans le nord-ouest de l'Ontario, qui se trouve dans la province du lac Supérieur du Bouclier canadien précambrien. La topographie du site est propice à l'aménagement d'installations, étant généralement à relief bas. L'altitude de la propriété Lac des Îles varie entre 418 et 550 mètres au-dessus du niveau de la mer, exclusion faite de la mine à ciel ouvert.

La propriété Lac des Îles est caractérisée par des étés chauds et des hivers froids, température typique de la région. Le thermomètre atteint, en hiver, un froid intense de -30 °C et, en été, une chaleur extrême de 38 °C. Les températures moyennes en hiver et en été sont de -13° C et de 15° C, respectivement. Le taux de précipitations moyen à la propriété Lac des Îles est d'environ 469 millimètres. L'activité de l'usine de traitement n'est pas exposée aux intempéries en dehors des matières premières qui l'alimentent. Les conditions climatiques sont rarement assez difficiles pour interrompre l'exploitation minière et, généralement, le seul problème est celui de l'adhérence des pneus sur les voies d'accès et les rampes dans la mine à ciel ouvert.

Les services d'adduction d'eau et d'égouts sont assurés indépendamment pour chaque installation et sont considérés comme adéquats par la Société pour les besoins actuels. L'expansion des réseaux d'eau potable et d'égouts a été réalisée en 2011 pour les ajouts destinés à l'effectif souterrain. L'électricité est fournie par Hydro One au moyen d'une ligne de 118 kilovolts jusqu'à deux sous-stations principales sur place, conformément aux modalités d'une convention de services. La Société prévoit conserver sa pratique actuelle d'utilisation des écarts naturels d'élévation, si possible, de sorte que l'eau est déviée des édifices et drainée dans les fossés existants vers des zones basses, pour la gestion des eaux pluviales.

Les principales installations sur la propriété Lac des Îles sont le camp minier, les anciens quartiers d'habitation, le bureau principal, l'atelier de pneumatiques, l'ancienne l'usine de traitement et celui de la nouvelle, les ateliers pour la mine à ciel ouvert, l'entrepôt et les bureaux, l'ancienne usine de

concentration, la mine à ciel ouvert et son aire de stockage, l'entrée souterraine et les accès de ventilation connexes ainsi que l'installation de gestion des résidus (l'« IGR »). Il y a également de nouvelles infrastructures conçues spécialement pour la zone Offset, et qui ont été construites au cours des deux dernières années pour les besoins de l'agrandissement futur de la mine, dont le chevalement, le bâtiment du treuil, le poste compresseur, le vestiaire, la sous-station et l'installation de chargement en surface.

En 2006, un camp minier pouvant héberger 324 personnes et un complexe récréatif ont été construits en marge de la construction de la nouvelle usine de traitement. Cette installation devrait pouvoir recevoir l'effectif de mineurs de fond une fois les activités de construction achevées. Un baraquement a été installé en 2011 pour recevoir les ouvriers en construction de surface et de fond pendant la période de pointe de la construction liée à la préparation de la phase I de la zone Offset en vue de sa production par les installations du puits.

La mine LDI exploite une IGR depuis 1990. L'IGR de la propriété Lac des Îles comporte deux sections, l'IGR Ouest et l'IGR Sud, qui sont situées l'une à côté de l'autre, au sud-ouest de la mine à ciel ouvert. À l'heure actuelle, tous les déchets du broyage sont déposés dans l'IGR Sud. L'IGR Ouest a été fermée lorsqu'elle a atteint sa capacité et est en voie de restauration progressive. L'aire de résidus miniers est contrôlée conformément aux exigences d'épuration industrielle des eaux d'égout prévues par le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

### **Historique**

L'étude géologique dans la région a commencé avec une cartographie de reconnaissance au début des années 1930, et puis une autre vers la fin de 1960, suscitée par la découverte d'anomalies aéromagnétiques vers la fin de 1950. Au cours des 25 ans qui ont suivi, un certain nombre de sociétés ont entrepris divers programmes d'exploration, dont F.H. Jowsey Limited, Gunnex, Anaconda American Brass limited, Boston Bay et Mines Madeleine.

En 1992, la Société a acquis la propriété Lac des Îles, et la production de la mine à ciel ouvert a commencé en 1993. Jusqu'en 2008, la Société a exploité une mine à ciel ouvert et une mine souterraine sur la zone Roby et une usine de traitement d'une capacité de 14 000 tonnes par jour (« t/j »), et a produit un concentré nickel-cuivre-EGP en vrac avec de l'or. Le 21 octobre 2008, NAP a annoncé qu'elle plaçait temporairement en mode de surveillance et d'entretien la propriété Lac des Îles, à compter du 29 octobre 2008, à la suite de la chute des prix des métaux. La mine LDI a produit 212 046 onces de palladium en 2008, avant d'être placée en mode de surveillance et d'entretien.

Quand les prix du palladium ont commencé à se redresser en décembre 2009, NAP a annoncé qu'elle reprendrait ses activités d'exploitation, mais seulement pour la mine souterraine. Le 14 avril 2010, NAP a annoncé que la mine souterraine Roby était de nouveau en exploitation, avec un potentiel de vie de mine de deux à trois ans.

En 2010, la mine LDI a produit 95 057 onces de palladium, et à la fin de 2010, la Société a annoncé l'agrandissement souterrain de la mine dans le but d'accéder à la zone Offset. On estime que la zone Offset est l'extension en aval-pendage décomposé en rejet vertical de la zone Roby, gisement magmatique disséminé de nickel-cuivre-EGP. L'agrandissement de la mine a été conçu pour comprendre le fonçement du puits, l'agrandissement de la rampe de la zone Roby à la zone Offset et l'aménagement souterrain pour faciliter l'exploitation de la zone Offset au moyen d'une méthode d'extraction en vrac à grand volume.

En 2011, pendant que la Société équilibrait l'aménagement souterrain et la production, la mine LDI a produit 146 624 onces de palladium par la fonte de minerais souterrains avec des réserves de ressources en surface à faible teneur. En 2012, la mine à ciel ouvert de la zone Roby a repris ses activités et s'est jointe à la production souterraine des zones Roby et Offset. À la fin de 2012, la mine LDI a produit 163 980 onces de palladium de ses ressources souterraines et en surface. L'exploitation minière du premier chantier de la zone Offset a commencé au cours du quatrième trimestre de 2012, et le forçage du puits a considérablement avancé.

### ***Cadre géologique***

Le secteur de la mine LDI s'étend au-dessus de roches mafiques à ultramafiques du complexe intrusif archéen de Lac des Îles. Ces roches ont fait intrusion dans les granits et les roches vertes de la sous-province de Wabigoon de la province du Lac Supérieur. Le complexe intrusif de Lac des Îles est situé directement au nord de la frontière de la sous-province de Wabigoon-Quetico, qui s'étend sur quelque 300 kilomètres du lac à la Pluie au lac Nipigon. Le complexe intrusif archéen de Lac des Îles est la plus grande série d'intrusions mafiques et ultramafiques le long de la frontière, lesquelles définissent, ensemble, un périmètre circulaire de 30 kilomètres de diamètre. La mine LDI est située dans la partie sud du complexe intrusif archéen de Lac des Îles, dans un ensemble intrusif sensiblement elliptique mesurant 3 kilomètres de longueur sur 1,5 kilomètre de largeur, appelé le MBI.

Le MBI abrite un certain nombre de gisements d'EGP. Les plus importants sont la zone Roby (et ses trois sous-zones : zone Roby nord, zone High Grade et zone Breccia) et la zone Offset. Le MBI comporte une très vaste gamme de textures et de compositions mafiques et ultramafiques. La lithotyne de la zone Offset est principalement composée du gabbro de l'est (« **EGAB** »), de la brèche gabbroïque hétérolitique (« **HGABBX** »), de gabbro à texture variable, de gabbro, de gabbro magnétique, de pyroxénite, de gabbronorite, de la brèche gabbronorite et de dykes.

La zone Offset est une zone à teneur élevée située au-dessous de la structure de la faille Offset, où elle a été interprétée comme déplacée vers le bas et à environ 300 mètres vers l'ouest. La zone Offset peut être divisée en trois horizons, et elle a été séparée en trois sous-zones : la sous-zone High Grade, la sous-zone Mid et la sous-zone Footwall. La largeur apparente de la minéralisation dans a) la sous-zone High Grade varie entre 4 et 30 mètres, pour une moyenne de 15 mètres; b) la sous-zone Mid varie entre 4 et 90 mètres, pour une moyenne de 15 mètres, et c) dans la zone Footwall, entre 4 et 20 mètres, pour une moyenne de 7 mètres.

### ***Exploration***

La Société a effectué une exploration en surface sur le bail d'exploitation minière au moyen de techniques d'enlèvement des morts-terrains par excavation et d'excavation de tranchée. En 2010, 18 tranchées distinctes ont été creusées pour longueur totale de 908 mètres. En 2011, quatorze tranchées distinctes ont été creusées pour un total d'environ 1 000 mètres. En 2012, huit tranchées ont été réalisées pour un total de 1 245 mètres.

En janvier 2012, la Société a fourni une mise à jour des troisième et dernière tranches des résultats de forage pour son programme d'exploration de 2011 à la mine LDI. La minéralisation a été découverte à 300 mètres à l'ouest des zones Offset, Cowboy et Outlaw, et une minéralisation au sol a été découverte dans les tranchées le long de la bordure nord à texture varié (500 mètres au nord-est de la mine à ciel ouvert Lac des Îles).

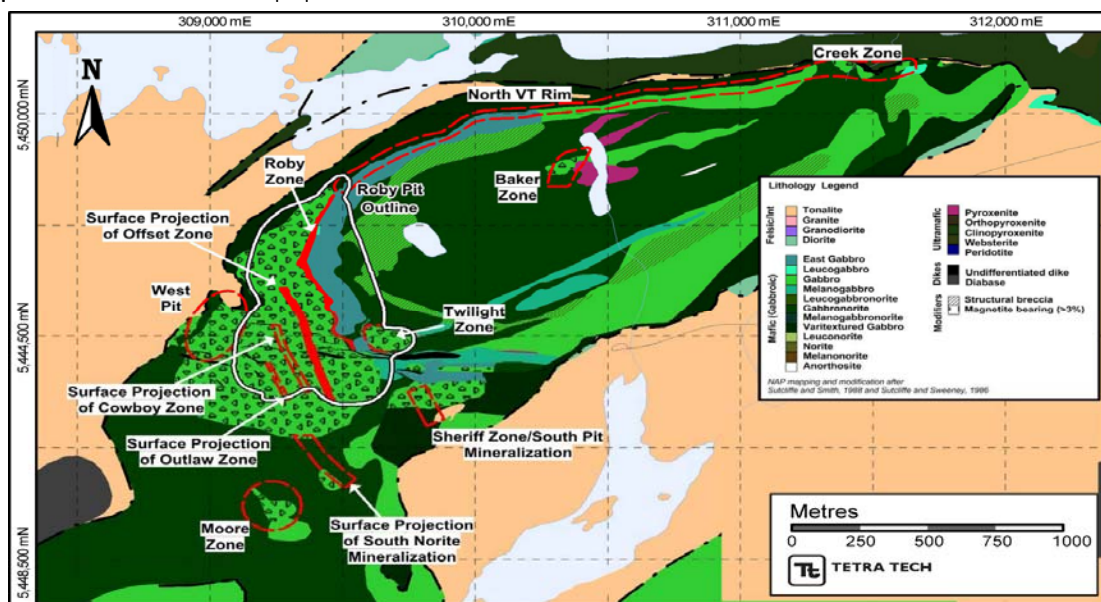
Le 16 juillet 2012, la Société a fourni une mise à jour de son programme d'exploration de 2012 à la mine LDI, dont les résultats de forage intercalaire de la zone Offset, et la confirmation que la zone Sheriff s'étend à la surface.

Le 11 décembre 2012, la Société a fourni une mise à jour de ses activités d'exploration à la mine LDI, y compris le forage intercalaire et d'extension de la zone Offset et d'autres nouvelles propriétés en Ontario.

### Minéralisation

La minéralisation d'EGP et des métaux communs de la propriété Lac des Îles se présente pour l'essentiel sous forme stratoïde et elle est observée en bordure de la zone de contact entre une unité EGAB et une brèche HGABBX, dans laquelle un noyau de corps minéralisé à haute teneur est encaissé dans une unité de pyroxénite aisément discernable. La minéralisation d'EGP visible est rare et il est difficile d'en prédire la présence. En règle générale, les teneurs économiques d'EGP sont réputées accompagner des roches gabbroïques à pyroxénitiques (à proximité de l'unité repère EGAB) qui présentent des signes de forte saussuritisation de feldspaths plagioclase, d'une forte altération talqueuse et une association de sulfures secondaires disséminés ou sous forme de bulles. Les EGP à plus forte teneur (moyenne : 7,89 g/t Pd, maximal : 55,95 g/t Pd) apparaissent dans les parties de la PXN qui sont altérées en un assemblage d'amphibole (anthophyllite-actinolite-hornblende)-talc-chlorite. Les teneurs d'EGP ont des degrés de corrélation variés avec les teneurs de nickel et de cuivre. Le rapport LDI 2013 indique qu'à certains endroits du gisement, on observe d'excellentes corrélations d'EGP-cuivre-nickel (et de soufre), tandis que d'autres zones du gîte ne présentent aucune corrélation positive d'importance entre les EGP et le cuivre ou le nickel. Les sulfures sont généralement présents sous forme de disséminations à grains fins dont la granulométrie se situe à moins de 1 à 3 % et qui contiennent des proportions variées de pyrrhotite, de pyrite, de chalcopryrite, et de pentlandite. La minéralisation de forte teneur se situe principalement dans la section de PXN fortement altérée de l'ouest, car une bonne partie de la pyroxénite relevée entre l'unité EGAB stérile et la zone High Grade contient une faible teneur en minerai. Le minerai à plus forte teneur n'est pas limité à la PXN étant donné qu'il chevauche fréquemment la zone de contact PXN/brèche gabbroïque à des profondeurs dépassant 250 mètres.

Graphique 2 : zones minéralisées de la propriété Lac des Îles



La majorité des MGP se présentent de manière interstitielle dans des sulfures sous forme de grains de cumulus ou sont associés à des sulfures aux frontières sulfures-silicates, apparaissant comme des inclusions minérales discrètes dans des silicates secondaires de roches altérées. La minéralisation de palladium et de platine dans la zone High Grade se compose principalement de minéraux de tellurure de palladium à grains fins; de kotulskite, de michenérite, d'arséniure de palladium, de sulfures d'EGP, et de vysotskite.

### **Forage**

Les anciens propriétaires de la mine LDI ont creusé 135 trous sur une distance totale de 21 425 mètres sur la propriété, tandis que la Société et l'ancienne entreprise exploitante ont creusé 1 747 trous sur une distance totale de 594 858 mètres sur les terrains de la mine LDI.

Les forages de surface à la mine LDI en 2012 ont permis de creuser environ 19 405 mètres dans 81 trous de forage au diamant. En raison d'une infiltration d'eaux de pluie dans les galeries de la mine à la fin de mai 2012, les travaux de forage sous terre ont été interrompus jusqu'en octobre 2012. En tout, 148 trous de forage ont été creusés pour atteindre des cibles sous terre dans les zones Offset et Roby, sur une distance totale d'environ 30 742 mètres. Tous les travaux de forage réalisés en 2012 à la mine LDI ont été confiés par contrat à l'entrepreneur Bradley Diamond Drilling, de Thunder Bay, une division de l'entreprise Major Drilling, de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Le diamètre des tiges de carottage était NQ (diamètre de 47,6 mm). Entre 2000 et 2012, 543 trous de forage ont été creusés en surface et sous terre à l'aide de foreuses à diamant sur une distance totale de 210 242 mètres dans la zone Offset.

En 2012, la Société a réalisé des forages au diamant sur une distance de 36 771 mètres dans l'ensemble intrusif MBI de la propriété Lac des Îles. Sur cette distance, (i) 17 695 mètres ont été creusés à partir de plateformes sous terre dans le but d'atteindre des extensions de la zone Offset; (ii) 11 694 mètres ont été creusés dans la zone Sheriff pour atteindre une autre minéralisation près de la surface, au sud de la fosse; et (iii), 3 000 mètres ont été creusés sur la cible de la bordure nord à texture variée.

Les auteurs du rapport LDI 2013 sont d'avis que les travaux de forage au diamant réalisés à la propriété LDI sont conformes aux normes de l'industrie et sont acceptables aux fins de l'estimation des ressources.

### **Échantillonnage, analyse et sécurité des échantillons**

L'entrepreneur en forage a transporté les caisses de carottes du lieu de forage à l'atelier de diagraphie de la propriété du Lac des Îles. À leur livraison à l'atelier de carottage, les carottes ont été placées dans un entrepôt protégé dans lequel ne peut pénétrer que certains des principaux membres du personnel de NAP. Par ailleurs, il y a une guérite et une barrière qui interdit l'accès du public à la mine. Des carottes de forage ont également été envoyées au bureau d'exploration de NAP à Thunder Bay, par les soins du service de messagerie Courtesy Courier. Les carottes ont été placées en un lieu sûr du bâtiment puis ont subi une série de traitements.

Après la livraison des carottes, il y a eu une vérification des numéros de trous de forage, qui ont été consignés sur les listes de diagraphie, les carottes ont été nettoyées pour en retirer toute trace de lubrifiant ou d'additif. Les données géotechniques, dont les mesures de la longueur des carottes récupérées et de désignation de la qualité des roches (*rock quality designation*, « **RQP** »), ont ensuite été inscrites sur les caisses de carottes à l'aide d'un marqueur permanent. Des mesures gravimétriques sont également couramment effectuées sur toutes les carottes forées.

Les carottes ont été diagraphiées de manière approfondie et toutes les données sur la lithologie, l'altération, la minéralisation, les systèmes filoniens et la structure ont été consignées par écrit sur des formulaires de papier. La longueur minimale et maximale des échantillons représentatifs a varié entre 20 cm et 2 mètres. Depuis 2008, le bureau d'exploration de NAP de Thunder Bay utilise le progiciel Fusion Data Management de la société Century Systems Technology Inc. (dont CAE Mining a fait l'acquisition en janvier 2011) pour gérer les données de forage, y compris les résultats d'analyse. Les trous de forage ont été définis dans l'application et des techniciens ont entré l'information requise, comme les données sur l'orifice de forage, les levés d'arpentage, les diagraphies, la désignation de la qualité des roches, la densité et les listes d'analyses des échantillons. Activation Laboratories Ltd. (« **ActLabs** ») a produit les résultats d'analyse sur support numérique puis a importé ces résultats dans l'application. Des copies des certificats de résultats sont conservées sur le serveur des fichiers d'exploration.

Les caisses de carottes ont été photographiées par numéro de caisse, à raison de cinq caisses à la fois, et le géologue responsable de la diagraphie a téléchargé quotidiennement ces photographies numériques sur le serveur principal.

À partir de la carothèque, les carottes ont été transférées sur des palettes à l'extérieur de l'atelier de taille des carottes. Les intervalles d'échantillonnage ont été consignés dans un livret d'échantillons où étaient déjà imprimés des numéros d'échantillon. Une caisse de carottes à la fois a été placée sur le banc de fendage de carottes et l'intervalle des carottes a été fendu en deux à l'aide d'une fendeuse pneumatique. Une moitié de carotte a été déposée dans un sac propre et transparent pré-étiqueté, puis une étiquette d'échantillon pré-imprimée a été déposée dans le sac. Le sac a été fermé hermétiquement à l'aide d'une attache de plastique, puis placé sur le plancher de manière ordonnée pour un repérage ultérieur aisé. Le banc de fendage et la fendeuse ont été nettoyés à fond entre chaque fendage d'échantillon dans le but de prévenir la contamination. L'autre moitié de carotte a été replacée dans la caisse, qui a été transférée sur des étagères de stockage pour référence ultérieure. En règle générale, une carotte sur cinq provenant de la zone Offset a été fendue pour alimenter la carothèque de la propriété Lac des Îles à l'aide des moitiés résiduelles de toutes les carottes échantillonnées. Chaque échantillon a été déposé dans un sac d'échantillon en plastique.

Les auteurs du rapport LDI 2013 sont d'avis que la diagraphie des carottes et les méthodes d'échantillonnage des carottes sont conformes aux normes de l'industrie et sont acceptables aux fins de l'estimation des ressources.

En ce qui concerne les forages réalisés entre 2011 et 2012, NAP a retenu les services de laboratoire d'ActLabs de Thunder Bay, en Ontario, pour la préparation et l'analyse des échantillons de carottes. Les protocoles de préparation des échantillons utilisés par ActLabs ont été les suivants :

- les échantillons sont séchés à 60 °C;
- les échantillons sont concassés à 80 % dans un concasseur à mâchoires Terminator de la société TM Engineering Ltd, à une granulométrie de -10 mesh (1,7 mm);
- un échantillon de 250 grammes est prélevé à l'aide d'un diviseur à riffles;
- un échantillon est broyé à 95 % par un broyeur Max 2 de TM Engineering Ltd., au moyen de bols d'acier doux, à une granulométrie de - 150 mesh (105 µm);

- du sable est utilisé pour nettoyer les bols de pulvérisation entre les échantillons;
- les pulpes et les rejets sont conservés aux installations d'ActLabs pendant un laps de temps qui peut varier;
- après les vérifications d'usage aux fins de l'assurance de la qualité (« **AQ** »)/et du contrôle de la qualité (« **CQ** »), les pulpes et les rejets sont renvoyés à la mine, où ils sont entreposés dans des conteneurs de transport intermodal Sea-Can.

La méthode d'analyse de la teneur en palladium-platine-or était l'essai pyrognostique standard à l'aide de parties aliquotes de 30 g avec collecteurs d'argent. La fusion au four survient à une température comprise entre 850 et 1 060 °C, pendant 60 minutes. Le bouton de plomb qui en résulte est placé dans un four de coupellation à 950 °C et la bille de doré-argent ensuite obtenue est digérée à l'aide d'un mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique, refroidie, et analysée par spectroscopie d'émission avec plasma induit par haute fréquence (« **PIHF** ») au moyen de l'instrument ICP Varian 735. Un échantillon de contrôle et un échantillon étalon digéré sont insérés dans l'analyse à chaque intervalle de 15 échantillons. Un suivi en CQ et une vérification du biais des instruments ont lieu au moyen d'échantillons étalons de synthèse préparés à l'avance.

La méthode d'analyse de la teneur en nickel-cuivre-cobalt-argent a fait appel à la digestion multiacide d'un échantillon de pulpe de 0,25 g (acide fluorhydrique, acide nitrique, acide perchlorique et acide chlorhydrique); l'échantillon est ensuite chauffé et mis à décanter pendant plusieurs cycles, ce qui permet de sécher l'échantillon jusqu'à un certain degré. L'échantillon est ensuite remis dans une solution de digestion d'acide nitrochlorydrique. L'analyse de l'échantillon se fait à l'aide d'un spectromètre ICP Varian. Chaque lot d'échantillons digérés fait l'objet d'un contrôle de qualité de 14 %, qui comprend une solution d'essai comprenant 5 échantillons réactifs de contrôle, 10 contrôles internes, 10 échantillons en double, et 8 matériaux de référence certifiés. L'analyse par des instruments subit également un autre contrôle de qualité de l'ordre de 13 %, pour contrer les possibilités de biais des instruments.

En 2009, étant donné le caractère atypique de la minéralisation dans la zone Offset, le personnel d'exploration de NAP a décidé de créer son propre programme en double d'assurance et de contrôle de la qualité. En plus des échantillons en double qu'utilisent les laboratoires (désignés comme échantillons en double de laboratoire et échantillons en double de préparation), NAP a choisi de manière aléatoire et de façon sélective des échantillons devant subir d'autres essais de titrage aux installations d'ActLabs ou au laboratoire de la société SGS Minerals Services (« **SGS** »). Les pulpes de ces échantillons ayant subi un autre titrage chez ActLabs sont considérées à toutes fins utiles comme des échantillons en double, tandis que les échantillons envoyés à SGS sont réputés être des échantillons témoins.

Environ 10 % des échantillons de pulpe fendus qui proviennent des forages réalisés entre 2009 et 2011 dans la zone Offset ont été sélectionnés au hasard et ont subi de nouveaux essais de titrage chez ActLabs, afin de vérifier la reproductibilité des résultats de l'essai pyrognostique. La technique d'analyse employée par ActLabs pour le titrage répété de ces échantillons de pulpe était la même que celle utilisée pour mesurer les teneurs au cours des essais initiaux. Les échantillons dont les résultats présentaient un écart important ont été consignés sur la fiche de contrôle de saisie dans la base de données.

Environ 10 % des échantillons de pulpe fendus qui provenaient de la zone de haute teneur anticipée ont été envoyés au laboratoire SGS, afin de vérifier la reproductibilité et l'uniformité des résultats de la zone

de haute teneur. En ce qui concerne l'analyse des teneurs en métaux communs (cuivre, cobalt et nickel), SGS emploie le procédé de digestion multiacide et la spectroscopie d'émission avec plasma induit par absorption atomique ICP (code ICP40B). La teneur en palladium, platine et or est établie par l'ajout d'un fondant et l'essai pyrognostique, la production d'un oxyde de plomb, la digestion par deux acides et l'analyse par spectroscopie d'émission avec plasma induit par absorption atomique ICP (FAI323). Les échantillons dont les résultats présentent un écart important sont consignés sur la fiche de contrôle de saisie dans la base de données.

Pendant les programmes de forages réalisés entre 2010 et 2012, des échantillons en blanc et des matériaux de référence standard ont été insérés à intervalles réguliers dans le cycle d'échantillonnage continu des forages. Tous les matériaux d'échantillon témoins et les matériaux de référence standard provenaient de CDN Resource Laboratories (« **CDN Resource** ») de Langley, en Colombie-Britannique. Si un résultat ou plus de l'analyse de la teneur en palladium, platine ou or parmi les échantillons en blanc dépassaient la teneur de coupure admise de 10 ppb, le personnel du laboratoire avait comme directive de refaire le titrage de tous les échantillons de pulpe, à partir de la série d'échantillons témoins précédente ayant subi avec succès une analyse jusqu'à la série d'échantillons témoins subséquente ayant subi avec succès une analyse. Si le résultat d'analyse du palladium dépassait le taux de deux écarts types, et si la teneur en platine et en or dépassait trois taux d'écarts types, selon les valeurs recommandées et les écarts types qui figurent sur les certificats de résultats de CDN Resource pour chacun de ces minéraux, une erreur s'était glissée dans le protocole du laboratoire. Le personnel du laboratoire a alors comme directive de reprendre le titrage de tous les échantillons de pulpe, à partir des matériaux de référence précédents qui ont subi une analyse avec succès, jusqu'aux matériaux de référence subséquents qui subissent l'analyse avec succès. Les résultats de titrage répété des échantillons témoins et des matériaux de référence sont ensuite entrés dans la base de données des forages.

Tetra Tech a validé à l'interne le fichier de données sur le forage au diamant, en regard des diagraphies de forage et des certificats de titrage d'origine. La validation des fichiers de données a porté sur 18 des 172 trous de forage et sur environ 10 % de l'ensemble de données. Une vérification des données a eu lieu également en ce qui concerne l'emplacement des orifices de trou de forage, la profondeur des fonds de trou, les mesures d'arpentage de fond de trou, ainsi que les intervalles de début et de fin. Tetra Tech a importé les données de forage dans le logiciel Datamine<sup>MC</sup>, qui dispose d'une routine de vérification des intervalles d'échantillons en double, d'intervalles qui se chevauchent et d'intervalles au-delà du fond du trou. Les erreurs relevées par la routine font l'objet d'une vérification dans la diagraphie d'origine, puis sont corrigées.

Dix-huit échantillons indépendants de rejets minéralisés grossiers ont été recueillis pour des titrages de contrôle portant sur diverses gammes de teneurs de minéralisation. Les échantillons ont été envoyés au laboratoire ALS Minerals de Thunder Bay, en Ontario. La préparation des échantillons a eu lieu à Thunder Bay, et les pulpes ont été envoyées par ALS Minerals à Vancouver, en Colombie-Britannique, aux fins d'analyse. Chaque rejet grossier a subi deux traitements afin de produire deux résultats de titrage en double pour chaque échantillon initial. ALS Minerals est un laboratoire agréé auprès d'organismes internationaux de normalisation en vertu de la norme conjointe de l'Organisation internationale de normalisation (« **ISO** ») / Commission électrotechnique internationale (« **CEI** ») 17025 (la norme ISO/CEI 17025 comprend les cahiers des charges ISO 9001 et ISO 9002) et de la norme CAN-P-1579 (Analyse minérale).

Les auteurs du rapport LDI 2013 sont d'avis que l'ensemble de données sur la zone Offset est valide et acceptable aux fins de l'estimation des ressources.

### **Estimations des réserves et des ressources minérales**

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ressources et des réserves de la propriété Lac des Îles. La date officielle d'estimation des ressources et des réserves minérales est le 31 mars 2012. Les ressources minérales décrites ci-dessous excluent les réserves minérales.

| Catégorie                                   | Teneur de coupure (g/t) | Tonnes            | Pd (g/t)    | Pt (g/t)    | Au (g/t)    | Ni (%)      | Cu (%)      | Pd (oz)          |
|---------------------------------------------|-------------------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| <b>Réserves minérales prouvées</b>          |                         |                   |             |             |             |             |             |                  |
| Zone Offset                                 | 2,5                     | 5 632 000         | 4,34        | 0,30        | 0,30        | 0,11        | 0,08        | 786 563          |
| Zone Roby (sous terre)                      | 5,8                     | 420 000           | 6,38        | 0,42        | 0,34        | 0,08        | 0,07        | 86 149           |
| Mine à ciel ouvert                          | 1,8                     | 722 000           | 1,99        | 0,21        | 0,22        | 0,11        | 0,10        | 46 192           |
| <b>Probable</b>                             |                         |                   |             |             |             |             |             |                  |
| Zone Offset                                 | 2,5                     | 2 109 000         | 4,17        | 0,30        | 0,29        | 0,10        | 0,08        | 282 609          |
| <b>Réserves totales</b>                     | -                       | <b>8 883 000</b>  | <b>4,21</b> | <b>0,30</b> | <b>0,29</b> | <b>0,11</b> | <b>0,08</b> | <b>1 201 513</b> |
| <b>Ressources minérales mesurées</b>        |                         |                   |             |             |             |             |             |                  |
| Zone Offset                                 | 2,5                     | 4 942 550         | 4,56        | 0,33        | 0,31        | 0,12        | 0,10        | 724 094          |
| Mine à ciel ouvert                          | 1,8                     | 1 971 000         | 2,00        | 0,24        | 0,15        | 0,05        | 0,07        | 126 735          |
| Pile de stockage de minerai                 |                         | 83 000            | 1,63        | 0,17        | 0,14        | 0,08        | 0,06        | 4 350            |
| <b>Réserves mesurées totales</b>            | -                       | <b>6 996 550</b>  | <b>3,80</b> | <b>0,31</b> | <b>0,27</b> | <b>0,12</b> | <b>0,10</b> | <b>855 179</b>   |
| <b>Réserves minérales indiquées</b>         |                         |                   |             |             |             |             |             |                  |
| Zone Offset                                 | 2,5                     | 9 556 600         | 4,11        | 0,31        | 0,29        | 0,11        | 0,09        | 1 262 139        |
| Zone Roby (sous terre)                      | 5,8                     | 1 269 000         | 7,16        | 0,41        | 0,33        | 0,08        | 0,06        | 292 116          |
| Mine à ciel ouvert                          | 1,8                     | 2 565 000         | 2,20        | 0,24        | 0,18        | 0,07        | 0,08        | 181 422          |
| Pile de stockage de minerai à faible teneur | 0,5                     | 13 188 000        | 0,97        | 0,12        | 0,08        | 0,06        | 0,03        | 411 274          |
| <b>Réserves indiquées totales</b>           | -                       | <b>26 578 600</b> | <b>2,51</b> | <b>0,21</b> | <b>0,18</b> | <b>0,08</b> | <b>0,06</b> | <b>2 146 952</b> |
| Réserves mesurées et indiquées              | -                       | 33 575 150        | 2,78        | 0,23        | 0,20        | 0,08        | 0,05        | 3 002 132        |
| <b>Réserves minérales présumées</b>         |                         |                   |             |             |             |             |             |                  |
| Zone Offset                                 | 2,5                     | 13 669 000        | 3,59        | 0,30        | 0,23        | 0,09        | 0,08        | 1 575 840        |
| <b>Réserves présumées totales</b>           | -                       | <b>13 669 000</b> | <b>3,59</b> | <b>0,30</b> | <b>0,23</b> | <b>0,09</b> | <b>0,08</b> | <b>1 575 840</b> |

Notes. Estimations produites en conformité avec le système de classification du Règlement 43-101 de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole.

Les ressources minérales que ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de rentabilité économique avérée. L'estimation des ressources minérales peut varier dans une large mesure en raison de facteurs comme les questions environnementales, les permis, les questions juridiques, les titres, la fiscalité, le contexte socio-politique, la mise en marché ou d'autres facteurs pertinents.

Todd McCracken, géologue de Tetra Tech, est une PQ indépendante en vertu du Règlement 43-101 a produit l'estimation des ressources minérales de la zone Offset au 30 juin 2012. La date effective de l'estimation des ressources est le 31 mars 2012. Le calcul des ressources minérales repose sur la modélisation d'un bloc de ressource d'une teneur de coupure de 2,5 g/t Pd. L'estimation des ressources minérales se fonde sur une combinaison de modélisation géologique, de données de géostatistique et de modélisation conventionnelle par blocs (tridimensionnelle, de 5 m x 5 m x 5 m). Il a été établi que la fixation d'une teneur de coupure de titrage

supérieure n'était pas nécessaire. Les modèles de ressource pour la zone Offset ont fait appel à la méthode d'interpolation de la teneur par krigeage ordinaire (KO) et un modèle de bloc tridimensionnel, les zones minéralisées étant définies par des solides filaires. Tetra Tech a examiné les protocoles d'assurance et de contrôle de la qualité et les méthodes correspondantes de préparation et d'expédition des échantillons pour la zone Offset. Les prix des métaux suivants ont été retenus aux fins de l'estimation : 675 \$ US/oz Pd, 1 675 \$ US/oz Pt, 1 750 \$ US/oz Au, 8,00 \$ US/lb Ni, et 3,50 \$ US/lb Cu. Pour ce qui est du taux de change, la parité du dollar US et du dollar canadien a été également retenue comme hypothèse.

Todd McCracken, géologue, William Richard McBride, ingénieur, Todd Kanhai, ingénieur, et Philip Bridson, ingénieur de Tetra Tech, sont des PQ indépendantes conformément au Règlement 43-101 et ils ont réalisé l'estimation des réserves minérales de la zone Offset. L'estimation des réserves minérales a été réalisée en regard des forages réalisés au 31 mars 2012. L'estimation des réserves a porté sur une profondeur jusqu'au niveau de mine 990 (élévation de 4 490 mètres), et jusqu'à une profondeur maximale de 1 017,5 mètres. Les prix des métaux suivants ont été retenus aux fins de l'estimation : 675 \$ US/oz Pd, 1 675 \$ US/oz Pt, 1 750 \$ US/oz Au, 8,00 \$ US/lb Ni, et 3,50 \$ US/lb Cu. Pour ce qui est du taux de change, la parité du dollar US et du dollar canadien a été également retenue comme hypothèse. Une production moyenne de 3 500 t/j a servi à l'estimation des réserves. Les taux de récupération hypothétiques que voici ont été retenus pour l'estimation des réserves : palladium, 80,45 %; platine, 71,30 %; or, 83,97 %; nickel, 43,13 %; et cuivre, 88,55 %.

L'estimation des réserves minérales et des ressources minérales pour la zone Roby, la mine à ciel ouvert et la pile de stockage date du 30 juin 2010; elle a été faite par Scott Wilson, de RPA, et mise à jour par David N. Penna, géologue, employé de LDI et PQ au sens du Règlement 43-101, afin de tenir compte des facteurs suivants : (i) les ajouts aux réserves minérales dans la zone Roby en raison d'une teneur de coupure inférieure pour le palladium; (ii) l'épuisement causé par la production jusqu'au 31 mars 2012; (iii) la présence des réserves du pilier de couronne (attestée par un rapport technique interne). Les teneurs limite suivantes ont été utilisées : (i) 1,8 g/t d'équivalent-Pd (« Éq.-Pd ») pour la zone Roby; (ii) 1,9 g/t Éq.-Pd pour les piles de stockage de la mine; et (iii), 5,8 g/t Éq.-Pd pour la zone Roby sous terre. Ces teneurs limite ont été établies dans l'hypothèse d'un taux de production de 14 000 t/j. Les prix hypothétiques des métaux suivants ont été utilisés dans l'estimation des teneurs limite : 350 \$ US/oz Pd, 1 400 \$ US/oz Pt, 850 \$ US/oz Au, 6,50 \$ US/lb Ni et 2,00 \$ US/lb Cu. Un taux de change du dollar américain en dollar canadien de 1,00 = 1,11 a aussi été utilisé.

La somme des chiffres peut ne pas être exacte car les chiffres ont été arrondis.

## **Activités minières**

La mine LDI fonctionne actuellement selon un programme anticipé de 1,2 Mt de minerai qui doit provenir de la zone Offset en 2013. Le gros du minerai sera transporté par camion jusqu'à la principale rampe d'accès, la mise en production du nouveau puits foncé étant prévue à la fin du troisième trimestre de 2013. Le fonçement du puits se fera jusqu'au niveau de mine 825 m, et au 18 mars 2013, les travaux de fonçement avaient atteint le niveau de mine 671 mètres. Le chevalement et le bâtiment du treuil et les treuils connexes sont en place. Deux des stations de puits ont été aménagées à partir du réseau de rampes internes et les équipes de l'entrepreneur de forage ont déjà creusé la rampe proprement dite jusqu'au niveau de mine 825 m.

La méthode d'extraction retenue est l'abattage par longs trous, accompagnée au besoin d'une cimentation des remblais. Par cette méthode, il est tenu compte du corps minéralisé en expansion, de l'extraction future d'autres cibles d'expansion, et de nouvelles données relatives aux incidences géotechniques sur la masse rocheuse de la zone Offset. Un nombre appréciable de piliers de couronne sont intégrés au plan d'exploitation minière de façon à permettre une mise en production hâtive et à utiliser diverses méthodes d'extraction, selon des cadences d'extraction variées qui produiront un tonnage suffisant pour garantir une productivité élevée. La partie de la phase I de la zone Offset a été répartie en deux zones d'exploitation minière distinctes à partir des piliers de couronne des niveaux de mine 750 m et 840 m, dans le but de permettre une cadence de production nominale de 3 500 t/j.

Les plans et la séquence d'abattage, tout comme les plans de mise en valeur, ont été adoptés en tenant compte des possibilités d'expansion des ressources qui restent. Il s'agit en l'occurrence de mettre à contribution les nouvelles réserves mises en valeur par l'extension des galeries de mine existantes et d'accéder alors immédiatement à cette nouvelle zone d'expansion, et par la même occasion d'offrir une

plate-forme d'exploration pour découvrir de nouvelles minéralisations susceptibles de bonifier l'ensemble des ressources.

Depuis la reprise des activités en 2010, l'usine de traitement Lac des Îles fonctionne à la moitié de sa capacité nominale. Les cadences d'extraction sous terre et en surface en sont à la moitié de la pleine capacité nominale de traitement de 15 000 t/j. L'usine fonctionne donc selon un cycle de 14 jours de production à raison de 13 000 t/j, suivi d'une période de 14 jours d'interruption, ce qui permet d'optimiser l'exploitation de l'usine, compte tenu de ces volumes de production réduits.

En 2008, la firme SGS Lakefield Research Ltd. a réalisé une étude du cycle de broyage pour évaluer diverses options de circuit de broyage en regard de l'équipement installé. Ces évaluations ont fait appel aux applications de simulation JKSimMet. Toutefois, les options ont été examinées selon une granulométrie primaire qui était trop grande pour obtenir un taux optimal de récupération du palladium par flottation. Elles reposaient par ailleurs sur des volumes de traitement de l'usine qui étaient plus bas que les volumes actuellement acheminés à l'usine.

Une étude métallurgique subséquente des échantillons provenant des zones Roby et Offset réalisée Xstrata Process Support (« XPS ») en 2010 a établi qu'un broyage à 80 % et une granulométrie de 38 µm permettraient d'obtenir un taux de récupération optimal du palladium par le procédé de flottation. Un circuit de broyage et de concassage semi-autogène et à boulets, accompagné d'une chaîne Vertimill™ de broyage tertiaire est prévu dans cette option minéralurgique pour obtenir cette finesse de broyage optimale. L'étude qu'a réalisée XPS a également pu déterminer que le minerai des zones Roby et Offset réagissait de la même manière aux paramètres optimaux de flottation.

Pendant la phase I, 95 % du minerai acheminé à l'usine devrait provenir des blocs de minerai abattus aux points de soutirage et des déblais de forage dans le filon-couche aux niveaux intermédiaires du chantier d'abattage par sous-niveaux.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, NAP a conclu une entente avec Vale concernant la fusion du concentré de la mine LDI. En vertu de cette entente, une option de paiement anticipé à NAP est prévue (moins les frais de traitement). Les obligations relatives aux métaux monnayables sont conformes aux normes de l'industrie. L'entente arrive à échéance le 30 juin 2015.

Au cours du deuxième trimestre de 2012, a conclu une entente avec Aurubis AG concernant la fusion du concentré en provenance de la mine LDI. En vertu de cette entente, une option de paiement anticipé à NAP est prévue (moins les frais de traitement et d'affinage). L'entente arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Il y a une surveillance annuelle en permanence de la stabilité physique et chimique de l'eau entourant la propriété Lac des Îles et elle se poursuivra pendant plusieurs années après la fermeture de la mine.

Tous les trois ans, une étude de surveillance biologique a lieu et elle couvre un territoire de 300 km<sup>2</sup> dans le rayon de la mine. Cette étude vise notamment les activités de pêche, les plantes, les sols, l'eau et les invertébrés benthiques, ainsi que la qualité et l'évaluation des algues. Aucune incidence négative de la propriété Lac des Îles n'a été relevée à l'égard de l'écosystème environnant.

La Société se conforme à tous les égards importants à la législation en vigueur et elle dispose de toutes les autorisations et de tous les permis voulus pour l'exploitation de la mine et ses futurs projets d'expansion.

La mine se trouve dans une région qui intéresse cinq groupes autochtones qui y ont affirmé des droits issus des traités ou une utilisation coutumière du territoire, ou les deux, conformément aux critères du gouvernement fédéral. La mine a des rapports à intervalles réguliers avec ces groupes et communique avec eux de multiples façons afin de s'assurer que toutes les préoccupations, les questions ou les problèmes soulevés sont abordés sans faute.

### ***Mise en valeur***

Les projets d'expansion de la propriété Lac des Îles comprennent pour l'instant les éléments que voici :

- Le fonçement d'un puits de 825 mètres à partir de la surface, pour effectuer une transition entre l'extraction souterraine et le transport du minerai par la rampe d'accès et l'extraction du minerai par le puits, dans le cadre de la phase I du projet de la zone Offset. NAP prévoit commencer à remonter du minerai de la zone Offset à l'aide du nouveau puits vers la fin du troisième trimestre de 2013, les pleines retombées d'exploitation du puits devant être atteintes en 2014.
- L'aménagement des éléments d'infrastructure sous terre pour extraire le minerai de la phase I de la zone Offset, par la méthode d'extraction en vrac à fort volume (abattage par longs trous et cimentation des déblais au besoin). Cela comprend l'extension de la rampe d'accès en profondeur, entre la zone Roby et la zone Offset, le forage d'autres niveaux de mine dans la zone Offset, et l'aménagement et la mise en production de chambres d'abattage dans la zone Offset.

### ***Main-d'œuvre***

Les employés à la propriété Lac des Îles touchent un salaire annuel ou horaire. Les salariés horaires de la propriété Lac des Îles sont membres du Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, section locale 9422 (« **SMUA** »). La Société a conclu une convention collective avec le SMUA en janvier 2010. La convention a expiré le 31 mai 2012 et a été par la suite modifiée pour y inclure un protocole d'entente entre la Société et le SMUA le 6 septembre 2012. La convention collective modifiée avait un effet rétroactif au 1er juin 2012 et a expiré le 31 mai 2015. La nouvelle convention collective, signée en janvier 2010, a pris fin le 31 mai 2012.

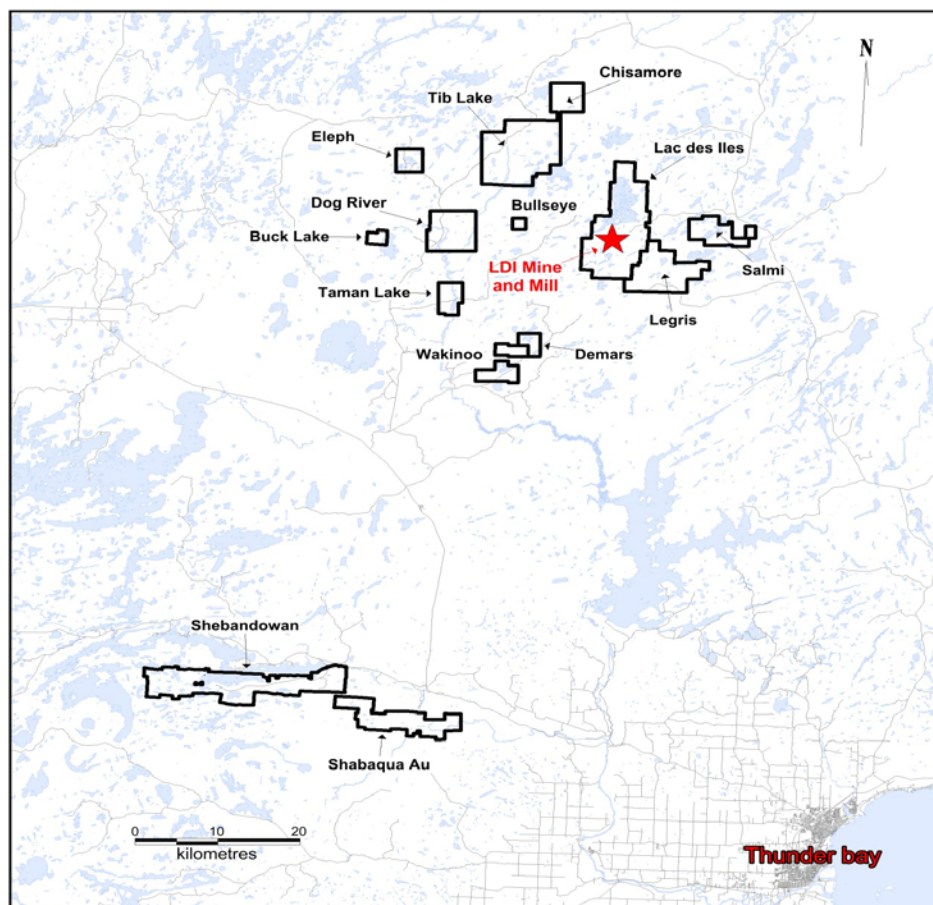
La Société compte sur une main-d'œuvre qualifiée possédant l'expérience et la connaissance du secteur minier. Qu'il s'agisse des salariés de la Société ou des entrepreneurs indépendants, cette main-d'œuvre est généralement disponible à la Société à même les résidents des régions de Thunder Bay et de l'est du Canada, quoique le personnel d'exploration et du siège social ait été recruté tant localement qu'à l'extérieur du Canada.

Les employés vivent à la mine durant leur période de travail et la plupart ont élu domicile à Thunder Bay (Ontario) ou près de celle-ci, une ville d'environ 149 000 habitants pourvue d'un aéroport international, d'un service ferroviaire et d'installations portuaires sur le lac Supérieur. La Société compte un effectif d'environ 352 employés et 215 entrepreneurs à la propriété Lac des Îles. La direction estime que l'effectif nécessaire pour le projet de la zone Offset atteindra, lorsque la phase de construction du projet sera à son niveau d'activité le plus élevé, un total d'environ 360 employés et 213 entrepreneurs, ce qui comprend le personnel chargé de la supervision, de l'ingénierie et de la géologie, ainsi que les employés des entrepreneurs s'occupant de l'aménagement de la mine et d'autres services.

### Autres terrains miniers en Ontario

En plus de la propriété Lac des Îles de 8 649 hectares (21 371 acres) détenue en propriété exclusive, la Société détient les droits de plusieurs propriétés d'EGP et aurifères en Ontario. La Société détient par ailleurs une participation de 50 % dans une coentreprise avec Vale dans la propriété de nickel-cuivre-EGP Shebandowan, ce qui comprend notamment l'ancienne mine en production de sulfures de nickel Shebandowan. La superficie totale de tous les terrains miniers en Ontario, dont la mine LDI, les nouvelles propriétés d'EGP, les propriétés aurifères et la propriété Shebandowan détenue en coentreprise totalisent 43 577 hectares (107 681 acres).

Graphique 3 - Carte de l'emplacement des terrains miniers en Ontario



### Nouvelles propriétés d'EGP

Les nouvelles propriétés d'EGP que détient actuellement NAP dans le nord-ouest de l'Ontario, y compris les propriétés en stade d'exploration telles que le complexe intrusif nord et sud de Lac des Îles qui fait partie de la propriété Lac des Îles, se composent de 28 472 hectares de terrains (70 354 acres) répartis dans 163 claims et trois concessions minières. Les nouvelles propriétés d'EGP comprennent plusieurs corps minéralisés intrusifs mafiques-ultramafiques, dont on estime qu'ils sont tous rattachés à un important événement unique de nature mafique-ultramafique et magmatique survenu pendant l'Archéen tardif (séquence ignée du Lac des Îles) qui a été à l'origine de la formation de l'ensemble intrusif MBI et des gisements d'EGP connexes. Ce groupe de propriétés comprend les intrusions LDI

Nord et Sud, qui font partie du complexe intrusif mafique-ultramafique LDI et qui n'ont toujours pas été exploitées, même si elles se trouvent dans le périmètre de la mine LDI de la Société.

La Société envisage de mettre à contribution sa compréhension approfondie des processus de minéralisation des EGP au LDI et d'explorer d'autres complexes mafiques-ultramafiques de même nature. NAP détient maintenant la majorité des droits miniers de la plus grande partie de la séquence d'intrusions de la propriété LDI. Malgré des travaux intermittents réalisés au fil des ans, ces complexes intrusifs n'ont jamais subi de travaux d'exploration systématiques. Toutes ces nouvelles propriétés d'EGP se trouvent à moins de 30 kilomètres de la mine et de l'usine de traitement LDI. Dans le cadre de sa stratégie de mise en valeur, la Société veut jalonner ou acquérir d'autres claims miniers et propriétés dans la région de LDI, dans la mesure où ces transactions sont justifiées aux plans économique et stratégique.

En 2012, la Société a ajouté plusieurs autres nouvelles propriétés à son parc de nouvelles propriétés d'EGP et elle a réalisé d'importants travaux d'exploration préliminaire sur la plupart de ces terrains miniers, y compris des levés magnétiques et électromagnétiques aériens, des études du till et du sol en surface, des excavations de tranchées, de la prospection, de l'échantillonnage de roches et des levés PP. En octobre 2012, la Société a lancé un programme de forage d'automne-hiver de plusieurs milliers de mètres sur plusieurs cibles de ces nouvelles propriétés d'EGP. Dans le cadre du programme de forage, la Société a creusé 23 trous de forage au diamant pour un total d'environ 11 597 mètres de forages d'exploration en surface sur les nouvelles propriétés d'EGP. Ce programme de forages a pris fin au début du mois de mars 2013.

Certaines nouvelles propriétés d'EGP sont abordées ci-dessous.

#### *Complexe intrusif Lac des Îles Nord (fait partie de la propriété Lac des Îles)*

La propriété LDI Nord se compose d'un complexe intrusif distinct formé pour l'essentiel de roches ultramafiques dont on croit qu'il est relié au même événement magmatique qui a été à l'origine de l'ensemble intrusif MBI adjacent, plus au sud. La propriété LDI Nord comprend une concession minière et 39 claims miniers d'une superficie de 3 236 hectares (7 996 acres). Malgré le fait qu'il renferme des teneurs en EGP encourageantes et très répandues comme l'ont indiqué les programmes d'échantillonnage en surface, le complexe LDI Nord n'a jamais fait l'objet d'un programme de forage systématique. En 2012, la Société a réalisé un levé magnétique et électromagnétique aérien au-dessus du complexe LDI Nord et creusé 2 trous de forage sur les 4 prévus (distance de 2 631 mètres creusés, par rapport aux 4 500 mètres prévus) situés en bordure d'une ligne qui recouvre les cibles géophysiques et géologiques prioritaires.

#### *Complexe intrusif Lac des Îles Sud (fait partie de la propriété Lac des Îles)*

La propriété LDI Sud comprend deux intrusions mafiques distinctes (lac Camp et LDI Sud) qui sont généralement contigües à l'ensemble de roches intrusives MBI. On estime que les deux intrusions LDI Sud et lac Camp seraient le reflet de pulsations magmatiques séparées survenues au moment de la mise en place du complexe intrusif LDI. Un grand nombre de teneurs en EGP anormales sont signalées sur la propriété LDI Sud et la plupart d'entre elles se trouvent dans l'intrusion LDI Sud, qui borde directement la minéralisation longitudinale au sud du gisement de la zone Offset, incluse dans l'ensemble intrusif MBI. Ce terrain minier se compose de 15 claims et de 2 concessions minières, d'une superficie totale de 4 441 hectares (10 974 acres).

En 2012, la Société a réalisé des forages au diamant sur une distance de 3 972 mètres dans la propriété LDI Sud.

#### *Propriété Lac Legris*

La Société dispose d'un droit d'option visant l'acquisition de la totalité de la propriété de MGP Lac Legris (adjacent à la partie sud-est de la mine Lac des Îles), en contrepartie de paiements en espèces et d'une redevance calculée à la sortie de la fonderie de 2,5 % sur la production future provenant de la propriété et d'une RCSF de 1,5 % sur la production future provenant de certains claims miniers adjacents à la propriété. NAP peut exercer un droit d'acheter 1 % de la RCSF sur la production future provenant de la propriété et 1 % de la RCSF sur la production future provenant de certains claims miniers, adjacents à la propriété, en contrepartie d'un paiement d'un million de dollars. Il s'agit d'une propriété d'exploration à un stade préliminaire, mais la minéralisation possible de MGP et la proximité de l'usine LDI en font une cible d'exploration de premier choix. En 2011, la Société a foré 3 000 mètres sur cette propriété. Il n'y a pas eu de travaux sur la propriété en 2012.

#### *Propriété Lac Buck*

La propriété Lac Buck se trouve à l'extrémité ouest d'une structure magnétique linéaire en lien avec l'intrusion du lac Buck, et qui se compose de roches gabbroïques et ultramafiques. La propriété Lac Buck comprend 2 claims miniers d'une superficie de 439 hectares (1 084 acres). La Société a procédé l'an dernier au jalonnement de la propriété.

En 2012, la Société a réalisé des levés géophysiques aériens, creusé des tranchées et effectué des travaux de cartographie et de prospection sur la propriété.

#### *Propriété Bullseye*

La propriété Bullseye repose sur une anomalie magnétique avérée distincte qu'a récemment relevée la Société et qui pourrait être une séquence intrusive LDI encore non reconnue. La propriété Bullseye comprend un claim d'une superficie de 255 hectares (630 acres). Aucun travail d'exploration important n'a été réalisé sur la propriété en 2012.

#### *Propriété Chisamore*

La propriété Chisamore repose sur une anomalie magnétique avérée qui peut être reliée à la crête magnétique associée à l'intrusion du lac Tib, plus au sud. La propriété Chisamore se compose de 8 claims d'une superficie totale de 1 642 hectares (4 058 acres). Aucun travail d'exploration important n'a été réalisé sur la propriété en 2012.

#### *Propriété Lac Demars*

La propriété Lac Demars repose en partie sur une intrusion mafique-ultramafique où il y a eu peu de travaux d'exploration jusqu'ici. Depuis 1975, l'intrusion mafique-ultramafique du lac Demars a fait l'objet de plusieurs programmes d'exploration préliminaire. À première vue, il s'agirait principalement de webstérite feldspathique et de péridotite, mais les types de roches observés dans les environs de l'indice de minéralisation sont très variés, et comprennent du gabbro, de la norite et des combinaisons de gabbro-norite à texture variée. Le terrain minier comprend 3 claims d'une superficie totale de 660 hectares (1 630 acres) et la Société en a effectué le jalonnement en 2012. L'an dernier, la Société a

réalisé à la propriété Lac Demars un programme d'excavation de tranchées, de cartographie et de prospection en surface, ainsi qu'une série de forages au diamant sur une distance de 1 600 mètres.

#### *Propriété Dog River*

La propriété Dog River repose sur une intrusion mafique-ultramafique stratiforme d'une longueur d'environ 5 kilomètres mal documentée, située à 20 kilomètres à l'ouest de la mine LDI. La Société a effectué le jalonnement de ce terrain minier en 2012, qui comprend 17 claims d'une superficie totale de 3 218 hectares (7 952 acres). En 2012, la propriété a fait l'objet d'un levé magnétique et électromagnétique aérien, puis de travaux d'excavation de tranchées, d'échantillonnage et de forages au diamant (sur une distance de 2 192 mètres).

#### *Propriété Lac Eleph*

La Société a creusé un trou de forage (360 mètres) pour vérifier la présence d'une séquence d'intrusion mafique non reconnue du complexe LDI sur la propriété Lac Eleph. Les résultats de forage n'ont pas été encourageants et la Société a remis la propriété au donneur d'option en janvier 2013.

#### *Propriété Lac Taman*

La Société a effectué le jalonnement de la propriété Lac Taman en juillet 2012. La propriété se compose de 6 claims d'une superficie de 1 176 hectares (2 905 acres) et elle repose sur une série d'intrusions mafiques-ultramafiques de forme irrégulière. L'an dernier, la Société n'a réalisé aucun travail d'exploration important sur cette propriété.

#### *Propriété Lac Tib*

La propriété Lac Tib repose sur la plus grande partie connue de l'intrusion mafique-ultramafique de huit km du lac Tib. Le 8 mai 2012, la Société a conclu avec Houston Lake Mining Inc. une convention d'option et d'achat, en vertu de laquelle la Société obtenait un droit et une option en exclusivité visant l'acquisition d'une participation de 100 % dans 20 claims situés au nord-ouest de la mine LDI et connus sous le nom de la propriété Lac Tib. La propriété est assujettie à une RCSF de 2,5 % en faveur d'un tiers sur une partie des claims et à une RCSF de 2,5 % en faveur de Houston Lake Mining sur les autres claims. La propriété comprend 19 autres claims qu'a jalonnés la Société en 2012 et 4 claims achetés de Platinex inc. en septembre 2012. La propriété Lac Tib couvre une superficie totale de 7 389 hectares (18 259 acres).

En 2012, la Société a réalisé de vastes travaux d'excavation de tranchées, de cartographie et d'échantillonnage en surface sur la propriété. Au quatrième trimestre de 2012, la Société a ensuite réalisé des forages au diamant sur une distance de 2 382 mètres.

#### *Propriété Lac Wakinoo*

La propriété Lac Wakinoo est adjacente à la propriété Lac Demars et se compose de 9 claims (6 claims jalonnés par la Société et 3 claims sous option), d'une superficie totale de 1 759 hectares (4 347 acres). Depuis 1972, des travaux d'exploration ont visé l'intrusion mafique d'une superficie de 3,5 km<sup>2</sup> du lac Wakinoo. Les anciens travaux d'exploration d'EGP ont surtout porté sur les roches de gabbro au sud-ouest du lac Wakinoo, près du premier indice d'EGP relevé en 1976 (Texas Gulf). En 2012, la Société a réalisé des travaux de cartographie et d'excavation de tranchées en surface et des forages au diamant

sur une distance de 677 mètres sur la propriété Lac Wakinoo.

### ***Nouvelles propriétés aurifères***

#### ***Propriété Salmi***

La propriété Salmi se trouve dans la sous-province centrale de Wabigoon, dans la province archéenne du Lac Supérieur, dans la ceinture des roches vertes Lac des Îles. La géologie de la propriété Salmi se caractérise principalement par la présence de roches métavolcaniques mafiques et felsiques orientées du nord-est vers le sud-ouest, et accompagnées de petits amas de roches intrusives mafiques et felsiques, et de zones à forme quelque peu irrégulière de sédiments chimiques et de formation ferrugineuse. Ces roches ont par la suite subi une intrusion de la diabase des filons-couches Nipigon. La partie sud de la propriété contient un certain nombre de filons de quartz cisailés et qui présentent une orientation approximative du nord-est vers le sud-ouest et du nord-ouest vers le sud-est.

Le 1<sup>er</sup> août 2011, la Société a conclu une convention d'option et d'achat avec certains donateurs d'option en vertu de laquelle elle a obtenu le droit exclusif d'exercer des activités d'exploration et d'aménagement ainsi qu'un droit et une option exclusifs visant l'acquisition de la totalité d'une participation indivise dans l'intégralité ou une partie de la propriété Salmi, située près de la mine Lac des Îles. La convention d'option et d'achat est assujettie à une RCSF de 2 % sur la production future provenant de la propriété, assortie d'un droit de rachat par la Société de 1 % de la RCSF. La propriété se compose de 13 claims d'une superficie totale de 2 135 hectares (5 276 acres).

En 2012, la Société a réalisé sur la propriété un programme de faible envergure de cartographie de surface, d'excavation de tranchées et de forages au diamant à faible profondeur (sur une distance de 1 260 mètres).

#### ***Propriété Shabaqua***

La propriété aurifère Shabaqua est un regroupement de quatre propriétés sous option et d'autres claims qu'a jalonnés la Société. En 2010 et 2011, la Société a conclu des conventions de droit d'option visant les propriétés aurifères Moose Calf (13 claims), K. Kukkee (6 claims), P. Kukkee (1 claim) et Lac Sand (3 claims), toutes sises à l'ouest de Thunder Bay, près de McGraw Falls. Les droits d'option concernant les deux propriétés Kukkee (K. Kukkee et P. Kukkee) ont été exercés en 2012, ce qui s'est traduit par la cession de 7 claims à LDI le 15 mars 2012. La Société a jalonné 11 autres claims en 2011, soit 34 claims en tout, d'une superficie totale de 4 003 hectares (9 891 acres).

En 2012, un nombre limité de travaux de cartographie et d'excavation de tranchées en surface ont eu lieu sur la propriété.

#### ***Propriété Shebandowan et projet Shebandowan Ouest***

Le 10 décembre 2007, la Société a acquis une participation de 50 % dans la propriété Shebandowan (composée de l'ancienne mine en production Shebandowan et des propriétés environnantes Haines et Conacher) en vertu d'une convention d'option et de coentreprise avec Vale. La propriété est située à environ 90 kilomètres à l'ouest de Thunder Bay (Ontario) et à environ 100 kilomètres au sud-ouest de la propriété Lac des Îles. Vale conserve un privilège d'acquisition pour devenir exploitant de la coentreprise et augmenter sa participation de 50 % à 60 %, pouvant être exercé dans le cas où une étude de faisabilité relative à la propriété estimerait les ressources minérales et les réserves minérales à 200

millions de livres de nickel et d'autres métaux. Vale doit engager des dépenses correspondant à 200 % des dépenses totales engagées par NAP à compter du moment de la remise par Vale d'un avis indiquant son intention de devenir exploitant.

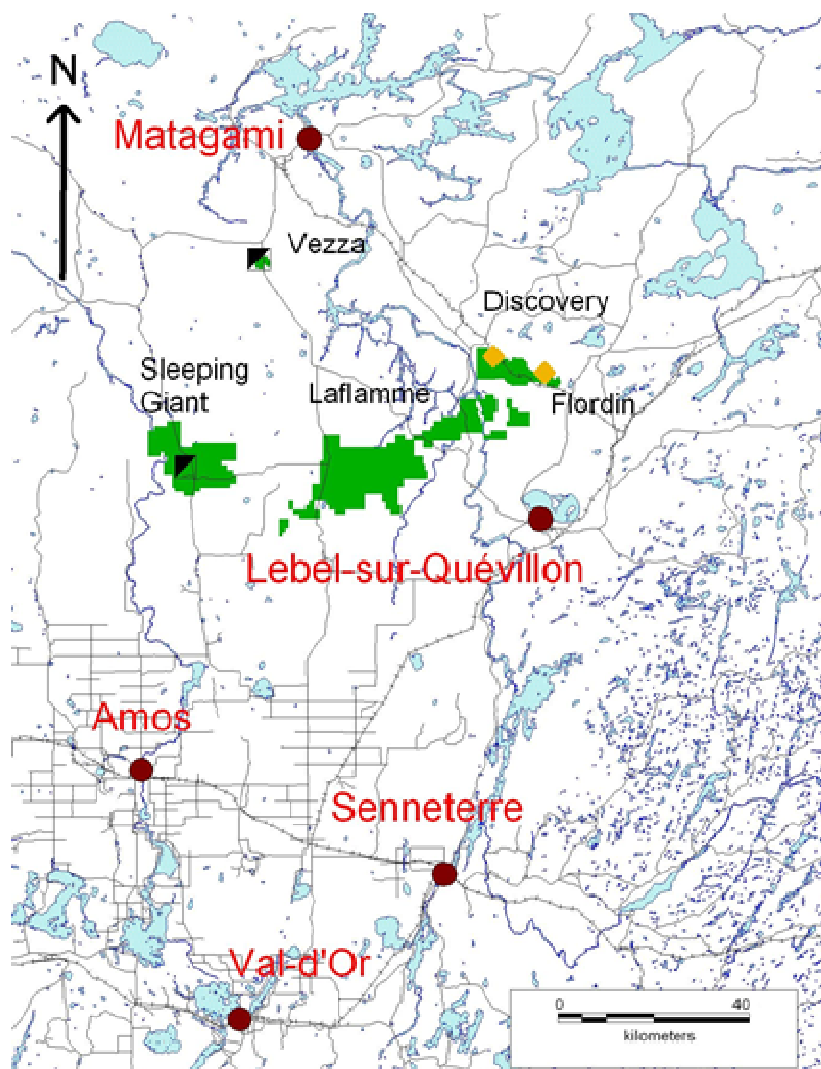
Le projet Shebandowan Ouest se trouve dans la partie nord-ouest de la propriété Shebandowan et comprend trois zones minéralisées situées à une faible profondeur. Le projet Shebandowan Ouest est situé le long du prolongement ouest de la direction minéralisée de l'ancienne mine Shebandowan et présente de nombreux contrôles et éléments géologiques semblables à ceux qui se trouvent sur le site de l'ancienne mine. La minéralisation de nickel-cuivre-MGP du projet Shebandowan Ouest représenterait, selon la direction, le prolongement ouest du corps minéralisé de la mine Shebandowan.

En 2012, la Société a axé ses efforts sur la compilation de toutes les anciennes données d'exploration sur la propriété. En 2013, la Société prévoit réaliser un examen exhaustif technique de ces données et corroborer une réévaluation de la valeur de la minéralisation connue et une évaluation des autres possibilités minières de la propriété.

### **Autres terrains miniers au Québec**

La Société examine les occasions de dessaisissement de ses actifs aurifères et de ses activités situés au Québec, dont la mine aurifère et l'usine de traitement Géant Dormant, la mine aurifère Vezza et ses autres projets d'exploration, y compris la propriété Flordin et le projet Discovery, ainsi que l'ensemble des droits, des privilèges, des conventions, des permis, des infrastructures et de l'équipement s'y rapportant. Le processus actuel de la Société relatif à l'examen d'occasions de dessaisissement pour ses actifs aurifères a fourni une indication de la valeur de ces actifs tard en 2012. Conséquemment, elle a constaté une dépréciation des actifs de 56,0 M\$, comme l'indiquent les états financiers de l'exercice 2012. La Société estime que ces terrains miniers situés au Québec ne sont pas des propriétés importantes.

**Graphique 4** : carte de l'emplacement des terrains miniers au Québec



### **Projet Veza**

La propriété Veza de la Société est un projet d'aménagement situé à environ 25 kilomètres au sud de la ville de Matagami, au Québec, et à 85 kilomètres du complexe de la mine et de l'usine de traitement Géant Dormant. La propriété Veza est composée de 49 claims miniers contigus couvrant une superficie de 849,12 hectares. Les infrastructures comprennent un puits comportant trois compartiments et six niveaux souterrains d'une profondeur de 741 mètres, un treuil et des structures de surface et antipollution. La propriété Veza était par le passé la propriété d'Agnico-Eagle, laquelle a effectué une exploration soutenue, au moyen de 85 000 mètres de forage et de travaux d'aménagement souterrain considérables.

En 2011, la Société a investi 28 M\$ pour mener Veza vers la production et un autre 17 M\$ en 2012 pour poursuivre l'aménagement souterrain de la mine. En janvier 2012, la Société a annoncé que la mine Veza a commencé le traitement d'un échantillon en vrac à l'usine de traitement Géant Dormant et les résultats initiaux confirment les attentes. Toutefois, d'autres activités d'abattage d'essai ont indiqué que les dilutions étaient plus élevées que prévues par rapport au concept d'abattage original d'Alimak. Cette

situation a reporté l'avancement de la production commerciale indéfiniment jusqu'à ce qu'une autre méthode ayant une dilution acceptable soit employée. En juillet 2012, la Société a obtenu tous les permis de production nécessaires et à la fin de cette année, elle avait complété la transition vers une méthode de forage traditionnel comportant une dilution considérablement basse. De plus, la Société a annoncé qu'elle reporterait la production commerciale à Vezza et qu'elle commençait à examiner des occasions de dessaisissement.

Le projet Vezza devrait avoir une durée de vie d'environ neuf ans.

En 2012, la Société a procédé au forage de 2 179 mètres sur la propriété Vezza.

### ***Complexe de la mine et de l'usine de traitement Géant Dormant***

Le complexe de la mine et de l'usine de traitement Géant Dormant est situé dans la région québécoise de l'Abitibi, à environ 80 kilomètres au nord de la ville d'Amos. La mine est une mine souterraine à veines étroites dont la production a commencé en 1988 et à laquelle on accède par un puits d'exploitation à quatre compartiments d'une profondeur totale de 1 245 mètres.

L'usine de traitement a une capacité nominale de 900 tonnes par jour et pourrait être agrandie pour traiter jusqu'à 1 750 tonnes par jour. L'usine à Géant Dormant traite le matériau extrait du projet Vezza et pourrait servir d'usine régionale pour les autres projets aurifères de la Société dans la région de l'Abitibi, si elle était agrandie.

La Société a acquis le complexe de la mine et de l'usine de traitement Géant Dormant le 26 mai 2009 dans le cadre de l'acquisition de Cadiscor. La Société a produit de l'or à Géant Dormant du 6 octobre 2009 au 8 février 2012. En 2011, la mine a produit 14 519 onces d'or à une teneur moyenne en or du minerai traité à l'usine de 6,31 g/t, avec un taux de récupération de l'or de 96,4 %. En 2011, la Société a procédé à des travaux de forage d'exploration en surface et a creusé 10 trous totalisant 4 905 mètres.

Le 17 janvier 2012, la Société a annoncé l'arrêt de la production à la mine Géant Dormant. Bien que les résultats initiaux de forage à teneur élevée aient été encourageants aux trois nouveaux niveaux d'exploitation en profondeur et qu'ils aient justifié l'investissement de l'approfondissement du puits, le forage intercalaire supplémentaire a démontré un manque de continuité de la teneur dans les structures à veines étroites. Après l'analyse de plusieurs scénarios d'exploitation minière, la Société a conclu que la poursuite de l'exploitation entraînerait des coûts élevés. Par conséquent, la Société a décidé de cesser ses activités à la mine Géant Dormant et l'usine Géant Dormant poursuivra le traitement du minerai extrait du projet Vezza.

En 2012, la Société a foré 789 mètres sous terre et a procédé à la diagraphie et à l'échantillonnage de carottes forées à la fin de 2011.

### ***Propriété Flordin***

La propriété Flordin est située à environ 31 kilomètres au nord de la ville de Lebel-sur-Quévillon (Québec) et à 10 kilomètres en direction sud-est du projet Discovery. La propriété Flordin représente quarante claims contigus jalonnés au sol et couvrant une superficie de 590,9 hectares. Tous les titres sont en règle et enregistrés à 100 % au nom de NAP Québec.

En juillet 2007, NAP Québec a acquis la totalité de la participation dans la propriété Flordin après avoir signé une convention d'achat avec IAMGOLD Corporation. IAMGOLD a conservé une redevance de production de 1 % RCSF sur la production commerciale future de la propriété. NAP Québec a un droit préférentiel de racheter à tout moment cette RCSF de 1 % pour 1 000 000 \$ US. En outre, 37 des 40 claims sont assujettis à une participation aux bénéfices nets (« **PBN** ») de 20 % en faveur de Flordin Mines Ltd.

On estime que le potentiel de délimitation de ressources minérales supplémentaires sur la propriété Flordin est bon. Le gisement est toujours ouvert latéralement et en profondeur.

En 2012, la diagraphie des carottes forées à la fin de 2011 a été réalisée. L'échantillonnage a été réalisé à la fin du troisième trimestre de 2012, et les résultats préliminaires ont été obtenus au dernier trimestre de 2012, mais ils sont toujours en cours de validation en date des présentes.

### ***Projet Discovery***

Le projet Discovery de la Société est situé à environ 35 kilomètres au nord-ouest de la ville de Lebel-sur-Quévillon (Québec), à dix kilomètres au nord-ouest de la propriété Flordin et à environ 70 kilomètres du complexe de l'usine de traitement Géant Dormant. Ce terrain d'exploration à un stade avancé est composé de 124 claims miniers contigus couvrant une superficie de 3 371,08 hectares.

La propriété est détenue à 100 % par NAP Québec. La propriété comprend 28 claims qui sont assujettis à une RCSF de 1 à 3 % en faveur de Homestake Canada Inc. En outre, quatorze claims assujettis à une RCSF de 1 % sont également assujettis à une redevance de 20 % sur les bénéfices nets en faveur de Xstrata et quarante et un claims sont assujettis à une RCSF du plus élevé de 2 % ou de 1,00 \$/t pour toutes les substances minérales traitées et(ou) vendues, cette dernière redevance étant payable à MM. Jean-Jacques Martel et Bernard Borduas.

En 2012, les carottes recueillies à la fin de 2011 ont été enregistrées et échantillonnées à la fin du troisième trimestre. Les résultats des tests de teneur ont été obtenus au dernier trimestre de 2012, mais ils étaient toujours en cours de validation à la fin de l'année.

### ***Propriété Dormex et exploration en surface de Géant Dormant***

La propriété Dormex jouxte la mine et à l'usine de traitement Géant Dormant. En 2010, 4 206 mètres ont été forés dans le cadre du programme d'exploration, dont un important programme de forage à injection inverse visant à mieux délimiter les anomalies des morts-terrains aurifères ainsi que des levés géophysiques terrestres et aériens.

En 2011, la Société a foré 8 965 mètres en vue du suivi des anomalies géophysiques et des anomalies aurifères découvertes dans le cadre du programme de circulation inverse de 2010 et a testé de nouvelles cibles géophysiques.

Des travaux minimes ont été effectués sur la propriété en 2012. En date des présentes, la Société continue d'examiner des occasions de dessaisissement de ses actifs aurifères, dont la propriété Dormex.

### ***Propriétés faille Cameron et Florence***

Les propriétés faille Cameron et Florence sont des projets d'exploration à un stade préliminaire qui sont situés à l'est du gisement aurifère Discovery et près du gisement Flordin. Le forage de plusieurs cibles géophysiques a permis à la Société de mieux comprendre la géologie de ces propriétés aux premières étapes d'exploration, bien qu'aucune intersection économique n'ait été découverte pour l'instant.

### ***Propriété Laflamme***

Laflamme est une coentreprise d'exploration à un stade préliminaire située dans la région québécoise de l'Abitibi et dont le coentrepreneur est Midland Exploration Inc. (« **Midland** »). La propriété est située dans un lieu géologique prometteur suivant l'axe du pli du projet Discovery de la Société vers la mine Géant Dormant. Le 31 juillet 2011, la Société a rempli les conditions lui permettant d'exercer l'option visant à acquérir une participation de 50 % dans le projet. La Société est l'exploitant de la coentreprise et peut acquérir une participation additionnelle de 15 % si elle réalise une étude de faisabilité. En 2010 et en 2011, 12 trous ont été forés totalisant 4 353 mètres sur la propriété.

Le 15 juin 2011, Midland a annoncé la découverte d'une nouvelle zone de minéralisation potentielle pouvant renfermer du nickel, du cuivre et des éléments du groupe du platine; cette zone a été recoupée au cours du forage dans la partie nord-est de la propriété, et ce, à une faible profondeur (à environ 60 mètres à la verticale). Midland a également annoncé qu'elle avait récemment terminé un levé électromagnétique du type VTEM (*versatile time-domain electromagnetic*) par hélicoptère et qu'elle avait prévu à son calendrier un levé électromagnétique géophysique au sol et un levé par polarisation provoquée au sol.

En 2012, la Société a foré 2 072 mètres. Le 25 juillet 2012, Midland a annoncé l'identification d'une nouvelle zone ayant un très fort potentiel aurifère et le commencement de levés géophysiques au sol sur la propriété.

## **ENVIRONNEMENT**

Les activités d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation de la Société sont soumises aux diverses lois et réglementations fédérales, provinciales et municipales relatives à la protection de l'environnement, y compris les exigences de fermeture et de remise en état des propriétés minières. Dans tous les territoires où la Société exerce ses activités, des licences, des permis et d'autres autorisations réglementaires en matière d'environnement sont obligatoires pour exercer des activités d'exploration et d'exploitation minière, de traitement du minerai de même que des activités de fermeture de mine.

Les installations d'exploitation de la Société ont en place des processus et des procédures visant à repérer et à éliminer ou à atténuer les risques environnementaux. Ces processus sont conçus pour repérer les risques dès que possible et permettre à la direction de les gérer à mesure qu'ils surviennent. Les processus de surveillance comprennent les études de surveillance des effets sur l'environnement, les plans de réduction des substances toxiques, la surveillance et les comptes rendus des émissions de gaz à effet de serre, la surveillance et les comptes rendus aux termes de l'Inventaire national des rejets de polluants, la surveillance de référence et toute autre surveillance de la conformité à la réglementation en vue de la protection de la qualité de l'eau et de la réduction de la possibilité de contamination de l'eau de surface ou de l'eau souterraine. La Société a également établi divers programmes de

réutilisation et de conservation de l'eau dans ses installations. Afin d'atténuer l'impact de la poussière produite par ses activités, la Société utilise des techniques de suppression des poussières.

La Société a également pour pratique de participer sur une base régulière et planifiée à des vérifications de la conformité environnementale de ses activités, effectuées soit par des tiers soit à l'interne, afin d'évaluer ses activités d'exploitation. Une vérification de l'évaluation de la conformité environnementale externe a été menée à la mine LDI par AECOM en 2010. Les vérifications évaluent la conformité aux lois et aux règlements applicables, aux exigences de permis et de licences, aux politiques d'entreprise et aux normes de direction, y compris les lignes directrices et les procédures, et repèrent les domaines nécessitant des améliorations pour que toute question puisse être réglée de façon proactive. Dans la plupart des cas, les émissions sont bien inférieures aux limites imposées par la réglementation.

Dans le cadre de l'objectif de la Société de minimiser l'impact sur l'environnement de ses projets et activités d'exploitation, la Société a élaboré des plans détaillés de fermeture et de remise en état durant la conception et la planification initiale du projet. La Société révisé et met à jour périodiquement les plans de fermeture et estime qu'elle remplira les exigences actuelles de la réglementation. Les plans de remise en état de la Société comprennent des mesures de rétablissement de la végétation et de suppression des poussières. Le programme de remise en état appliqué par la Société à ses zones de gestion des résidus récemment désactivées à la mine LDI comprend plusieurs traitements d'essai dans un effort pour rétablir avec succès la végétation et atténuer le dépôt de poussières sur ces zones grâce à une surveillance et à des essais continus. La Société continuera d'appliquer des traitements de remise en état innovateurs sur ses zones de gestion des résidus à l'aide d'initiatives de recherche et de surveillance, y compris le Programme du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental. Ces efforts ont été reconnus par les pairs de la Société à l'échelle internationale et sont conformes à la directive d'entreprise de la Société d'atteindre et de surpasser les normes environnementales.

Durant l'année 2012, les obligations de fermeture pour la mine LDI, la mine Géant Dormant et le projet Vezza ont été révisées pour tenir compte des toutes dernières estimations des coûts de fermeture de la Société, des durées de vies de mine prévues et des hypothèses sur les taux du marché. Les obligations de fermeture de mine actuelles incluent : la propriété Lac des Îles (15,2 M\$), l'usine de traitement Géant Dormant (5,0 M\$), la mine Géant Dormant (0,7 M\$) et le projet Vezza (0,5 M\$).

Le plan de fermeture de la mine LDI prévoit des coûts liés à la fermeture et à la remise en état d'environ 14,1 M\$. Cette obligation est garantie par une lettre de créance d'un montant d'environ 14,1 M\$. Les plans de la fermeture de la mine pour la mine Géant Dormant et son usine de traitement, de même que pour le projet Vezza, prévoient des coûts liés à la fermeture et à la restauration d'environ 1,9 M\$. Les obligations liées à la fermeture de la mine pour la mine Géant Dormant et son usine de traitement et le projet Vezza sont garanties par une lettre de créance d'un montant d'environ 1,9 M\$.

La société a élaboré des politiques environnementales qui sont communiquées aux employés dans le cadre d'une formation mensuelle en matière de sécurité. Un comité du conseil d'administration examine les politiques et les programmes environnementaux de la Société et supervise son rendement en matière d'environnement.

Le 2 mai 2012, la Société a annoncé qu'elle avait reçu deux prestigieuses récompenses pour ses réalisations dans les domaines de la sécurité et de l'exploration à la mine LDI.

## **DIVIDENDES**

À ce jour, la Société n'a pas versé de dividendes sur ses actions ordinaires. Par ailleurs, la Société a l'intention de réinvestir ses bénéfices, le cas échéant, pour financer la croissance et l'expansion de ses activités. Par conséquent, la Société ne prévoit pas verser de dividendes sur ses actions ordinaires dans un avenir proche. Le conseil d'administration de la Société fixera à l'occasion le moment, le versement et le montant réels de tout dividende en se fondant notamment sur les flux de trésorerie, les résultats d'exploitation, la situation financière et les fonds nécessaires au financement des activités en cours de même que sur les autres considérations commerciales qu'il jugera pertinentes.

## **STRUCTURE DU CAPITAL**

### **Actions ordinaires**

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires. En date du 19 mars 2013, 178 082 405 actions ordinaires de la Société étaient émises et en circulation. Les actions ordinaires émises et en circulation au 19 mars 2013 excluent 3 517 499 actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes des options d'achat d'actions en cours, lesquelles peuvent être exercées au prix d'exercice moyen pondéré de 3,68 \$ par action ordinaire.

Chaque action ordinaire confère à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires autres que les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions ont le droit de voter. Chaque action ordinaire permet à son porteur de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration et le reliquat des biens de la Société au moment de sa dissolution.

Aucun droit de préemption ni de conversion n'est rattaché aux actions ordinaires. Toutes les actions ordinaires qui sont et qui seront en circulation sont, ou seront à leur émission, entièrement libérées et non susceptibles d'appel subséquent, c'est-à-dire que leurs porteurs auront payé intégralement leur prix d'achat et que la Société ne pourra demander à ces derniers de payer davantage.

Les règlements administratifs de la Société prévoient certains droits de ses actionnaires conformément aux dispositions de la LCSA. Ces règlements administratifs peuvent être modifiés par un vote majoritaire des actionnaires ou par celui du conseil d'administration. Toute modification apportée aux règlements administratifs par le conseil d'administration doit être soumise à l'assemblée des actionnaires suivante, à laquelle elle doit être confirmée par un vote majoritaire des actionnaires votant sur la question. Si la modification est rejetée par les actionnaires, le règlement administratif cesse d'avoir effet et aucune résolution ultérieure du conseil d'administration visant à modifier les règlements administratifs et ayant essentiellement le même objet ou le même effet ne prendra effet avant qu'elle ne soit confirmée ou modifiée par les actionnaires.

Les actionnaires n'ont aucun droit de vote cumulatif pour l'élection des administrateurs. Par conséquent, les porteurs de plus de 50 % des actions ordinaires comportant droit de vote pour l'élection des administrateurs pourraient, s'ils le choisissaient, élire tous les administrateurs et, en pareil cas, les porteurs des actions ordinaires restantes ne pourraient élire aucun administrateur.

La description qui précède n'est peut-être pas exhaustive et est donnée entièrement sous réserve du texte intégral des conditions et des dispositions des documents constitutifs de la Société, dans leur version modifiée.

## **Déventures convertibles**

Le 31 juillet 2012, la Société a émis des déventures convertibles pour un capital global de 43 000 000 \$. Les déventures ont été émises aux termes d'un acte de fiducie daté du 31 juillet 2012 conclu entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada, en tant que fiduciaire. Le capital global des déventures dont l'émission immédiate est autorisée se limitait au capital global de 43 000 000 \$. Toutefois, la Société peut, à l'occasion, sans le consentement des porteurs de déventures, émettre d'autres déventures de la même série ou d'une série différente en vertu de l'acte de fiducie.

Les déventures ont été émises en coupures de 1 000 \$ et en multiples intégraux de celles-ci, et ils viennent à échéance le 30 septembre 2017.

Les déventures portent intérêt à compter de la date d'émission à un taux annuel de 6,15 %, payable semestriellement à terme échu les 31 mars et 30 septembre de chaque année, à compter du 30 septembre 2012. Le premier versement d'intérêts comprendra l'intérêt couru à compter de la date d'émission des déventures jusqu'au 30 septembre 2012, exclusivement.

Les porteurs peuvent convertir leurs déventures en actions ordinaires à tout moment avant la fermeture des bureaux à la première des dates suivantes : (i) le jour ouvrable qui précède immédiatement le 30 septembre 2017, (ii) le jour ouvrable qui précède immédiatement la date fixée par la Société pour le rachat des déventures, et (iii), si les déventures sont rachetées en cas de changement de contrôle, le jour ouvrable qui précède immédiatement la date de paiement, à un prix de conversion de 2,90 \$ l'action ordinaire, soit un taux de conversion d'environ 344,8276 actions ordinaires par tranche de 1 000 \$ du capital des déventures, sous réserve de rajustements dans certains cas décrits dans l'acte de fiducie.

Les déventures ne pourront, sauf dans certains cas, être rachetées avant le 4 octobre 2015. À compter de cette date, et avant le 30 septembre 2017, les déventures pourront être rachetées, en totalité à tout moment ou en partie à l'occasion, au gré de la Société, moyennant la remise d'un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 40 jours, à un prix correspondant à leur capital, majoré de l'intérêt cumulé et impayé à la date de rachat, exclusivement, à la condition que le cours à la date où l'avis de rachat est donné ne soit pas inférieur à 125 % du prix de conversion.

La description susmentionnée peut ne pas être complète et elle est donnée entièrement sous réserve du texte intégral des modalités et des dispositions de l'acte de fiducie de la Société daté du 31 juillet 2012 conclu entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada.

## **Billets garantis de premier rang**

Le 4 octobre 2011 et le 1<sup>er</sup> novembre 2011, la Société a émis un total de 72 000 billets d'un montant de 72 000 000 \$. Les billets portent intérêt à un taux annuel de 9,25 %, payable semestriellement à compter du 31 mars 2012, et qui viennent à échéance le 4 octobre 2014, et la Société pourra prolonger cette échéance d'une année.

Parallèlement à l'émission des billets, la Société a émis 72 000 bons de souscription pour du palladium. Les bons de souscription pour du palladium confèrent à leur porteur le droit d'acheter 0,35 onces de palladium à un prix d'achat de 620 \$ US l'once, à tout moment jusqu'au 4 octobre 2014.

## MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la NYSE MKT, LLC (la « **NYSE MKT** ») sous le symbole « PAL » et de la TSX sous le symbole « PDL ». Le tableau ci-après présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume des opérations pour les actions ordinaires à la NYSE MKT et à la TSX.

|                   | NYSE MKT           |                     |            | TSX                |                     |            |
|-------------------|--------------------|---------------------|------------|--------------------|---------------------|------------|
|                   | Plafond<br>(\$ US) | Plancher<br>(\$ US) | Volume     | Plafond<br>(\$ CA) | Plancher<br>(\$ CA) | Volume     |
| <b>2013</b>       |                    |                     |            |                    |                     |            |
| Mars (1 -19)..... | 1,58               | 1,33                | 22 485 293 | 1,59               | 1,36                | 2 409 101  |
| Février .....     | 1,94               | 1,36                | 54 274 464 | 1,95               | 1,40                | 9 310 406  |
| Janvier .....     | 1,77               | 1,50                | 58 996 093 | 1,77               | 1,48                | 8 453 299  |
| <b>2012</b>       |                    |                     |            |                    |                     |            |
| Décembre.....     | 1,46               | 1,18                | 40 278 228 | 1,40               | 1,16                | 4 063 801  |
| Novembre .....    | 1,55               | 1,31                | 31 765 138 | 1,55               | 1,34                | 11 309 373 |
| Octobre .....     | 2,00               | 1,57                | 27 826 760 | 1,96               | 1,53                | 7 247 318  |
| Septembre.....    | 2,27               | 1,80                | 38 754 135 | 2,19               | 1,78                | 15 653 615 |
| Août.....         | 1,94               | 1,50                | 29 458 855 | 1,91               | 1,48                | 4 412 998  |
| Juillet .....     | 2,18               | 1,67                | 17 520 961 | 2,18               | 1,69                | 3 122 395  |
| Juin .....        | 2,37               | 2,02                | 17 571 150 | 2,44               | 2,07                | 2 475 214  |
| Mai .....         | 3,04               | 2,19                | 24 357 184 | 3,00               | 2,23                | 4 032 925  |
| Avril .....       | 3,00               | 2,50                | 25 395 744 | 2,98               | 2,40                | 5 979 890  |
| Mars .....        | 2,94               | 2,59                | 23 613 736 | 2,93               | 2,63                | 4 694 595  |
| Février .....     | 2,97               | 2,53                | 34 796 077 | 2,94               | 2,50                | 4 123 985  |
| Janvier .....     | 3,12               | 2,34                | 36 763 499 | 3,19 %             | 2,37                | 8 935 315  |

Les débetures en circulation de la Société sont inscrites à la cote de la TSX sous le symbole « PDL.DB ». Les débetures ont commencé à être négociées à la TSX le 31 juillet 2012. Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture extrêmes et le volume des opérations des débetures à la TSX.

|                    | TSX                |                     |        |
|--------------------|--------------------|---------------------|--------|
|                    | Plafond<br>(\$ CA) | Plancher<br>(\$ CA) | Volume |
| <b>2013</b>        |                    |                     |        |
| Mars (1 - 19)..... | 90,00              | 86,75               | 4 370  |
| Février .....      | 95,50              | 88,00               | 49 910 |
| Janvier .....      | 96,10              | 78,00               | 14 280 |
| <b>2012</b>        |                    |                     |        |
| Décembre .....     | 90,00              | 79,14               | 7 760  |
| Novembre.....      | 94,25              | 87,00               | 6 250  |
| Octobre.....       | 98,50              | 94,00               | 32 407 |
| Septembre.....     | 99,90              | 94,50               | 64 090 |
| Août .....         | 95,00              | 92,00               | 20 730 |
| 31 juillet.....    | 95,28              | 95,28               | 6 670  |

## ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société en date des présentes. Le mandat actuel de chaque administrateur prendra fin le 9 mai 2013 ou quand il démissionnera ou cessera d'être administrateur en vertu de la loi.

| Nom et<br>Nom et lieu de résidence                                         | Poste occupé                                                | Fonction principale                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Steven R. Berlin</b> <sup>1)2)</sup><br>Tulsa (Oklahoma) États-Unis     | Administrateur                                              | Haut dirigeant dans le secteur financier à la retraite                                     |
| <b>C. David A. Comba</b> <sup>1)3)</sup><br>Burlington (Ontario) Canada    | Administrateur                                              | Haut dirigeant dans le secteur minier à la retraite                                        |
| <b>André J. Douchane</b> <sup>3)</sup><br>Toronto (Ontario) Canada         | Chef de la direction par intérim et administrateur          | Chef de l'exploitation, Mahdia Gold Corporation                                            |
| <b>Robert J. Quinn</b> <sup>1)3)</sup><br>Houston (Texas) États-Unis       | Président du conseil et administrateur                      | Associé, Quinn & Brooks LLP                                                                |
| <b>Gregory J. Van Staveren</b> <sup>1)2)</sup><br>Toronto (Ontario) Canada | Administrateur                                              | Président, Services financiers stratégiques                                                |
| <b>William J. Weymark</b> <sup>2)3)</sup><br>West Vancouver (C.-B.) Canada | Administrateur                                              | Président, Weymark Engineering Ltd.                                                        |
| <b>Dave Langille</b> <sup>4)</sup><br>Richmond Hill (Ontario) Canada       | Chef des finances                                           | Chef des finances, North American Palladium Ltd.                                           |
| <b>Tess Lofsky</b><br>Toronto (Ontario) Canada                             | Vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale | Vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale, North American Palladium Ltd. |
| <b>David Peck</b> <sup>5)</sup><br>Brandon (Manitoba) Canada               | Chef des services d'exploration                             | Chef des services d'exploration, North American Palladium Ltd.                             |
| <b>Greg Struble</b><br>Toronto (Ontario) Canada                            | Vice-président et chef de l'exploitation                    | Vice-président et chef de l'exploitation, North American Palladium Ltd.                    |

1) Membre du comité d'audit.

2) Membre du comité de gouvernance, de nomination et de rémunération.

3) Membre du comité de la technologie, de l'environnement, de la santé et de la sécurité.

4) M. Langille s'est joint à la Société à titre de chef des finances le 22 janvier 2013.

5) M. Peck s'est joint à la Société à titre de chef des services d'exploration en vertu des modalités d'une convention de services de consultation datée du 5 mars 2012.

**Steven R. Berlin** : M. Berlin a été nommé au conseil d'administration de la Société en février 2001 et il est également administrateur d'Orchids Paper Products, société cotée à la NYSE MKT. À la fin de 2005, il a pris sa retraite du poste de vice-président de Kaiser-Francis Oil Company (« **KFOC** »), où il a travaillé à temps partiel pendant deux ans après avoir travaillé à temps plein pendant quatre ans à titre de vice-président et de chef des finances. Avant d'être recruté par KFOC, M. Berlin a enseigné pendant trois ans à l'Université de Tulsa, où il a également été, pendant un an, doyen associé par intérim du collège de gestion ainsi que directeur par intérim de l'école de comptabilité. Avant de se joindre à l'Université de Tulsa, il a été au service de Citgo Petroleum Corporation pendant 25 ans, son dernier poste ayant été celui de premier vice-président, Finances et administration et chef des finances. Il a obtenu un baccalauréat de l'Université Duquesne et une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Wisconsin-Madison et a suivi le programme Executive Management de l'Université Stanford.

**C. David A. Comba** : M. Comba, qui compte plus de 40 ans d'expérience à titre d'intervenant en matière d'exploration et de haut dirigeant dans le secteur minier, a été nommé au conseil d'administration de la Société en mars 2006. À titre de géologue prospecteur en chef de Falconbridge Limitée à Sudbury, en Ontario, il a mené l'équipe qui a découvert le gisement de l'éponte inférieure à haute teneur qui a permis à la mine Thayer Lindsley d'entrer en production. Avant la prise de contrôle, par Kinross Gold Corporation, de Falconbridge Gold Corporation, M. Comba était vice-président, Exploration, de celle-ci.

Après la prise de contrôle, il est devenu président et chef de la direction de Pentland Firth Venture Ltd., jeune société d'exploration de l'or contrôlée par Kinross et inscrite à la cote de la TSX. Les travaux de Pentland ont permis d'ajouter les deux premiers millions d'onces de ressources à la propriété Hammond Reef à Atikokan, en Ontario. De 1998 à 2005, il a été directeur de la gestion des grands dossiers au sein de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, où il a dirigé avec succès le lobbyisme sur le retour de la bonification des actions accréditives. M. Comba est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en géologie de l'Université Queen's à Kingston, en Ontario.

*André J. Douchane* : M. Douchane est un dirigeant du secteur minier chevronné comptant plus de 40 ans d'expérience dans le secteur minier et ayant fait ses preuves quant à la mise en production de projets de mise en valeur. Il a été nommé au conseil d'administration de la Société en avril 2003 et a occupé le poste de président et chef de la direction jusqu'en janvier 2006, et il est actuellement chef de la direction par intérim de la Société. M. Douchane est actuellement le chef de l'exploitation de Mahdia Gold Corporation. Auparavant, il a occupé des postes de haute direction auprès de plusieurs sociétés internationales de métaux de base et de métaux précieux, y compris le poste de président et de chef de la direction de THEMAC Resources Group Limited, de président et chef de la direction de Starfield Resources Inc., de président et chef de l'exploitation de Chief Consolidated Mining Co., et de vice-président, Exploitation de Franco and Euro-Nevada (Newmont Mining Corporation). M. Douchane est titulaire d'un baccalauréat en génie minier de l'Institute of Mining and Technology du Nouveau Mexique et a réussi le Executive Business Program du Kellogg School of Business.

*Robert J. Quinn* : Associé fondateur du cabinet d'avocats de Houston spécialisé en transactions minières, Quinn & Brooks, LLP, M. Quinn compte plus de 30 ans d'expérience en gestion et en droit, y compris à titre de vice-président et chef du contentieux de Battle Mountain Gold Company. Nommé au conseil d'administration de la Société en juin 2006, il a une expérience approfondie en transactions de fusions et acquisitions, en gouvernance, en communication de l'information au public, en affaires gouvernementales, en droit environnemental et en gestion foncière. Il a obtenu un baccalauréat en sciences en administration des affaires de l'Université de Denver et un doctorat en droit de la faculté de droit de l'Université de Denver et a accompli un stage de deux ans en économie des minéraux à la Colorado School of Mines.

*Gregory J. Van Staveren* : Depuis septembre 2001, M. Van Staveren est président de Strategic Financial Services, une société fermée offrant des services-conseils en affaires. Durant cette période, il a siégé au conseil de nombreuses sociétés ouvertes et il a été nommé au conseil d'administration de la Société depuis février 2003. Il est comptable agréé et Certified Public Accountant et titulaire d'un baccalauréat spécialisé en mathématiques de l'Université de Waterloo. De février 1998 à septembre 2001, M. Van Staveren a été chef des finances de MartinRea International Inc. (MRE-TSX) et, auparavant, il avait été associé au sein du groupe minier de KPMG, où il offrait à sa clientèle des services-conseils et des services de comptabilité. Il est entré au service de KPMG en 1980.

*William J. Weymark* : Nommé au conseil d'administration de la Société en janvier 2007, M. Weymark est président de Weymark Engineering Ltd., société qui offre des services de consultation aux entreprises des secteurs des souscriptions privées, de la construction et des ressources. Il est également administrateur de la fondation du VGH & UBC Hospital et de plusieurs sociétés fermées. M. Weymark est également membre du conseil consultatif de l'industrie du Norman B. Keevil Institute of Mining Engineering de l'Université de la Colombie-Britannique. Jusqu'en juin 2007, il était président et chef de la direction de Vancouver Wharves/BCR Marine, société de transport située sur la côte ouest de la Colombie-Britannique. Avant de se joindre à Vancouver Wharves en 1991, M. Weymark a travaillé

pendant 14 ans dans le secteur minier partout dans l'Ouest canadien, années au cours desquelles il a travaillé au démarrage et à l'exploitation de plusieurs mines. M. Weymark est ingénieur et est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées en génie minier et du traitement des minéraux de l'Université de la Colombie-Britannique et est diplômé du programme de formation des administrateurs de l'Institute of Corporate Directors.

*David Langille* : Haut dirigeant financier expérimenté possédant plus de 26 années d'expérience auprès de sociétés ouvertes internationales, M. Langille s'est joint à la Société à titre de chef des finances en janvier 2013. Il apporte à NAP une expertise éprouvée des finances internationales, notamment de solides antécédents en optimisation d'opérations aux fins d'accroissement des marges d'exploitation, et une expérience en fusions et acquisitions de même qu'en mobilisation de capital au moyen d'un vaste éventail de produits financiers. Plus récemment, il a agi à titre de chef des finances et vice-président, Finances, de Breakwater Resources Ltd. Auparavant, il a occupé divers postes de haut dirigeant financier dans différentes sociétés ouvertes, dont Lindsey Morden Group Inc., Capital Environmental Resources Inc., Cott Corporation et TVX Gold Inc. En 1985, M. Langille a obtenu un baccalauréat en administration des affaires (avec distinction) de l'Université Wilfrid Laurier à Waterloo, en Ontario, au Canada. Il est membre de l'Institut des Comptables Agréés de l'Ontario et de la Société des comptables en management de l'Ontario.

*Tess Lofsky* : M<sup>me</sup> Lofsky s'est jointe à la Société en juin 2010 à titre de chef du contentieux et a été nommée secrétaire générale et conseillère juridique en juillet 2012, et vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale en décembre 2012. Auparavant, elle a été conseillère juridique au sein du service juridique de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., et a exercé le droit surtout dans le domaine minier. M<sup>me</sup> Lofsky a travaillé sur bon nombre d'opérations, dont des financements par actions et par emprunt, des fusions et acquisitions, et d'autres opérations liées aux activités minières. Elle a également participé à des projets de mise en valeur et d'exploration minière régionaux. M<sup>me</sup> Lofsky a obtenu un B.Sc.Soc. de l'Université d'Ottawa et un LLB de l'Université Queen's, et elle est membre du Barreau du Haut-Canada.

*David Peck* : M. Peck est un géoscientifique possédant près de 30 ans d'expérience en exploration et en recherche, se spécialisant dans les gisements magmatiques de nickel-cuivre-EGP. M. Peck est mondialement reconnu comme expert en exploration d'EGP après avoir agi à titre de consultant technique et stratégique principal auprès de diverses sociétés ouvertes et fermées et travaillé sur des projets d'exploration et miniers dans plus de douze pays. Il a directement participé à plusieurs découvertes d'importants gisements magmatiques de nickel-cuivre-EGP au Canada et outre-mer. Dernièrement, M. Peck a agi à titre de président et de conseiller technique et stratégique principal chez Revelation Geoscience Ltd., et auparavant, il a agi à titre de responsable des marchandises mondiales de nickel chez Anglo American plc., de géologue principal chez Falconbridge Ltd., de géologue principal, Gisements minéraux, à la Commission géologique du Manitoba, et il a occupé diverses fonctions académiques dans des universités canadiennes, et il était le responsable technique d'une étude minérale pluriannuelle financée par la Commission géologique de l'Ontario. Il est l'auteur de bon nombre de présentations publiques et de publications gouvernementales et académiques concernant son domaine d'expertise.

*Greg Struble* : M. Struble, ingénieur minier, compte plus de 30 ans d'expérience en exploitation minière souterraine. Il a récemment été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Stillwater Mining Company, où il était responsable de deux mines de palladium souterraines et des activités de fonderie et d'affinage. Avant cette période, il a travaillé comme directeur de projets souterrains pour la

coentreprise Cortez Hills de Société aurifère Barrick. M. Struble a aussi travaillé au niveau international dans de nombreuses grandes mines d'or, dont à titre de directeur général de la mine El Peñon Mine au Chili, et aux mines Jerritt Canyon au Nevada.

### **Titres détenus**

En date des présentes, le nombre d'actions ordinaires que détiennent en propriété effective, directement ou indirectement, les administrateurs et hauts dirigeants de la Société, ou sur lesquelles ils exercent une emprise ou une direction, est d'environ 327 098, soit moins de 1 % des actions ordinaires émises et en circulation.

### **Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions**

M. Berlin était administrateur d'Ozark Airlines, Inc., exerçant ses activités sous le nom de Great Plains Airlines, Inc., qui a déposé une requête en faillite volontaire aux termes du chapitre 11 du *Bankruptcy Code* des États-Unis le 23 janvier 2003. M. Berlin a démissionné du conseil d'administration d'Ozark Airlines le 14 décembre 2004. Ozark Airlines a déposé une requête pour que la faillite soit couverte par le chapitre 7, requête qui a été accueillie le 11 mars 2005.

M. Comba a été administrateur de Black Pearl Minerals Consolidated Inc. de décembre 1998 à avril 2004. En juillet 2002, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « **CVMO** ») a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs contre Black Pearl pour avoir omis de respecter ses obligations d'information continue, laquelle a été révoquée le 3 octobre 2002. La CVMO a délivré une seconde ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs le 3 février 2004 en raison de l'omission de cette société de déposer des états financiers, laquelle a été révoquée le 18 février 2004.

M. Quinn est administrateur de Mercator Minerals Ltd. Le 8 novembre 2011, la United States Securities and Exchange Commission a délivré une ordonnance révoquant l'inscription des actions ordinaires de Mercator aux États-Unis par suite de l'omission par cette société de déposer des rapports périodiques. Le 8 novembre 2011, la société a déposé une déclaration d'inscription sur formulaire 40-F auprès de la Securities and Exchange Commission pour inscrire de nouveau les actions ordinaires de Mercator aux États-Unis. La déclaration d'inscription sur formulaire 40-F a pris effet le 9 janvier 2012.

La société de conseils de M. Van Staveren, Strategic Financial Services, a fourni les services à temps partiel de M. Van Staveren à titre de chef des finances de Starfield Resources Inc. (« **Starfield** »), petite société d'exploration minière, du 14 septembre 2007 au 23 mars 2012. Environ un an après l'expiration de ce contrat, le 7 mars 2013, Starfield a déposé un avis d'intention faisant état de son intention de faire une proposition en vertu des dispositions de la partie III de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada).

### **Conflits d'intérêts**

Les administrateurs de la Société sont exposés à des conflits d'intérêts dans le cadre des activités et de l'exploitation de celle-ci. En cas de conflit ou de conflit potentiel, ils sont assujettis aux lois applicables. À la date des présentes, les administrateurs et dirigeants suivants de la Société occupent des postes au sein d'autres sociétés qui exercent des activités d'exploration ou de production de MGP ou d'or ou bien ils ont d'autres intérêts commerciaux susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts de la Société.

M. Comba est le président du conseil de First Nickel Inc., société inscrite à la cote de la TSX, qui détient la mine de Lockerby à Sudbury (Ontario), Canada. First Nickel Inc. est producteur de nickel, de cuivre et

de cobalt avec les métaux du groupe du platine et explore activement des gisements de nickel à Sudbury et dans le sud-est de l'Ontario.

## LITIGES

Le texte qui suit résume les principaux litiges auxquels la Société est ou a été partie.

En 2000, LDI et B.R. Davidson Mining & Development Ltd. (« **Davidson** ») ont conclu un contrat de construction aux termes duquel Davidson a convenu de construire une installation de gestion des résidus miniers agrandie à la mine LDI. LDI a déclaré Davidson en défaut relativement au contrat le 2 février 2001, et a présenté une demande aux termes d'un cautionnement d'exécution de AXA Pacifique Compagnie d'Assurance (« **AXA** »). Davidson était désignée débiteur principal dans le cautionnement, dont les cautions étaient B.R. Davidson Mining & Development Ltd., Atikokan Ready Mix Ltd., Blaine R Davidson, Bruce R. Davidson et Marlene Davidson. AXA a intenté une action contre les cautions. Toutes les cautions, à l'exception de Marlene Davidson, ont intenté une action contre les tiers LDI, Sitka Corp., les ingénieurs de LDI, et Aon Reed Stenhouse, le courtier en cautionnement. L'action contre les tiers s'élève à environ 10,9 M\$ si le contrat de construction doit être exécuté et à environ 3 M\$ si le contrat de construction ne doit pas être exécuté, en plus d'autres réclamations en dommages-intérêts totalisant de 10 à 15 M\$, plus frais et intérêts. LDI a présenté une demande reconventionnelle à l'encontre de Davidson d'environ 10,7 M\$ en dommages-intérêts extrajudiciaires pour violation de contrat. LDI est également le cessionnaire des jugements rendus à l'encontre de Davidson relativement à des obligations de sous-traitants, qui s'élèvent actuellement à environ 2,6 M \$ en capital et intérêts.

En 2011, la Société a été avisée qu'une demande introductive d'instance avait été présentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario contre la Société et deux de ses dirigeants concernant la possibilité d'un recours collectif. La demande introductive d'instance s'adressait à la Cour en vue d'obtenir sa permission pour intenter un recours collectif au motif de fausses déclarations alléguées dans l'information communiquée au public par la Société. En 2012, une nouvelle demande introductive d'instance a été déposée. Cette demande porte à 100 M\$ le montant de la réclamation. En décembre 2012, les demandeurs ont déposé un dossier de requête en certification et en autorisation. La Société a retenu les services de conseillers juridiques et a l'intention de contester vigoureusement la demande éventuelle. En tout état de cause, il est impossible pour la Société de prévoir l'issue de l'action potentielle et n'a donc comptabilisé aucune provision connexe dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2012.

À l'occasion, la Société est partie à d'autres litiges, enquêtes ou poursuites liées à des réclamations découlant de ses activités dans le cours normal. De l'avis de la direction de la Société, ces autres demandes et poursuites ne devraient pas, individuellement et collectivement, avoir un effet négatif important sur les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, même si leur issue s'avérait défavorable, ni ne devraient excéder 10 % des actifs courants de la Société.

## HAUTS DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 10 % des titres avec droit de vote de la Société, ou exerçant une emprise sur un tel nombre de ces titres, ni aucun membre du même groupe que ces personnes ni aucune personne ayant des liens avec elles n'ont ni n'ont eu d'intérêt important, direct ou indirect, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans une opération qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société.

## AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Services aux investisseurs Computershare Inc. est l'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts des actions ordinaires au Canada, et Computershare Trust Company, N.A. est le coagent des transferts des actions ordinaires aux États-Unis.

## CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des conventions mentionnées ci-dessous, la Société n'a pas conclu de contrats importants, autrement que dans le cours normal de ses activités :

- a) la convention de fusion et d'affinage conclue avec Vale datée du 3 mai 2012, décrite à la rubrique « Description des activités et développement général de l'entreprise – La propriété Lac des Îles – Activités minières »;
- b) l'acte de fiducie relatif aux débentures convertibles daté du 31 juillet 2012 conclu entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada (« **Computershare** ») à l'égard de l'émission de la Société de 43 000 débentures convertibles, pour un produit brut de 43 M\$; et
- c) l'acte de fiducie daté du 4 octobre 2011 conclu entre la Société, la caution à cet égard et Computershare visant l'émission de billets garantis de premier rang de 72 M\$.

## INTÉRÊTS DES EXPERTS

L'information concernant la propriété Lac des Îles de la Société figurant dans la présente notice annuelle provient du rapport LDI 2013 établi par Tetra Tech, sous la supervision de Todd McCracken, Todd Kanhai, Philip Bridson, William Richard McBride, Kevin Small et David N. Penna. Cette information a été incluse dans la présente notice sur la foi de leur expertise. Ces personnes physiques sont toutes des personnes qualifiées au sens du Règlement 43-101 et, à l'exception de Kevin Small et de David N. Penna, qui sont des employés de la Société, elles sont indépendantes de la Société.

Ni Tetra Tech, ni Todd McCracken, ni Todd Kanhai, ni Philip Bridson, ni William Richard McBride, ni Kevin Small, ni David Penna, toutes des personnes morales ou physiques qui ont rédigé ou supervisé la rédaction de rapports sur les propriétés minières de la Société, ni aucun administrateur, membre de la direction, membre du personnel ou associé de celles-ci, selon le cas, n'ont reçu une participation directe ou indirecte dans les biens de la Société, d'une personne avec qui celle-ci a un lien ou d'un membre de son groupe. À la connaissance de la Société, à la date des présentes, les personnes susmentionnées et les personnes des sociétés susmentionnées qui ont participé à la rédaction de ces rapports sont propriétaires véritables, en tant que groupe, directement ou indirectement, de moins d'un pour cent des titres en circulation de la Société.

Sauf indication contraire ci-dessus, ni les personnes susmentionnées ni aucun administrateur, dirigeant, employé ou associé, selon le cas, des sociétés ou des sociétés de personnes susmentionnées ne sont susceptibles actuellement d'être élus, nommés ou embauchés à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé de la Société, d'une personne avec qui celle-ci a un lien ou d'un membre de son groupe.

L'auditeur de la Société est KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. KPMG a déclaré être indépendante de la Société au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prescrites par les ordres professionnels compétents du Canada et de toute législation ou réglementation applicable, et qu'elle est un comptable

indépendant de la Société conformément à toutes les normes de réglementation et professionnelles américaines pertinentes.

## **FACTEURS DE RISQUE**

Les titres de la Société sont assujettis aux risques qui suivent. Si un de ces risques se concrétisait, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société, le cours des actions ordinaires pourrait chuter, et les investissements pourraient, en tout ou en partie, être perdus. D'autres risques et incertitudes actuellement inconnus de la Société, ou qui sont actuellement jugés négligeables, peuvent aussi influencer négativement sur les activités commerciales de la Société.

### ***Fluctuations des prix des marchandises.***

Les bénéfices de la Société dépendent directement des prix des marchandises, étant donné que ses produits d'exploitation sont tirés de la vente de palladium, et, dans une moindre mesure, d'or, de platine, de nickel et de cuivre produit à la mine LDI. Les prix des marchandises peuvent fluctuer considérablement et dépendent de nombreux facteurs sur lesquels la Société n'a pas prise, comme la production d'autres mines, l'approvisionnement en recyclage, les opérations de couverture des producteurs, l'état de l'industrie automobile, les demandes pour d'autres productions, les demandes des investisseurs ainsi que la situation politique et économique. Le prix du palladium est tributaire de l'offre et de la demande mondiales de ce produit de base, de l'existence de produits de substitution et de leur coût et de l'approvisionnement provenant de la Russie et de l'Afrique du Sud, les deux principaux pays producteurs de MGP. L'augmentation de l'offre de palladium provenant de la Russie et de l'Afrique du Sud pourrait avoir une incidence défavorable sur le cours du palladium.

Par ailleurs, le prix du palladium et du platine a parfois été assujetti à des fluctuations à court terme très rapides en raison de la petitesse du marché par rapport à celui d'autres métaux. L'effet global de ces facteurs est impossible à prédire avec exactitude.

Le repli éventuel du cours du palladium aurait une incidence défavorable sur le rendement financier et les résultats d'exploitation de la Société. Historiquement, les variations du cours du palladium influent grandement sur la rentabilité de la Société et sur le cours de ses actions ordinaires.

### ***Les fluctuations du taux de change par rapport au dollar américain.***

Les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société dépendent dans une large mesure des variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Les fluctuations de change peuvent avoir une forte incidence, étant donné que les produits d'exploitation de la Société sont en dollars américains, mais que la plupart de ses frais d'exploitation et de ses coûts en capital sont en dollars canadiens. Par conséquent, un renforcement du dollar canadien par rapport au dollar américain entraînera une baisse des profits ou une aggravation des pertes de la Société. Le cours du change du dollar canadien en dollar américain a enregistré de fortes variations ces dernières années. La Société n'a actuellement aucune couverture pour son exposition aux devises. Rien ne garantit que la fluctuation des devises n'aura pas un effet défavorable important sur le rendement financier et les résultats d'exploitation de la Société.

En outre, les variations des taux de change, et particulièrement une baisse marquée du rand sud-africain par rapport au dollar américain, pourraient diminuer les coûts relatifs de production et améliorer la position concurrentielle sur le plan des coûts des producteurs de MGP sud-africains.

***Financement futur par actions ou par titres de créance.***

La Société peut avoir besoin de se financer au moyen de l'émission d'actions et (ou) de titres de créance pour financer ses activités futures d'exploration, de mise en valeur et d'exploitation. Rien ne garantit que la Société aura accès à d'autres sources de financement lorsqu'elle en aura besoin ni qu'elle pourra les obtenir, le cas échéant, à des conditions qu'elle juge acceptables. L'incapacité de la Société à réunir des fonds pour poursuivre ses activités en cours et financer les dépenses en immobilisations ou des acquisitions peut limiter sa croissance ou avoir une incidence défavorable considérable sur la Société. La Société ne peut prédire la taille des émissions futures d'actions et (ou) de titres de créance, ni l'incidence, le cas échéant, que les émissions et les ventes futures de titres de la Société auront sur le cours des actions ordinaires.

***L'exploration et la mise en valeur des propriétés de la Société pourraient nécessiter un important financement supplémentaire.***

L'exploration et la mise en valeur de la zone Offset de la mine LDI et d'autres propriétés de la Société pourraient nécessiter un important financement supplémentaire. Le fait de ne pas obtenir un financement suffisant pourrait retarder ou reporter indéfiniment les activités d'exploration, de mise en valeur ou de production sur l'une ou la totalité des propriétés de la Société ou même la perte de sa participation dans des propriétés. Rien ne garantit que des capitaux additionnels ou d'autres types de financement seront disponibles en cas de besoin ni que les modalités de ces financements seront favorables à la Société.

***Détérioration de la conjoncture économique.***

Les événements sans précédent sur les marchés des capitaux mondiaux au cours des dernières années ont eu une incidence considérable sur l'économie mondiale. La détérioration de la conjoncture économique pourrait avoir plusieurs effets néfastes sur les affaires de la Société. Par exemple, au cours des dernières années, les conditions financières ont été caractérisées par la volatilité des marchés, des marchés de crédit resserrés, une baisse de confiance de la part des consommateurs et la diminution des activités commerciales, ce qui a eu un effet néfaste sur les produits d'exploitation et le cours des actions ordinaires de la Société.

En outre, un ralentissement économique prolongé ou significatif pourrait exercer une pression à la baisse sur le cours des MGP, particulièrement si la demande des MGP diminue relativement à la demande des consommateurs, étant donné que les MGP servent à la production d'articles comme les automobiles, les produits électroniques et les bijoux.

De plus, des acheteurs de MGP, comme les fabricants d'automobiles, pourraient connaître de sérieux problèmes de trésorerie en raison de la détérioration des marchés financiers mondiaux. La fabrication de convertisseurs catalytiques dans le secteur de l'automobile représente environ 50 % de la demande mondiale de palladium et de platine. Les constructeurs automobiles et les autres acheteurs de MGP pourraient être forcés de réduire leurs gammes de produits ou leur production, de suspendre leurs activités ou de demander la protection de la loi sur les faillites, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives considérables sur les affaires de la Société.

### ***Incapacité d'être conforme aux estimations des niveaux de production et des frais d'exploitation.***

Les niveaux de production et les frais d'exploitation prévus, celles concernant la propriété Lac des Îles étant fondées sur l'expérience que la Société a acquise au cours de l'exploitation de cette mine. Toutes les estimations de la Société comportent de nombreuses incertitudes dont plusieurs échappent au contrôle de la Société. La Société pourrait avoir de la difficulté à attirer et à retenir une main-d'œuvre qualifiée en nombre suffisant pour atteindre ses niveaux de production prévus. De plus, il pourrait y avoir une incertitude accrue à l'égard de la capacité de la Société à atteindre ou à maintenir les niveaux de production prévus à la mine LDI en raison du fait que les décisions de production ne sont pas fondées sur des études de faisabilité relatives aux réserves minérales démontrant une rentabilité économique. La Société ne peut garantir que les niveaux de sa production réelle ne seront pas sensiblement inférieurs à ses estimations ni que ses frais d'exploitation ne seront pas nettement supérieurs à ceux prévus. Le défaut d'être conforme aux estimations des niveaux de production et des frais d'exploitation pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société.

### ***Agrandissement de la mine Lac des Îles.***

L'agrandissement de projets tels que celui de la mine LDI comporte un risque important. Les interruptions peuvent avoir des effets défavorables sur les revenus prévus, tout comme les dépassements de coûts sur l'aspect économique du projet. La capacité de la Société à finaliser l'agrandissement de la mine LDI en temps voulu et selon les prévisions budgétaires est tributaire de plusieurs facteurs sur lesquels la Société n'a aucune emprise, dont la disponibilité du matériel et du personnel, l'accès, la météo, les accidents, le bris de machine, l'obtention d'approbations gouvernementales et réglementaires et l'augmentation imprévue et incontrôlable du coût des matériaux. Il existe d'autres risques, dont les retards dans l'obtention de financement nécessaire de même que les difficultés imprévues rencontrées au cours du processus d'agrandissement, y compris des conflits de travail et autres qui touchent généralement à la Société.

### ***Inexactitude des estimations des ressources et des réserves minérales.***

Les calculs des ressources et des réserves minérales et des teneurs ne sont que des estimations et ils dépendent de l'interprétation géologique et des inférences ou hypothèses statistiques tirées des analyses de sondages et d'échantillons, qui peuvent se révéler imprévisibles. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales ne se sont pas avérées viables économiquement et les estimations de réserves minérales sont fondées sur certaines hypothèses, dont celles liées aux cours des métaux. Tant que les ressources ou les réserves minérales ne sont pas effectivement extraites et traitées, leur quantité et leur teneur respective ne doivent être considérées que comme des estimations. Tout changement important dans la quantité de ressources ou de réserves minérales, la teneur ou le coefficient de recouvrement peut avoir une incidence sur la viabilité économique des propriétés de la Société.

La Société ne peut pas être certaine que les estimations des ressources et des réserves minérales sont exactes et elle ne peut garantir qu'elle récupérera les quantités de métaux indiquées. La production future pourrait différer de façon considérable de ces estimations pour les motifs suivants : (1) la minéralisation ou la teneur du minerai réelle pourrait différer de ce qui a été prévu par les forages, les échantillonnages, les études de faisabilité ou les rapports techniques; (2) les coûts des immobilisations ou les frais d'exploitation de la mine pourraient augmenter; (3) des changements pourraient être apportés à la projection de la durée de vie de la mine; (4) la teneur du minerai pourrait varier pendant la

durée de vie de la mine, et la Société ne peut garantir qu'une estimation donnée de réserves minérales se révélera exacte quant à la quantité de métal qui pourra effectivement en être extraite.

S'il survenait, l'un ou l'autre de ces événements pourrait obliger la Société à revoir ses estimations de ressources et de réserves minérales ou à modifier ses plans d'exploitation minière, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. De plus, des facteurs à court terme, comme la nécessité d'accroître la mise en valeur du corps minéralisé ou de traiter des teneurs nouvelles ou différentes, si l'exploitation reprenait, pourraient influencer négativement sur la Société.

***La baisse des cours du palladium, de l'or ou d'autres métaux pourrait faire en sorte que l'exploitation des réserves ne soit pas rentable.***

Les chiffres relatifs aux ressources et aux réserves minérales présentés dans cette notice annuelle ne sont que des estimations basées en partie sur de l'information prospective, et rien ne garantit que le niveau indiqué de palladium, de platine, d'or, de nickel et de cuivre sera produit. La fluctuation du cours de ces métaux, ainsi que des coûts de production accrus ou des taux de recouvrement à la baisse et d'autres facteurs, peuvent rendre non rentable l'exploitation des réserves prouvées et probables actuelles à un ou des sites en particulier pendant certaines périodes.

Les hypothèses suivantes à l'égard des prix à long terme sont exprimées dans le rapport LDI 2013 pour la propriété Lac des Îles : pour la zone Roby, la mine à ciel ouvert et les piles de stockage, 350 \$ US par once de palladium, 1 400 \$ US par once de platine, 850 \$ US par once d'or, 6,50 \$ US par livre de nickel et 2,00 \$ US par livre de cuivre, et pour la zone Offset, 675 \$ US par once de palladium, 1 675 \$ US par once de platine, 1 750 \$ US par once d'or, 8,00 \$ US par livre de nickel et 3,50 \$ US par livre de cuivre. Si les cours réels des métaux sont inférieurs aux cours présumés, les estimations de réserves et de ressources minérales pourraient être inférieures à celles prévues.

***Accroissement de la demande et du coût des services et du matériel d'exploration, de mise en valeur et de construction.***

La vigueur générale du marché des métaux a permis un accroissement des activités d'exploration minière, de mise en valeur et de construction partout au monde, ce qui a eu pour effet d'accroître la demande et le coût des services et du matériel d'exploration, de mise en valeur et de construction. Le coût des services et du matériel pourrait monter dans le futur, ce qui pourrait entraîner des retards si les services ou le matériel ne pouvaient être obtenus à temps.

***L'exploration future à la propriété Lac des Îles ou aux autres propriétés d'exploration de la Société pourrait ne pas se traduire par une augmentation des ressources ou des réserves minérales.***

Comme les mines constituent un bien qui s'épuise, la Société cherche activement à remplacer et à accroître ses ressources et ses réserves minérales par l'exploration et la mise en valeur, des acquisitions stratégiques et des coentreprises. La Société a mené des campagnes d'exploration à la propriété Lac des Îles et ailleurs dans le but d'accroître les ressources et les réserves minérales totales. La recherche de minéraux comporte de nombreux risques et incertitudes et se révèle souvent infructueuse. Parmi les nombreuses incertitudes inhérentes à une campagne d'exploration et de mise en valeur, il y a l'emplacement des zones minéralisées, la mise au point de procédés métallurgiques appropriés, l'obtention des permis gouvernementaux requis pour exploiter un dépôt et la construction des installations minières et de traitement. Advenant la découverte d'une zone minéralisée rentable,

plusieurs années peuvent s'écouler entre la fin de la phase d'exploration et le début de la production commerciale, et, durant cette période, la rentabilité de la production peut changer. Rien ne garantit que les campagnes d'exploration et de mise en valeur actuelles de la Société aboutiront à des activités minières économiquement viables ni qu'elles produiront de nouvelles ressources et réserves minérales pour remplacer les ressources et les réserves actuelles. Cela pourrait empêcher la Société de maintenir ses niveaux de production cibles à long terme, ce qui pourrait avoir une incidence sur sa capacité de poursuivre ses activités.

***Les risques et les dangers liés à l'exploitation minière et au traitement du minerai représentent des risques au titre de l'exploitation et de l'environnement.***

Les activités d'exploitation minière et de traitement du minerai posent de nombreux risques et dangers, dont les problèmes liés aux traitements métallurgiques et autres, les formations rocheuses inhabituelles et inattendues, les glissements des gradins de mine et les affaissements souterrains, la contamination environnementale, les accidents industriels, les incendies, les inondations et interruptions périodiques des activités en raison du mauvais temps, de conditions atmosphériques dangereuses ou d'autres cas fortuits, les conflits ou les ralentissements de travail, les problèmes de fonctionnement du matériel mécanique et des installations et la disponibilité du matériel, de l'équipement et de la main-d'œuvre qualifiée essentiels. Ces risques pourraient avoir comme conséquences l'endommagement ou la destruction des biens ou des installations de production de la Société, des blessures ou des décès, des dommages environnementaux, des retards dans l'exploitation minière ou le traitement du minerai, la hausse des coûts de production, la dépréciation d'actifs, les pertes de pouvoir d'achat et la responsabilité juridique.

La Société ne peut être certaine que ses assurances couvriront tous les risques liés à l'exploitation minière et au traitement ou qu'elle sera en mesure de maintenir des assurances pour couvrir ces risques moyennant des primes abordables. La Société pourrait aussi être tenue responsable d'autres risques contre lesquels elle ne peut s'assurer ou contre lesquels elle pourrait décider de ne pas s'assurer en raison du coût élevé des primes ou de l'impossibilité, d'un point de vue commercial, de le faire. De tels événements pourraient entraîner une interruption prolongée des activités qui aurait une incidence défavorable sur la capacité de la Société de générer des produits d'exploitation, des bénéfices et des flux de trésorerie. Dans de tels cas, les frais peuvent augmenter et la rentabilité diminuer en raison des pertes.

***L'échec de la Société à atteindre ou à maintenir les niveaux de production prévus pour ses activités minières.***

Les perspectives d'avenir de la Société seront touchées négativement si la mine LDI ne parvient pas à atteindre ou à maintenir les niveaux de production prévus. Des conditions ou des événements imprévus pourraient survenir au cours de la mise en valeur et de l'exploitation de la mine LDI ou d'autres propriétés, qui pourraient faire augmenter les coûts et réduire la capacité de la Société de dégager des produits et des bénéfices. Au nombre de ces conditions, il y a les pénuries ou les hausses imprévues du coût de l'équipement, du matériel ou de la main-d'œuvre qualifiée, les retards dans la livraison de matériel ou d'équipement, les interruptions de travail, les conditions atmosphériques défavorables ou catastrophes naturelles, les accidents, les problèmes techniques, conceptuels, environnementaux ou géologiques imprévus et les changements non prévus dans le plan de durée de vie de la mine ou dans la conception définitive de la mine.

### ***Exploration d'occasions de dessaisissement des actifs aurifères de la Société.***

Rien ne garantit que l'intention de la Société de se départir de ses actifs aurifères lui permettra de poursuivre une opération particulière ou un autre choix stratégique ni qu'elle réalisera un profit si ses actifs aurifères devaient être cédés.

### ***Les risques liés aux acquisitions et à l'échec de l'intégration des propriétés minières acquises.***

Dans le cadre de sa stratégie d'expansion, la Société prévoit acquérir d'autres propriétés minières quand de telles opérations seront économiquement et stratégiquement justifiées. Cependant, rien ne garantit que la Société sera en mesure de repérer des candidats attrayants pour de telles acquisitions à l'avenir ni qu'elle parviendra à gérer efficacement l'intégration des propriétés minières acquises. Si les synergies escomptées de ces transactions ne se concrétisent pas, ou si la Société ne réussit pas l'intégration de ces propriétés à ses activités existantes, ou si les entreprises ou les propriétés acquises présentent des passifs inattendus, les résultats de la Société pourraient être négativement touchés.

### ***Les titres des propriétés minières de la Société ne peuvent pas être garantis.***

La Société ne peut garantir que les titres de ses propriétés ne seront pas contestés. L'assurance titre n'est généralement pas offerte pour les propriétés minières, et la capacité de la Société de s'assurer qu'elle a obtenu des droits garantis à l'égard des différentes propriétés minières ou des différentes concessions minières pourrait être fortement restreinte. Les propriétés minières de la Société pourraient avoir fait l'objet d'ententes, de cessions ou de réclamations antérieures, enregistrées ou non, et leur titre de propriété pourrait notamment souffrir de vices passés inaperçus. En outre, rien ne garantit que d'éventuelles revendications autochtones visant les propriétés minières de la Société ne puissent entraîner des retards dans l'approbation d'un projet, des interruptions inattendues dans la progression d'un projet ou des frais pour le poursuivre. Toute contestation qui aurait gain de cause à l'égard de la zone et de l'emplacement précis de ces claims pourrait empêcher la Société d'exploiter ses propriétés comme il est autorisé ou l'empêcher de faire valoir ses droits sur ses propriétés.

### ***La Société dépend de tierces parties pour la fonte et l'affinage du palladium.***

La Société a conclu une convention de fusion avec Vale, et une autre avec Aurubis, qui prévoient la fusion et l'affinage des métaux contenus dans les concentrés produits à la propriété Lac des Îles. La résiliation de la convention ou l'impossibilité de la reconduire ou de la reconduire selon des modalités acceptables pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur le rendement financier et les résultats d'exploitation de la Société jusqu'à ce que d'autres arrangements de fusion et d'affinage soient conclus ou que d'autres acheteurs des concentrés de la Société soient trouvés. Si la Société doit conclure d'autres arrangements d'affinage ou trouver d'autres acheteurs, rien ne garantit que les modalités de ces arrangements seront aussi avantageuses pour la Société que celles de la convention actuelle avec Vale.

### ***Exigences environnementales et autres exigences réglementaires.***

Les lois et les règlements en matière d'environnement ont une incidence sur les activités d'exploration, de mise en valeur, d'exploitation minière et de traitement de la Société. Ces lois et règlements établissent certaines normes régissant l'environnement et exigent de la Société qu'elle obtienne divers permis et autorisations d'exploitation. La législation environnementale prévoit généralement des restrictions et des interdictions quant à l'émission de diverses substances produites en association avec

les activités d'exploitation minière, comme les infiltrations issues des installations de confinement des résidus, qui pourrait causer de la pollution.

En outre, les modifications apportées aux lois ou aux règlements en vigueur régissant les sociétés minières, ou leur mise en œuvre plus rigoureuse, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société et entraîner l'augmentation des coûts, la réduction des niveaux de production ou des retards dans la mise en valeur de nouvelles propriétés minières. Outre les exigences existantes, il est prévu que d'autres lois environnementales pourraient être adoptées dans le but de protéger davantage la santé humaine et l'environnement. De nouvelles lois environnementales ou la modification des lois environnementales en vigueur pourraient nuire aux niveaux de production, à la demande des produits, de même qu'aux méthodes de production et de distribution. Du fait de la complexité et de l'ampleur de ces questions, il est difficile pour la Société d'en prévoir les répercussions.

La violation de cette législation pourrait se solder par la délivrance d'ordonnances gouvernementales, l'imposition d'amendes et de pénalités et, dans certains cas, par la perte des autorisations ou des permis d'exploitation ou la suspension des activités d'exploitation de la Société. Des responsabilités importantes pourraient être engagées en dommages-intérêts ou au titre des frais de décontamination en cas de dommage causé à l'environnement ou de non-respect des lois ou des règlements en matière d'environnement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation ou les résultats financiers de la Société. Si la Société ne réussit pas à obtenir ou à maintenir les autorisations ou les permis d'exploitation nécessaires, elle pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités ni de les poursuivre normalement.

La Société ne peut garantir qu'elle pourra toujours se conformer à la législation environnementale fédérale et provinciale ou que les mesures qu'elle prendra pour se conformer à cette législation n'auront pas une incidence défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

***Les coûts liés au respect de la législation environnementale peuvent être considérables.***

Les activités de la Société sont assujetties à une importante législation en matière d'environnement. Ces lois exigent que la Société obtienne divers permis et autorisations d'exploitation et elles lui imposent des normes et des contrôles à l'égard d'activités liées à l'exploration, à la mise en valeur et à la production. Les coûts que la Société doit assumer pour obtenir les autorisations et permis d'exploitation et pour se conformer aux lois, normes et contrôles en matière d'environnement peuvent être élevés.

La Société devra assumer la totalité des frais de fermeture et de remise en état à la propriété Lac des Îles. De plus, dans la mesure où les activités d'exploration de la Société à d'autres projets nuisent au sol ou à un autre élément de l'environnement, la Société pourrait devoir assumer des frais de décontamination et d'autres frais de remise en état à ces projets. Durant l'année 2012, les obligations de fermeture de la mine imposées à la Société ont été révisées pour tenir compte des estimations de coûts de fermeture les plus récentes, des durées de vie de mine prévues et des hypothèses sur les taux du marché. Les obligations actuelles quant à la fermeture de la mine pour la propriété Lac des Îles s'élèvent à environ 15,2 M\$.

Les obligations de la Société à l'égard de l'éventuelle décontamination et remise en état de ces sites sont garanties par une lettre de créance. Rien ne garantit que les frais de fermeture et de remise en état de la mine LDI, de la mine Vezza ou de la mine Géant Dormant n'excéderont pas considérablement les estimations de la Société ni que les lettres de créance couvriront ces frais.

Des modifications apportées aux lois sur l'environnement ou à leur mise en application et de nouvelles données sur les conditions environnementales existantes ou d'autres éléments, y compris la modification des contrôles ou normes en matière d'environnement ou de leur mise en application, pourraient faire augmenter les coûts environnementaux futurs ou avoir par ailleurs une incidence négative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

***Pour se conformer à la réglementation gouvernementale, actuelle et future, la Société pourrait devoir engager des coûts importants.***

Les activités de la Société sont assujetties à un ensemble de lois et de règlements fédéraux et provinciaux canadiens qui régissent notamment diverses questions comme la sécurité des mines, l'hygiène du travail, les normes du travail, la prospection, l'exploration, la production, les exportations, les substances toxiques, les explosifs, la gestion des ressources naturelles, l'encadrement des prix, l'utilisation du sol et de l'eau et les impôts. Pour s'y conformer et se conformer à d'autres lois et règlements, la Société pourrait devoir déboursier des sommes importantes. La promulgation de nouvelles lois ou l'application plus rigoureuse des lois actuelles pourrait entraîner des hausses de coût, ce qui aurait une incidence négative sur la situation financière de la Société. La Société ne peut pas garantir qu'elle pourra s'adapter à l'évolution de la réglementation en temps opportun et à un coût abordable. La violation de ces lois, règlements ou autres exigences réglementaires pourrait entraîner l'imposition d'amendes, de pénalités ou d'autres sanctions importantes, y compris la fermeture possible de la propriété Lac des Îles et d'établissements futurs, le cas échéant.

***La Société est tenue d'obtenir des permis gouvernementaux et de les renouveler pour pouvoir exercer des activités minières, un processus qui est souvent chronophage et coûteux.***

Dans le cours normal des affaires, la Société est tenue d'obtenir et de renouveler des permis gouvernementaux visant l'exploration, la réalisation et l'expansion d'activités existantes ou la mise en valeur de nouveaux projets. L'obtention ou le renouvellement des permis gouvernementaux est un processus chronophage et complexe. La durée et le succès des efforts déployés pour les permis dépendent de nombreuses variables sur lesquelles la Société n'a pas prise, notamment l'interprétation des exigences par l'organisme chargé de délivrer les permis. La Société pourrait ne pas pouvoir obtenir ou faire renouveler les permis nécessaires à ses activités, ou le coût d'obtention ou de renouvellement des permis pourrait dépasser les prévisions de la Société. Les retards ou frais imprévus liés à l'obtention des permis pourraient retarder l'aménagement d'une mine ou en empêcher l'exploitation, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les produits d'exploitation de la Société et son expansion.

***La perte de membres du personnel clé de la Société ou son incapacité à attirer du personnel et à le fidéliser pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités minières et ses perspectives.***

La Société dépend des services d'un petit nombre de hauts dirigeants. Les activités actuelles de la Société et ses perspectives dépendent de l'expérience et des connaissances de ces personnes. La Société n'a pas pris d'assurance couvrant son personnel clé. La perte d'une ou de plusieurs de ces personnes clés pourrait nuire gravement aux activités minières et aux résultats d'exploitation de la Société.

***La Société fait face à la concurrence d'autres importants fournisseurs de MGP et de nouvelles sources possibles de MGP.***

La Société est en concurrence, à l'échelle mondiale, avec d'autres producteurs et fournisseurs de MGP, certains étant nettement plus importants que la Société et ayant accès à des réserves minérales et à des ressources financières supérieures aux siennes. De plus, le recyclage et de nouvelles mines pourraient augmenter l'approvisionnement mondial en palladium et en or. La Société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser avec ces producteurs et fournisseurs existants et nouveaux de MGP et d'or.

***Les litiges actuels et futurs et les mesures prises par les autorités de réglementation pourraient se répercuter sur les produits d'exploitation et les bénéfices de la Société.***

La Société peut faire l'objet de poursuites civiles (y compris des recours collectifs) fondées sur des allégations de négligence, de contravention à une obligation légale ou de nuisance publique ou privée ou sur un autre motif relatif à ses activités ou à des enquêtes s'y rapportant. Bien que la Société ne soit pas en mesure, à l'heure actuelle, de quantifier sa responsabilité éventuelle relative à ces chefs de dommages, cette responsabilité pourrait être importante pour elle et avoir un effet défavorable important sur sa capacité de poursuivre ses activités.

De plus, la Société pourrait faire l'objet de poursuites ou d'enquêtes connexes de la part des autorités gouvernementales ou des organismes de réglementation en ce qui a trait à ses activités à la propriété Lac des Îles, à la mine Géant Dormant ou à ses autres propriétés. Il pourrait s'agir de poursuites pour contravention aux lois pertinentes ou omission de respecter les modalités des licences et des permis de la Société, qui pourraient donner lieu à une responsabilité pour pollution, à des amendes ou pénalités, à des révocations de consentements, de permis, d'autorisations ou de licences ou à d'autres mesures similaires pouvant être importante et avoir une incidence sur les activités de la Société. Les garanties d'assurance actuelles de la Société pourraient ne pas suffire à la protéger de la totalité ou d'une partie des pertes, responsabilités et dommages éventuels qui pourraient résulter des poursuites civiles et (ou) des mesures réglementaires mentionnées ci-dessus.

***La mise au point de nouvelles technologies et de nouveaux alliages pourrait diminuer la demande de palladium et de platine.***

La demande de palladium et de platine de la part des fabricants de secteurs comme celui de l'automobile, de l'électronique et de la dentisterie pourrait baisser s'ils trouvaient des produits de substitution. La mise au point d'un alliage de substitution ou d'un matériau synthétique présentant des propriétés catalytiques comparables à celles des MGP pourrait entraîner une diminution de la demande de palladium et de platine. En outre, la conception par l'industrie automobile de véhicules qui n'ont pas besoin de convertisseur catalytique – comme les véhicules tout électriques – pourrait entraîner une forte baisse de la demande de palladium et de platine. Le cours élevé du palladium et du platine pourrait encourager la mise au point de produits de substitution. Ces avancées pourraient avoir un effet défavorable important sur la situation financière de la Société et ses résultats d'exploitation.

***La facilité de crédit et les billets de la Société prévoient des cas de défaut, dont certains sont indépendants de sa volonté.***

La Société a conclu une facilité de crédit pour financer son exploitation. La facilité de crédit et les billets prévoient des cas de défaut, dont certains sont indépendants de la volonté de la Société et dont la

survenance pourrait obliger la Société à rembourser immédiatement toutes les sommes empruntées aux termes de cette facilité de crédit ou des billets, selon le cas.

***Les activités de couverture de la Société pourraient l'exposer à des pertes.***

La Société peut, à l'occasion, participer à des activités de couverture pour gérer son exposition aux devises, aux taux d'intérêt et aux prix des marchandises. Même si ces activités de couverture quant aux prix des métaux réalisés peuvent protéger la Société contre des prix faibles des métaux, elles peuvent également limiter le prix qu'elle est susceptible de recevoir sur les produits couverts. En conséquence, la Société risque de ne pas pouvoir réaliser les produits d'exploitation possibles si le cours d'un métal excède le prix indiqué dans un contrat de vente à terme ou un contrat d'option d'achat. De plus, elle pourrait subir des pertes si une contrepartie omet d'effectuer un achat aux termes d'un contrat lorsque le prix contractuel excède le prix au comptant d'une marchandise.

***Le manque d'infrastructures pourrait retarder ou empêcher la mise en valeur des projets.***

Pour que la mise en valeur des projets de mise en valeur de la Société soit achevée, il faut que plusieurs conditions soient réunies, notamment qu'on puisse conclure des accords acceptables pour disposer en temps voulu de facilités de transport et d'approvisionnement en eau et en énergie, notamment en électricité. Le manque d'accessibilité selon des modalités acceptables ou le retard dans l'accessibilité à l'une de ces facilités pourrait empêcher ou retarder la mise en valeur des projets d'exploration avancés de la Société. Si les infrastructures adéquates ne sont pas accessibles en temps voulu, rien ne garantit que la mise en valeur des projets de la Société pourra être menée à bien ou l'être en temps voulu, que l'exploitation qui en résultera pourra atteindre le volume de production prévu ni que les frais d'exploitation continus liés à la mise en valeur des projets avancés de la Société ne seront pas plus élevés que ce qui avait été prévu.

***La Société peut ne pas réussir à mettre en place et à maintenir un contrôle interne adéquat sur la présentation de l'information financière selon les exigences de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act ou de la législation canadienne correspondante.***

La Société a consigné et testé, au cours de son dernier exercice, ses procédures de contrôle interne afin de remplir les exigences de l'article 404 de la Sarbanes-Oxley Act (« **SOX** ») et de la législation canadienne correspondante. La législation canadienne et la SOX exigent toutes deux une évaluation annuelle par la direction de l'efficacité des contrôles internes de la Société sur la présentation de l'information financière (les « **CIPIF** »).

La Société pourrait ne pas réussir à mettre en place et à maintenir des CIPIF adéquats, étant donné que ces normes sont modifiées ou complétées de temps à autre, et la Société pourrait ne pas être en mesure de garantir qu'elle peut conclure sur une base permanente qu'elle a des CIPIF efficaces conformément à l'article 404 de la SOX et aux dispositions équivalentes des lois canadiennes. Le défaut de la Société de remplir les exigences de l'article 404 de la SOX et de la législation canadienne correspondante sur une base permanente et en temps opportun pourrait entraîner la perte de la confiance des investisseurs dans la fiabilité de ses états financiers, ce qui pourrait nuire aux affaires de la Société et avoir une incidence négative sur le cours des actions ordinaires ou la valeur marchande de ses autres titres. De plus, tout défaut de mettre en œuvre de nouveaux ou de meilleurs contrôles requis ou les difficultés éprouvées dans leur mise en œuvre pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou faire en sorte qu'elle ne s'acquitte pas de ses obligations d'information. Les acquisitions futures de sociétés, le cas échéant, peuvent présenter des défis pour la Société en ce qui concerne la mise en œuvre des

processus, des procédures et des contrôles requis dans ses activités acquises. Aucune évaluation ne peut entièrement garantir que les CIPIF de la Société détecteront tous les cas où des personnes travaillant au sein de la Société n'ont pas divulgué des informations importantes qui devaient par ailleurs être déclarées. L'efficacité des processus, des procédures et des contrôles de la Société pourrait également être limitée par de simples erreurs ou des jugements fautifs. En outre, si la Société continue de prendre de l'expansion, les difficultés éprouvées dans la mise en œuvre de CIPIF appropriés augmenteront et exigeront de la Société qu'elle continue d'améliorer ses CIPIF.

***Difficulté pour les investisseurs aux États-Unis de faire exécuter contre la Société des sanctions civiles fondées uniquement sur les lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis.***

La Société est une société canadienne, et son principal établissement est situé au Canada. La majorité des administrateurs et des dirigeants de la Société et la totalité ou une partie des experts mentionnés dans la présente notice annuelle sont des résidents du Canada, et une partie importante des actifs de la Société ainsi que les actifs de la majorité de ses administrateurs et dirigeants et des experts mentionnés dans la présente notice annuelle sont situés à l'extérieur des États-Unis. En conséquence, il pourrait être difficile pour les investisseurs des États-Unis de faire signifier aux États-Unis des actes de procédure à la Société, à ses administrateurs ou à ses dirigeants ou encore à ces experts qui ne sont pas résidents des États-Unis ou de faire exécuter, aux États-Unis, des jugements rendus par des tribunaux des États-Unis qui reposeraient sur la responsabilité civile aux termes de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée. Les investisseurs ne devraient pas présumer que les tribunaux du Canada : (1) feraient exécuter des jugements rendus par des tribunaux des États-Unis dans le cadre de poursuites intentées contre la Société ou ces administrateurs, dirigeants ou experts qui reposeraient sur des dispositions relatives à la responsabilité civile des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis, ou des lois sur les valeurs mobilières ou des lois sur la protection de l'épargne de tout État des États-Unis; ni (2) qu'ils feraient exécuter, dans le cadre de poursuites principales, des sanctions civiles prononcées contre la Société ou ces administrateurs, dirigeants ou experts qui reposeraient sur les lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis ou des lois sur les valeurs mobilières ou des lois sur la protection de l'épargne de tout État des États-Unis. Qui plus est, il est possible que la protection que confèrent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ne soit pas offerte aux investisseurs des États-Unis.

## **INFORMATION SUR LE COMITÉ D'AUDIT**

### ***Mandat du comité d'audit***

Le comité d'audit est responsable de l'évaluation du rendement des auditeurs de la Société ainsi que de l'examen de l'information financière et des contrôles internes de la Société. Le comité a adopté des règles, approuvées par le conseil, qui décrivent les rôles et les responsabilités de ses membres.

Le mandat du comité d'audit est présenté à partir de la page 61.

### ***Composition du comité d'audit***

Le comité d'audit est composé de MM. Berlin (président), Van Staveren, Comba et Quinn.

### ***Formation et expérience pertinentes***

MM. Berlin, Van Staveren, Comba et Quinn sont indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et ont des compétences financières. Chaque membre possède les compétences nécessaires pour siéger au comité d'audit. M. Berlin, qui est CPA, a obtenu un baccalauréat de l'Université Duquesne et une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Wisconsin-Madison et a suivi le programme Executive Management de l'Université Stanford. M. Van Staveren est CA et CPA et a déjà été associé chez KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., et MM. Comba et Quinn ont respectivement accumulé une grande expérience de gestionnaire et d'administrateur dans le secteur minier.

### ***Politiques et procédures d'approbation préalable du comité d'audit***

Tous les services d'audit et les services non liés à l'audit rendus par les auditeurs externes de la Société sont approuvés au préalable par le comité d'audit.

### ***Honoraires pour les services de l'auditeur externe***

#### ***Honoraires d'audit***

Les honoraires facturés par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, auditeurs externes de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, pour des services d'audit, dont des professionnels normalement rendus par les auditeurs externes quant à des dépôts obligatoires ou réglementaires de documents ou d'engagements pour ces exercices, se sont chiffrés respectivement à 543 282 \$ et à 556 000 \$.

#### ***Honoraires liés à l'audit***

Les honoraires totaux facturés par KPMG pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 quant aux services de certification et aux services connexes rendus par KPMG qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société pour ces exercices se sont chiffrés à 67 000 \$ et à 30 000 \$, respectivement. En 2012, ces honoraires ont été payés pour les services rendus dans le cadre de la traduction vers le français de divers documents, y compris des états financiers trimestriels et des rapports de gestion. En 2011, ces honoraires ont été payés pour les services rendus dans le cadre du dépôt des prospectus de 2011.

#### ***Honoraires liés à l'impôt***

Les honoraires totaux facturés par KPMG au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 pour les services professionnels rendus par KPMG en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux, de planification fiscale et d'autres services se sont chiffrés respectivement à 63 812 \$ et à 104 765 \$. Les services fiscaux comprenaient l'établissement de déclarations de revenus de société et l'examen de dispositions fiscales. En 2012, ces honoraires ont été payés pour l'établissement des déclarations fiscales fédérale et provinciale et d'autres services en matière de conformité fiscale et de conseils fiscaux. En 2011, ces honoraires ont été payés pour l'établissement des déclarations fiscales fédérale et provinciale.

#### ***Autres frais***

Les honoraires totaux facturés par KPMG au cours des exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011, autres que pour les services visés aux trois paragraphes précédents, se sont chiffrés à 0 \$.

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nous sommes tenus de déposer auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité analogue de chacune des provinces pertinentes du Canada des rapports annuels et trimestriels, des déclarations de changement important et d'autres documents d'information. En outre, nous sommes assujettis aux obligations d'information prévues par la loi intitulée *United States Securities Exchange Act of 1934*, dans sa version modifiée (la « **Loi de 1934** ») et, conformément à cette loi, nous déposons également des rapports auprès de la SEC et nous lui fournissons d'autres renseignements. Aux termes du régime d'information multinational adopté par les États-Unis, ces rapports et autres renseignements (y compris les renseignements financiers) peuvent être rédigés conformément aux obligations d'information du Canada, qui diffèrent, à certains égards, de celles des États-Unis. À titre d'émetteur privé étranger, nous sommes dispensés des règles prescrites par la Loi de 1934 concernant la remise et le contenu des circulaires d'information, et nos dirigeants, administrateurs et actionnaires principaux sont dispensés des dispositions concernant la communication de l'information et le recouvrement des profits à court terme (*short-swing profit recovery*) prévues à l'article 16 de la Loi de 1934. En outre, nous ne sommes pas tenus de publier des états financiers aussi rapidement que le font les sociétés américaines.

Vous pouvez consulter tout document que nous déposons ou remettons aux commissions des valeurs mobilières et aux autorités compétentes des provinces du Canada par l'intermédiaire de SEDAR et tout document que nous déposons ou remettons à la SEC, à la salle de référence publique de la SEC à l'adresse suivante : Station Place, 100 F Street, N.E., Washington (D.C.) 20549. Vous pouvez également obtenir des exemplaires des mêmes documents à la salle de référence publique de la SEC située au 450 Fifth Street, N.W., Washington (D.C.) 20549 en versant des droits. Veuillez appeler la SEC au 1 800 SEC-0330 pour obtenir un complément d'information sur les salles de référence publiques. Vous pouvez aussi consulter certains de nos documents sous forme électronique sur EDGAR, ou au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), ainsi qu'auprès de services commerciaux de recherche documentaire.

Des renseignements complémentaires, notamment sur la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération en actions, sont donnés dans la circulaire de la direction de la Société relative à sa dernière assemblée annuelle des porteurs de titres qui visait l'élection d'administrateurs. En outre, des renseignements financiers supplémentaires sont donnés dans les états financiers annuels de la Société couvrant l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et dans le rapport de gestion.

## MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

### *Composition*

Le comité d'audit est composé d'au moins trois administrateurs de la Société.

- 1) Le comité d'audit est entièrement composé d'administrateurs indépendants, au sens donné à ce terme dans les lois applicables et leurs règles et règlements connexes ainsi que dans les règles des bourses pertinentes (collectivement, les « **lois applicables** »). Pour plus de clarté, les lois applicables américaines s'appliquent aux personnes inscrites à la SEC qui sont des émetteurs privés étrangers.

- 2) Un membre n'est dispensé des exigences d'indépendance que si les lois applicables le permettent. La nomination d'un administrateur non indépendant est communiquée dans la circulaire de sollicitation de procurations suivante qui est postée aux actionnaires. Si des dispositions de correction sont appliquées, l'avis est donné aux bourses juste au moment où les circonstances entraînent le non-respect des lois applicables deviennent connues.
- 3) La présence de la majorité des membres constitue le quorum nécessaire pour la tenue des réunions du comité d'audit.

#### *Qualification et expérience*

Au moment de leur nomination ou dans un délai raisonnable après celle-ci, chaque membre du comité doit posséder des compétences financières, avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présente des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- 1) Au moins un membre (l'« **expert financier** ») du comité doit :
  - a) comprendre les états financiers et les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers;
  - b) avoir la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des produits à recevoir, des charges à payer et des réserves;
  - c) avoir de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société, ou une expérience de supervision active de personnes physiques exerçant ces activités;
  - d) comprendre le contrôle interne et la procédure de communication de l'information financière;
  - e) comprendre les fonctions du comité d'audit.
- 2) L'expert financier doit avoir acquis les atouts précédents par un ou plusieurs des moyens suivants :
  - a) une formation et une expérience de dirigeant financier principal, de dirigeant comptable principal, de contrôleur, d'expert-comptable ou d'auditeur et une expérience à un ou à plusieurs postes comportant l'exécution de fonctions semblables;
  - b) une expérience en supervision active d'un dirigeant financier principal, d'un dirigeant comptable principal, d'un contrôleur, d'un expert-comptable, d'un auditeur ou d'une personne exécutant des fonctions semblables;

- c) une expérience en surveillance ou en appréciation du rendement de sociétés ou d'experts-comptables en ce qui concerne l'établissement, l'audit ou l'évaluation d'états financiers;
- d) une autre expérience pertinente.

### *Mandat et responsabilités*

Le comité d'audit :

- 1) examine et évalue tous les ans la pertinence du mandat du comité d'audit;
- 2) rencontre les auditeurs externes de la Société au besoin et avant la présentation au conseil d'administration des états financiers annuels audités et précise aux auditeurs externes qu'ils doivent, à terme, rendre des comptes au conseil d'administration et au comité d'audit en tant que représentants des actionnaires;
- 3) examine les états financiers annuels de la Société ainsi que le rapport de gestion et recommande les états financiers à l'approbation du conseil d'administration;
- 4) examine et approuve les états financiers intermédiaires de la Société ainsi que le rapport de gestion avant leur dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières et leur remise aux actionnaires;
- 5) obtient des explications de la direction sur les écarts considérables entre les résultats des périodes comparées et, en ce qui concerne les états financiers annuels, interroge la direction et l'auditeur externe sur les questions importantes d'information financière débattues au cours de l'exercice ainsi que sur la méthode de résolution;
- 6) est responsable de ce qui suit :
  - a) veiller à ce que les auditeurs externes fournissent une déclaration écrite décrivant leurs relations avec la Société;
  - b) discuter avec l'auditeur externe des relations ou des services dont il a fait état et qui pourraient avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance de ces derniers;
  - c) établir que les auditeurs externes ont un processus en place pour traiter de la rotation de l'associé principal et d'autres associés d'audit servant le compte, comme l'exigent les normes d'indépendance canadiennes et les règles d'indépendance de la SEC applicables aux émetteurs privés étrangers;
- 7) évalue le rendement des auditeurs externes et recommande au conseil d'administration, tous les ans ou à leur gré, l'auditeur externe dûment qualifié à nommer (ou à maintenir en poste) en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
- 8) examine le plan et la portée de l'audit devant être effectué par les auditeurs internes (le cas échéant) et externes de la Société;

- 9) approuve ou recommande à l'approbation du conseil d'administration la rémunération des auditeurs externes;
- 10) surveille directement le travail des auditeurs externes, notamment en examinant les conventions et pratiques comptables critiques de la Société, les traitements comptables importants de remplacement et les communications écrites importantes entre les auditeurs externes et la direction, ainsi que la résolution des différends entre la direction et l'auditeur externe au sujet de l'information financière;
- 11) approuve au préalable tous les services d'audit et les services non liés à l'audit autorisés que les auditeurs externes de la Société ou de sa filiale doivent rendre à la Société ou à ses filiales, conformément aux lois applicables;
- 12) examine les lettres de la direction ou postérieures à l'audit contenant les recommandations des auditeurs externes et la réponse de la direction ou le suivi de toute faiblesse signalée;
- 13) rencontre périodiquement et séparément la direction, les auditeurs internes (ou d'autres membres du personnel responsables de l'audit interne) et les auditeurs externes;
- 14) surveille la gouvernance du comité de divulgation par la direction;
- 15) examine les communiqués de presse sur les résultats annuels et intermédiaires;
- 16) établit que des procédures adéquates sont en place pour examiner la communication, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information donnée dans ses états financiers, son rapport de gestion et ses communiqués de presse sur ses résultats, et évalue périodiquement l'adéquation de ces procédures;
- 17) établit des procédures :
  - a) concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit;
  - b) concernant le signalement confidentiel et sous le couvert de l'anonymat par les employés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit;
- 18) se renseigne sur la pertinence du système de contrôles internes de la Société et examine les rapports périodiques de la direction sur les contrôles internes, y compris une évaluation du risque associé à l'information financière;
- 19) examine et approuve les opérations avec une partie reliée;
- 20) examine et approuve les politiques d'embauche de la Société à l'égard des employés, anciens ou actuels, des auditeurs externes, actuels ou anciens, de la Société;
- 21) s'acquitte des autres fonctions et pouvoirs, conformément à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, que le conseil d'administration peut, par voie de résolution, lui déléguer à l'occasion.

### *Pouvoirs*

Le comité d'audit a les pouvoirs suivants :

- 1) dans le cadre de l'exécution de ses fonctions, inspecter les livres et registres de la Société et des membres de son groupe et discuter, avec les dirigeants ainsi que les auditeurs internes (le cas échéant) et externes de la Société et des membres de son groupe, des comptes et des registres ainsi que des questions touchant la situation financière de la Société;
- 2) engager les conseillers juridiques indépendants et les autres conseillers qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions;
- 3) fixer et verser la rémunération des conseillers qu'il emploie, notamment celle de tout cabinet d'experts-comptables engagé pour établir ou délivrer un rapport d'audit ou rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation à la Société;
- 4) fixer et payer ses frais administratifs habituels qui sont nécessaires ou appropriés pour qu'il s'acquitte de ses obligations;
- 5) communiquer directement avec les auditeurs internes (le cas échéant) et externes.

### *Procédures*

Les points ci-après s'appliquent à la procédure du comité d'audit.

- 1) Les activités du comité d'audit sont examinées en personne, par téléconférence ou par voie de résolution écrite. Les questions débattues à une réunion sont tranchées conformément au vote de la majorité des personnes présentes et le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.
- 2) Toute résolution écrite signée par tous les membres du comité d'audit est valide comme si elle avait été adoptée à une réunion dûment convoquée et constituée. Ces résolutions écrites peuvent être faites en plusieurs exemplaires.
- 3) Le président du comité d'audit rend compte périodiquement des activités du comité d'audit au conseil d'administration.
- 4) Les auditeurs externes de la Société ont le droit, aux frais de la Société, d'assister et d'être entendus à une réunion du comité d'audit ou peuvent y être invités.
- 5) Les auditeurs externes et la haute direction ont la possibilité de rencontrer séparément le comité d'audit ou peuvent être invités à le faire.
- 6) Les procès-verbaux du comité d'audit et les résolutions écrites sont conservés dans un livre prévu à cet effet et que les administrateurs de la Société peuvent consulter à tout moment.

## TABLEAU DE CONVERSION – SYSTÈME IMPÉRIAL – SYSTÈME MÉTRIQUE

| Impérial                     | Métrique                 |
|------------------------------|--------------------------|
| 1 once troy                  | 31,103 grammes           |
| 1 tonne courte               | 0,907 tonne              |
| 1 once troy par tonne courte | 34,286 grammes par tonne |
| 1 pied                       | 0,305 mètre              |
| 1 mille                      | 1,609 kilomètres         |
| 1 acre                       | 0,405 hectare            |

## GLOSSAIRE

Le glossaire qui suit sert à expliquer certains termes utilisés dans le présent document :

« **2750538** » 2750538 Canada Inc.

« **ActLabs** » Activate Laboratories Ltd.

« **action ordinaire** » Les actions ordinaires de la Société.

« **Agnico-Eagle** » Mines Agnico-Eagle Ltée.

« **AQ** » Assurance qualité.

« **AXA** » AXA Pacifique Compagnie d'Assurance.

« **billets** » Les billets garantis de premier rang d'une valeur de 72 M\$ émis par la Société en octobre et en novembre 2011 en coupure de 1 000 \$ portant intérêt au taux de 9,25 % par année, payables semestriellement à compter du 31 mars 2012.

« **bordure nord à texture variée** » Minéralisation d'une importance économique possible située à environ un kilomètre le long du même horizon au sud de la zone Roby, qui pourrait être une continuité de la zone Roby.

« **BRIC** » Collectivement, le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine.

« **broyeur à boulets** » Broyeur rotatif utilisant des boulets métalliques pour réduire le minerai à la taille de fine particule.

« **broyeur SAG** » Broyeur semi-autogène dans lequel on ajoute des billes en acier pour augmenter ses capacités de broyage des plus gros morceaux de minerai.

« **Cadiscor** » Ressources Cadiscor Inc.

« **catalyseur** » Substance qui, lorsqu'elle est présente en petite quantité, modifie la vitesse ou l'efficacité d'une réaction chimique d'autres substances, sans être consommée au cours du processus.

« **CDN Resource** » CDN Resource Laboratories.

« **CEI** » Commission électrotechnique internationale.

« **CIPIF** » Contrôle interne sur la présentation de l'information financière de la Société.

« **coefficient de recouvrement** » Coefficient des unités de stériles devant être enlevées pour faciliter l'exploitation d'une unité de matériau rentable.

« **Computershare** » Société de fiducie Computershare du Canada.

« **concentré** » Produit qui contient du métal utile et dont la presque totalité des déchets présents dans le minerai a été enlevée.

« **convertisseur catalytique** » Dispositif antipollution placé sur les systèmes d'échappement des véhicules munis de moteurs à combustion interne. Ce dispositif contient du platine, du palladium et parfois du rhodium qui aident à la conversion (oxydation) du monoxyde de carbone et des hydrocarbures en dioxyde de carbone et en eau.

« **CQ** » Contrôle qualité.

« **CVMO** » Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

« **Davidson** » B.R. Davidson Mining & Development Ltd.

« **déchet** » Roche stérile d'une mine, ou matériau minéralisé dont la teneur est trop faible pour être exploité et broyé de manière rentable.

« **disposition de préavis** » La disposition de préavis par règlement adoptée par le conseil d'administration de la Société, en vigueur depuis le 21 février 2013.

« **EGAB** » Gabbro de l'est.

« **EGP** » Éléments du groupe du platine.

« **Éq.-Pd** » Équivalent de palladium.

« **étude de faisabilité** » Programme servant à établir si un gisement de minerai peut être exploité avec succès compte tenu de paramètres techniques et économiques.

« **étude de portée** » L'évaluation économique préliminaire en vigueur le 16 août 2010 de la zone Offset à la mine Lac des Îles et réalisée pour la Société par P&E Mining Consultants Inc. avec l'apport d'autres firmes de conseil technique.

« **FNB** » Fonds négociés en Bourse.

« **forage au diamant** » Forage rotatif utilisant des trépan imprégnés de diamants en vue d'obtenir un échantillon de carotte continu et solide de la roche souterraine.

« **gabbro** » Roche intrusive foncée à grain grossier habituellement composée de fragments anguleux.

« **Groupe Sheridan** » Sheridan Platinum Group Inc. et John Patrick Sheridan.

« **g/t** » Grammes par tonne.

« **HGABBX** » Brèche gabbroïque hétérolitique.

« **HMDC** » Homestake Mineral Development Company.

« **IFRS** » Les normes internationales d'information financière.

« **intrusion** » ou « **intrusif** » Amas de roche ignée qui a été injecté et s'est solidifié à l'intérieur de l'écorce terrestre.

« **iridium** » Métal blanc argenté dur et cassant, faisant partie des métaux du groupe du platine, utilisé pour les pointes de stylo, les bijoux, les fils de résistance, les contacts électroniques et les électrodes.

« **IGR** » Installation de gestion des résidus.

« **ISO** » Organisation internationale de normalisation.

« **KFOC** » Kaiser Francis Oil Company.

« **km<sup>2</sup>** » kilomètre carré.

« **KPMG** » KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés de Toronto, en Ontario.

« **KO** » Krigeage ordinaire.

« **LCSA** » La *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

« **LDI** » Mines Lac des Îles Ltée.

« **levé électromagnétique de type VTEM** » *Electromagnetic Versatile Time Domain Electro-Magnetics*.

« **Loi de 1934** » La loi des États-Unis intitulée *Securities Exchanges Act of 1934*, dans sa version modifiée.

« **lois applicables** » Les règles des bourses de valeurs mobilières pertinentes.

« **MBI** » Ensemble de roches intrusives dénommées Mine Block Intrusion.

« **MDNM** » Le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario.

« **MGP** » ou « **métaux du groupe du platine** » Les métaux du groupe du platine comprennent le platine, le palladium, le rhodium, le ruthénium, l'osmium et l'iridium. Tous les MGP possèdent des caractéristiques catalytiques et résistent à la corrosion et sont chimiquement inertes sur un grand écart de températures.

« **Midland** » Midland Exploration inc.

« **mine LDI** » La mine Lac des Îles.

« **minerai** » Mélange de minéraux utiles et de minéraux sans valeur dont au moins un des minéraux peut être extrait et traité en vue d'obtenir un gain économique.

« **minéralisation** » Concentration de métaux et de leurs composés chimiques dans le corps d'une roche.

« **mort-terrain** » Matériau non aggloméré qui recouvre un gisement minéral et qui doit être enlevé avant l'exploitation minière.

« **MRC** » Les matériaux de référence certifiés.

« **Mt** » Million de tonnes.

« **NAP Québec** » Mines NAP Québec Ltée.

« **NARM** » North American Rare Metals Ltd.

« **notice annuelle** » La présente notice annuelle.

« **NQ** » Diamètre commun des carottes (47,6 mm).

« **NYSE MKT** » NYSE MKT LLC.

« **once** » ou « **oz** » Once troy. Une once troy est égale à la douzième partie d'une livre ou 31,103 grammes.

« **osmium** » Métal rare, blanc et dur.

« **palladium** » Métal précieux blanc, ductile, malléable qui ne se ternit pas aux températures normales. Ses applications sont très variées, allant de l'électronique, à la dentisterie en passant par la joaillerie et les convertisseurs catalytiques pour les véhicules.

« **PBN** » Participation aux bénéfices nets.

« **personne qualifiée** » Un ingénieur ou un géoscientifique qui compte au moins cinq ans d'expérience dans le domaine de l'exploration minière, de la mise en valeur ou de l'exploitation de mines, ou de l'évaluation de projets miniers, ou dans une combinaison de ces domaines; qui a une expérience pertinente à l'objet du projet minier et des rapports techniques et qui est membre en règle d'une association professionnelle.

« **PIHP** » Plasma induit par haute fréquence.

« **PP** » Polarisation provoquée.

« **prix d'exercice** » 620 \$ US l'once de palladium.

« **pyroxénite** » Roche ultramafique constituée essentiellement de pyroxène mafique (silicate riche en Mg).

« **rapport LDI 2013** » Le nouveau rapport technique conforme au Règlement 43-101 intitulé « Technical Report Lac des Iles Mine, Ontario, Incorporating Prefeasibility Study Offset Zone Phase I », daté du 13 février 2013, rédigé par Tetra Tech WEI Inc.

« **rapport relatif à Géant Dormant** » Le rapport technique sur la mine aurifère Géant Dormant, conforme au Règlement 43-101, rédigé par Vincent Jourdain et daté du 31 mars 2010.

« **rapport relatif à Géant Dormant mis à jour** » Le rapport technique sur la mine aurifère Géant Dormant mis à jour, conforme au Règlement 43-101, rédigé par Vincent Jourdain, Donald Trudel et Marc-André Laverne et daté du 20 avril 2011.

« **rapport Shebandowan** » Le rapport technique sur la propriété Shebandowan, conforme au Règlement 43-101, rédigé par Des Cullen, F.H. Brown et Laila Sedore (Potvin) et daté du 9 août 2007.

« **RCSF** » Redevance calculée à la sortie de la fonderie, soit une redevance fondée sur le produit brut tiré de la vente de minéraux, déduction faite des coûts de fonderie, d'affinage, d'expédition et des autres frais connexes.

« **régime de droits** » Le régime de droits des actionnaires de la Société.

« **Règlement 41-101** » Le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

« **réserves minérales** » Partie économiquement exploitable de ressources mesurées ou indiquées démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable. Les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions pour les pertes lors de l'exploitation.

« **résidus** » Partie du minerai qui reste une fois que les minéraux utiles ont été extraits.

« **ressource minérale** » Concentration ou occurrence d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle, dans ou sur la croûte terrestre, d'une forme et d'une quantité ainsi que d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques.

« **ressources indiquées** » Partie de ressources minérales dont on peut estimer la quantité, la teneur ou qualité, les densités, la forme et les caractéristiques physiques selon un degré de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques en vue d'appuyer l'aménagement de la mine et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

« **ressources mesurées** » Partie de ressources minérales dont la quantité, la teneur ou qualité, les densités, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies qu'on peut les estimer selon un

degré de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques en vue d'appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs.

« **ressources présumées** » Partie de ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

« **rhodium** » Métal blanc argenté, du groupe du platine, résistant au ternissement et utilisé pour l'enrobage/fourrage d'électrode, ou en alliage avec du platine pour la fabrication de thermocouples.

« **roches mafiques** » ou « **roches ultramafiques** » Roches composées de 40 à 90 % de minéraux mafiques (les gisements de MGP sont habituellement encaissés dans des roches intrusives mafiques et ultramafiques).

« **RPA** » Roscoe Postle Associates Inc.

« **RQP** » Mesures de désignation de la qualité des roches (Rock Quality Designation)

« **SEC** » La Securities and Exchange Commission des États-Unis.

« **SGS** » SGS Minerals Services.

« **Sheridan** » John Patrick Sheridan.

« **Sitka** » Sitka Corp.

« **SMUA** » Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique, section locale 9422, section locale 9422.

« **Société** » North American Palladium Ltd.

« **SOX** » La loi intitulée *Sarbanes Oxley Act*.

« **SPG** » Sheridan Platinum Group Inc.

« **Starfield** » Starfield Resources Inc.

« **teneur de coupure** » Teneur déterminée par les paramètres suivants : estimations par rapport à la période pertinente des coûts d'exploitation minière, des coûts de traitement du minerai, des frais généraux et administratifs, des coûts d'affinage, des redevances, des taux de récupération du traitement et de l'affinage et des prix des MGP.

« **teneur du minerai traité** » Quantité de minerai ou de métal que contient chaque tonne de minerai livrée au concentrateur.

« **teneur** » Quantité particulière de minerai ou de métal par rapport à d'autres constituants, dans une quantité de roche déterminée.

« **Tetra Tech** » Tetra Tech WEI Inc.

« **tonne** » Mesure métrique équivalant à 2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes.

« **TSX** » La Bourse de Toronto.

« **t/a** » Tonnes par année.

« **t/j** » Tonnes par jour.

« **ultramafique** » Roches contenant plus de 90 % de minéraux mafiques (les gisements de MGP sont habituellement encaissés dans des roches intrusives mafiques et ultramafiques).

« **Vale** » Vale Canada Limited (anciennement Vale Inco Limited).

« **XPS** » Xstrata Process Support.

« **Xstrata** » Xstrata Nickel.

« **zone Cowboy** » La zone souterraine de MGP à la mine LDI située entre 30 et 60 mètres à l'ouest de la zone Offset et qui s'étend jusqu'à 250 mètres de long et 300 mètres de profondeur.

« **zone Offset** » La zone minéralisée sous le corps minéralisé de la mine souterraine Lac des Îles et à environ 250 mètres à l'ouest de celui-ci.

« **zone Outlaw** » La zone potentielle de minéralisation à la mine LDI située à l'ouest de la zone Offset.

« **zone Roby** » La mine à ciel ouvert qui était auparavant en exploitation et la mine souterraine qui est maintenant en production sur la propriété Lac des Îles.

« **Zone Sheriff** » La nouvelle zone potentielle de MGP à la propriété Lac des Îles, située à environ 100 mètres au sud-est de la zone Offset.